

Il était toujours en retard, mais l'on savait qu'il arrivait à l'église, toujours pendant le sermon.

Aucune visite ne passait inaperçue. Il arrivait même que la visite de l'un devint commune à l'autre, surtout quand c'était un de ces gars qui s'en était allé aux «*États*» pour y faire fortune et qui revenait après une absence prolongée. «*Quelle prodige, parlant anglais et ayant l'air déluré!!!*»

On y vivait d'entraide et de charité. Les corvées étaient à l'honneur: pour le coupage du sarrasin, à genoux avec la faucille, dans l'ancien abatis, dans le haut de la terre, «*arc-boutant*» au «*P'tit Côté du Cinq*», justement là où la voisine, en broyant son lit avait causé l'incendie de toute l'érablière... C'était devenu une terre fertile; beaucoup de framboises autour et des bleuets aussi!

Il y avait encore les corvées pour le battage du grain, le sciage du bois, le fendage du bois. Pour le corder, on se fiait sur les «*enfants d'école, le samedi*». Il y a bien eu le battage au «*flau*» (fléau), mais peu à peu la situation s'est améliorée.

Dans ce temps-là, on n'avait pas de montre. Le midi, on se fiait à la cloche du couvent qui sonnait tous les jours à 11 heures et vingt-cinq, et l'on savait que cela prenait une demi-heure environ à se rendre à la maison pour dîner tous ensemble à midi. Quant à l'heure «*des vaches*» l'après-midi, les plus âgés reconnaissaient l'heure par l'ombre et la position du soleil...

À l'époque des «*boucheries*», aux alentours des fêtes, on s'échangeait des présents de «*boudin*», de «*cretons*». Certains voisins empruntaient même du pain de ménage.

La «*sage-femme*» improvisée desservait bien des familles et comme les naissances étaient fréquentes, elle s'absentait souvent de son propre foyer. On la demandait même pour ensevelir les morts: «*les mettre sur les planches*», comme on disait dans le Rang.

Amusements

Durant les longues soirées d'hiver, on jouait aux cartes: «*Les Rois*», «*La Politaine*», «*Le Charlemagne*», «*Le Quatre-Sept*», etc. En automne, on jouait aux pommes, aux dames. Les femmes ne jouaient guère aux cartes. Quand elles allaient veiller, elles apportaient, soit leur tricot ou de la «*catalogne*» à tailler ou à coudre bout à bout.

À neuf heures, la veillée était terminée. Les veilleux rallumaient leur fanal pour se guider quand la lune ne paraissait pas. Parfois même en l'absence de la lune, le firmament était assez clair pour qu'on pût profiter du «*clair d'étoiles*» tant il y en avait de piquées à la voûte céleste. Et cela ménageait «*l'huile de charbon*».

Les enfants s'amusaient facilement. Il n'y avait pas assez de jeux pour consacrer une chambre aux jeux; il y avait même trop d'enfants

pour que chacun ait sa chambre. On fabriquait des petits charriots avec des fuseaux ou des rondelles de rondins, pour les plus petits, et l'on coupait des roulettes de billes pour les autres. Pour les plus jeunes, une boîte vide d'allumettes fixée aux essieux des «*quatre roues*» terminait le véhicule; c'était facile à remplacer et peu coûteux en piles.

L'hiver, les enfants glissaient en traîneaux, traînes, «*jumper*» dans la côte à Pitou Labbé ou le chemin à M. Baillargeon ou la cote des Pistoles. Ils glissaient aussi sur leurs pieds, quand les eaux du petit ruisseau gonflaient et présentaient une patinoire improvisée dans le p'tit fond près de chez Madame Pouliot.

Les hommes profitaient des jours de mauvais temps pour réparer les harnais, aiguiser les godendards et se «*faire les cheveux*» entre eux...

Les grandes fêtes du jour de l'An et des Noces étaient célébrées avec beaucoup d'entrain. Les gens des Pistoles ont toujours été des «*Vive la joie*» et la côte des Pistoles n'a jamais été un obstacle aux visiteurs, pas même pour les «*Quêteux*». Qui ne se souvient d'Eusèbe Therrien, «*Frid Turcotte*» et de Delisle???

Des gens de prières

Si on aimait à s'amuser, on aimait aussi à prier. L'assistance à la messe du dimanche, aux Vêpres était sacrée. La dévotion aux Premiers Vendredis du mois était à l'honneur; des familles entières se rendaient à l'église très tôt le matin, à pied ou en voiture, quelle que soit la distance. La prière en famille était aussi récitée et la croix du chemin des Pistoles, entretenue soigneusement par William Mercier, était vénérée et visitée durant le mois de Marie, quand on ne pouvait se rendre à l'église.

Si du rang des Pistoles, un curé de la paroisse a pu dire du haut de la chaire que c'était le rang le plus pauvre, ajoutons que ce fut en tout et avant tout le «*Jardin des Vocations Religieuses*», et c'est à juste titre, puisqu'on y compte 14 Religieux et Religieuses répartis comme suit:

Chez M. Joseph Couture, une Religieuse,
Chez M. Pierre Couture, deux Religieuses,
Chez M. Omer Dion, trois Religieuses et trois Frères,
Chez M. Michel Larochelle, le Père Albany, o.m.i.
Chez M. Ferdinand Labbé fils, l'abbé Labbé, ptre,
Chez M. William Mercier, les abbés Dollard et Philippe, ce dernier fut élevé à la dignité de Monseigneur, et Soeur Imelda Mercier des SS. de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

C'est dans cette famille ancestrale que Réal Corriveau, enfant, aimait passer ses vacances d'été, chez «*Pépère Mercier*». Il est maintenant, depuis le 8 décembre 1980, évêque de Choluteca, Honduras.

Qui dit pauvreté dit vie simple, vie de travail, de sacrifices et d'esprit profondément chrétien, terrain propice à l'éclosion des vocations plus précisément vouées au service du Seigneur.

En effet, si nous pouvions faire un retour et pénétrer un tant soit peu la vie des gens des Pistoles, nous percevrions cet esprit bien ancré au sein de chaque foyer.

Et nous?

Fils de laboureurs, bien que loin du travail de la terre depuis des années, nous voyons sans cesse se dérouler dans notre mémoire, les souvenirs anciens qui se pressent et nous voudrions tout dire et tout écrire... Et n'est-ce pas que nos souvenirs se ressemblent?

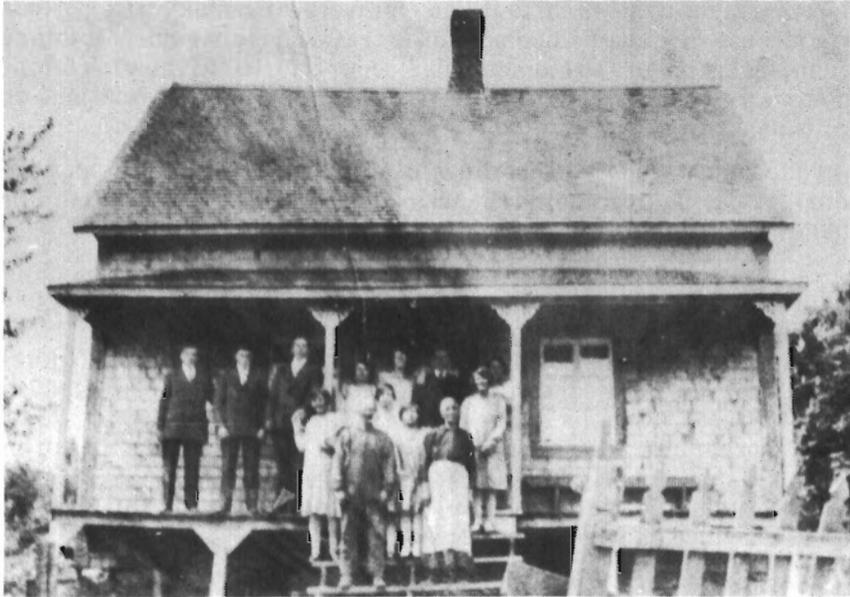
«LE RANG ST-JEAN-BAPTISTE»

Avant la fondation de St-Damien, ce rang était une partie intégrale du territoire de la paroisse de Buckland.

Ce rang a été colonisé par des fils de cultivateurs venus de St-Lazare. Parmi les premiers défricheurs, il faut retenir les noms de Vital Bilodeau, Gonzague Laflamme, François Laflamme, Arthur Nadeau, Zéphirin Morin, Noël Larochelle.

De la deuxième génération, on a retenu les noms de Joseph Godbout, Edmond Lamontagne, Alyre Laflamme et Alphonse Laflamme.

On ne peut s'imaginer, aujourd'hui, la somme de travail qu'a demandée le déboisement de ces terres pour leur mise en culture. Le sol était rocailleux, sans compter les gros arbres qui s'y trouvaient. C'était un véritable défi! Avec des efforts gigantesques, on avait réussi à organiser des terres à culture, pour faire vivre la maisonnée. Pauvres en biens matériels, ils étaient débrouillards et ingénieux, ces



Famille de M. Charles Laflamme.



Abattage au godendard d'un gros merisier par M. Pierre Godbout, aidé de ses fils Gaston et Jean-Paul.

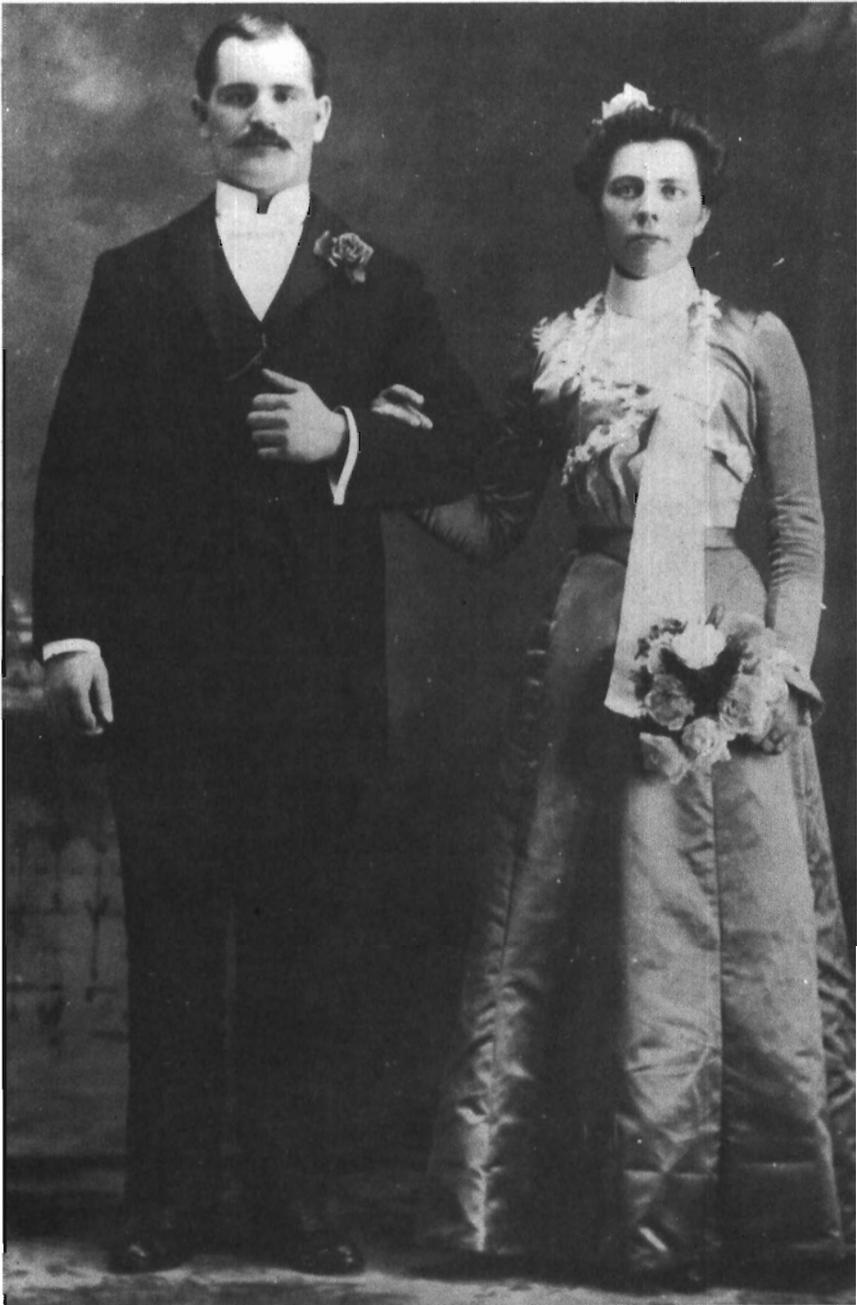
défricheurs; riches de la confiance en Dieu, robustes de santé et de vitalité, ils débordaient de courage et de bonne humeur.

Reconnue pour son hospitalité, la maisonnée comptait de nombreux marmots. On savait se divertir dans les veillées et aux jours de noces. Les mariages avaient surtout lieu en hiver, car durant cette période rigoureuse, il y avait relâche dans le travail de la ferme. L'automne venu, les trappeurs s'en donnaient à coeur joie. C'était aussi le temps pour faire boucherie: le gros goret était prêt pour les provisions de rôtis de lard, de ragoût et de tourtières.

Joueurs de violon, d'accordéon et de musique à bouche ne manquaient pas pour accompagner les «sets carrés» et les chanteurs de belles «chansons à répondre».

Ce rang est le lieu natal d'un fils illustre. Lorsqu'on le porta au baptême, il fit sonner, pour la première fois, les nouvelles cloches de l'église, un jour de décembre 1925. Il s'agit d'Ovide, fils d'Alyre Laflamme et d'Anna Corriveau. Plus tard élu député libéral fédéral pour le comté de Bellechasse à une élection complémentaire en 1955, il fut réélu en 1957, puis défait en 1958. Ensuite, il devint député de Montmorency au fédéral en 1965, fut réélu en 1968 et de nouveau en 1972. Il est le seul originaire de St-Damien à avoir été député fédéral. Pour couronner cette carrière, on le nomma juge à la cour Supérieure de la Province de Québec, le 12 août 1974.

Dans St-Jean-Baptiste, on trouvait le temps de s'occuper de politique et François Laflamme, qui habitait ce rang, était organisateur



Mariage de Joseph Godbout et d'Alphonsine Laflamme, en 1902.

libéral dans la paroisse en 1896. Le jour de l'élection, son candidat, après une chaude lutte, passa la journée avec ses partisans à St-Camille et St-Magloire. Le soir venu, son adversaire conservateur

obtenait la majorité dans les deux paroisses. Le lendemain, en revenant vers Québec, il arrête à St-Philémon et à Buckland pour trouver le même résultat. Il arrive à St-Damien où une surprise l'attend: un seul vote libéral: celui de son organisateur François Laflamme. Découragé, il se proposait de s'esquiver par des routes peu fréquentées. Tout à coup, on entendit des cris: l'on venait à sa rencontre en triomphe. Il avait remporté de fortes majorités dans St-Lazare, St-Charles, Beaumont, St-Michel et St-Vallier et il était élu député de Bellechasse.

Aujourd'hui, ce rang ne se ressemble guère car il est inhabité. Les maisons ont été démolies au village et la forêt reprend son domaine...

«LA PETITE POINTE-LÉVIS»

Le nom qu'on a donné à cette concession désigne le lieu d'origine des premiers arrivants. C'est ainsi que les familles Bilodeau et Lamontagne quittèrent leur petite contrée, près de la ville de Lévis, que l'on appelait «*La Pointe*» pour venir s'installer «*par chez-nous*».

Le haut du rang était habité par les familles Blouin, Beaudoin, Lemelin, Roy et Vallières, venant pour la plupart de la Fourche d'Armagh. Avant que la paroisse de St-Damien ne fût fondée, les colons empruntaient la route d'Armagh, le seul chemin carrossable à l'époque. Le territoire de St-Damien, délimité aujourd'hui chez Oram Blouin, faisait partie de l'ancienne Seigneurie Taschereau.

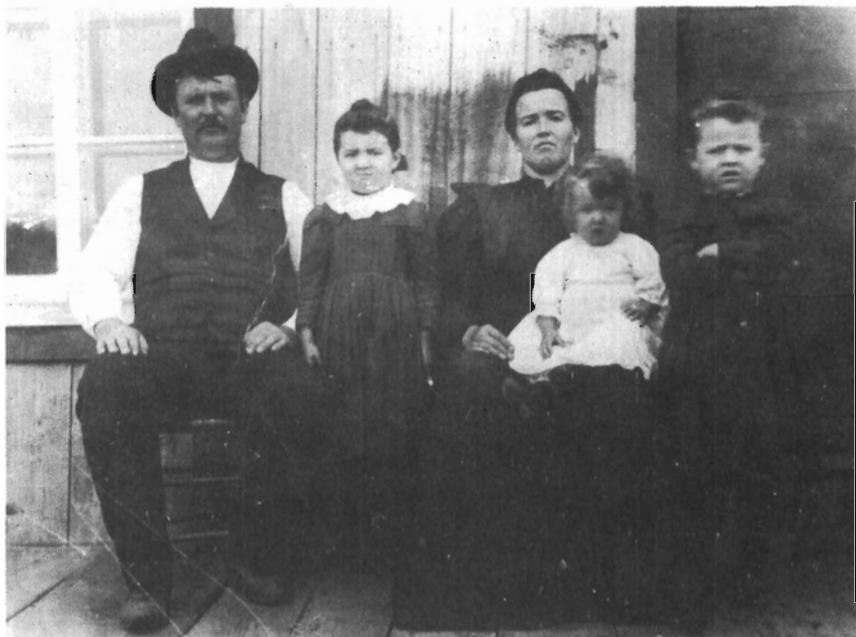


Partie de sucre, chez M. Hormidas Beaudoin.



M. Johnny Godbout, ancêtre de Claude.

Parmi les premiers arrivants, il y avait Johnny Godbout, originaire de St-Gervais, qui ouvrit un lot vers les années 1860. Sur cette terre, quatre générations de Godbout se sont succédé. D'autres familles ont aussi habité ce rang. Il faut retenir les noms de Pierre Labonté et son fils Joseph, les frères Hormidas et Hubert Beaudoin, Joseph Ludger Pouliot, Gilbert Aubin, Eugène Labrecque, Georges Guillemette et son fils Gérard et finalement Joseph-Léon Pouliot.



Famille Jean Godbout.

Ce rang a donné deux Religieux: le père Léopold Godbout, O.M.I., fils de Jean; Gaétane, fille de Gérard Guillemette, Religieuse chez les Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours.



M. Alphonse Bilodeau «L'Tou», et son épouse.

Les terres rocailleuses de la «Pointe-Lévis» présentaient de multiples vallons recouverts d'une forêt dense. On réussit tout de même à défricher quelques espaces fertiles pour le sarrasin. Le défrichage de ces terres a été ardu. Une bonne exploitation agricole a permis de faire de ce rang une contrée aux paysages typiquement québécois.

Comme dans tous les rangs à cette époque, chaque dimanche d'été on voyait descendre à la messe une filée de «boggies» et en hiver les «sleighs à patins» avec leurs grelots aux mille sons. C'était quelque chose à entendre et à voir!

Dans ces familles nombreuses, il faisait bon vivre. Leur gaieté et leur hospitalité dépassaient



Famille François Lamontagne. La maison est actuellement propriété de M. Ovide Laflamme.



M. Léopold Bilodeau.



Famille d'Alfred Bilodeau.



«Corvée» pour la récolte du lin...

les limites du rang pour atteindre les villages voisins. Les «jeunesses» se rendaient à la «Pointe-Lévis» en grand nombre pour assister aux soirées de danse organisées à l'occasion d'un enterrement de vie de garçon ou encore pour fêter la réussite d'une corvée.

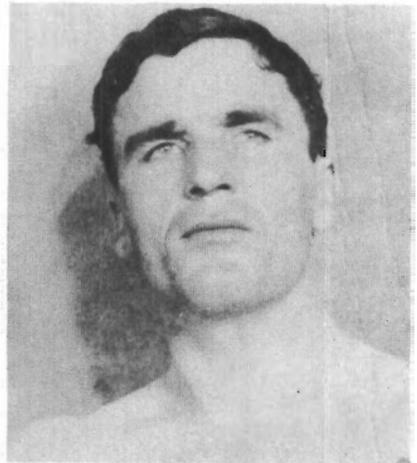
C'était un coin de terre où l'on associait une personne à un fait ou à une autre personne, en attribuant des surnoms à presque tous les habitants du rang. Beaucoup de gens ont appris le vrai nom d'une personne à son mariage ou lors de son décès car les sobriquets étaient très populaires.



M. Lorenzo Lamontagne.

Il ne faudrait pas oublier les hommes forts qui sont issus de la «Petite Pointe-Lévis». Ici, nous voulons parler de Lorenzo Lamontagne, «Lanzo» comme on se plaisait à l'appeler. C'était un homme fort comme un ours car la nature l'avait comblé d'une imposante musculature: il ressemblait à Louis Cyr.

Et que dire d'Émile Bilodeau, que l'on surnommait «Mulot»! Il était doué d'une force remarquable. Pour ne citer qu'un exploit, rappelons la première visite de Victor Delamarre, l'homme fort du Lac-Bouchette. Ce dernier était venu faire une démonstration de ses capacités à St-Damien.



M. Émile Bilodeau, «Mulot».

Pour vérifier s'il y avait des hommes forts dans l'assistance, il demanda des volontaires pour sortir, d'une boîte de bois, une boule de nickel, douce comme un miroir. Ce «*poids*» était une partie d'un haltère de 309 livres avec lequel Delamarre effectua un «*déviscé*» d'un seul bras. En voyant ce tour de force, plusieurs retournèrent s'asseoir, sans avoir pu en faire autant. «*Mulot*», lui, réussit l'exploit, aux applaudissements des spectateurs. Il reçut une poignée de main de Delamarre qui lui dit: «*T'es pas mal, mon garçon!*»... Au cours de la même démonstration, Arsène Rouleau et le Curé Raymond avaient, eux aussi, réussi à sortir la fameuse boule de sa boîte.



Cinq générations descendant de Pierre Bilodeau.

En plusieurs occasions, on a pu constater la force de ces hommes. «*Lanzo*», «*Mulot*» et Willie Godbout se livraient de chauds combats de lutte, où le règlement était le suivant: «*le premier à mettre le genou à terre est vaincu!*» Pour ces parties à «*brasse-corps*», on ne revêtait qu'une «*paire de salopettes*» et on se mettait pieds nus. Ces gaillards se livraient de chaudes luttes. Bien des soirs, il n'y avait pas de vainqueur, tant les parties étaient serrées. Willie Godbout, bien que moins costaud que «*Mulot*» et «*Lanzo*», n'en demeurait pas moins un adversaire de taille: ne le terrassait pas qui voulait!

Aujourd'hui, «*La Petite Pointe-Lévis*» a gardé sa beauté. Ses paysages sont toujours aussi captivants, mais elle a perdu «*passablement*» de ses résidents. Les familles nombreuses qu'on y retrouvait autrefois sont disparues. Le rang de «*La Pointe-Lévis*» ressemble actuellement à la plupart des contrées rurales du Québec, qui ont connu l'exode...

On y circule, on admire, et, silencieux... on se souvient...



M. Willie Godbout, alors inspecteur d'écoles...

CHAPITRE CINQUIÈME...

**...LIEUX DE
RENCONTRES...**

Dans notre premier chapitre, nous avons évoqué l'église comme lieu de rencontres fréquentes.

Il était, toutefois, d'autres lieux d'échanges profitables, que nous ne pouvions pas ignorer...

...LE BUREAU DE POSTE...

Les premières lettres ne sont pas arrivées par service ordinaire, car il n'existait pas, mais par «*messenger spécial*». Les prêtres qui desservaient la mission jouèrent ce rôle jusqu'au 1er août 1881. Alors, André Goupil était nommé maître de poste. Il resta en fonction jusqu'au 25 février 1882.

Le deuxième maître de poste:	Luc Rémillard Du 26-02-1882 au 29-08-1883
Le troisième:	Jean Gagné Du 30-08-1883 au 30-05-1889
Le quatrième:	Pierre Fradette Du 31-05-1889 au 19-12-1902
Le cinquième:	Pierre Aubin Du 20-12-1902 au 08-07-1912
Le sixième:	Stanislas Fortin Du 09-07-1912 au 22-07-1917
Le septième:	Mme Julie-Anna Roy Du 23-07-1917 au 21-07-1925
Le huitième:	Joseph Arthur Roy Du 22-07-1925 au 28-07-1927
Le neuvième:	Joseph N. Bélanger Du 29-07-1927 au 18-08-1931
Le dixième:	Mlle Joséphine Couture Du 19-08-1931 au 28-04-1936
Le onzième:	Mme Joséphine B. Bélanger Du 29-04-1936 au 08-11-1954
Le douzième:	Julien Laflamme Du 09-11-1954 en fonction

«Les Postillons»

Les premiers sacs de «*malle*», nous ont été transportés par des postillons de St-Lazare. Ils nous arrivaient de cet endroit en «*boghei*». Le dernier postillon de St-Lazare à effectuer le trajet a été Narcisse Mercier, en 1912.



Le postillon Ferdinand Labbé, voyageait entre la station et le bureau de poste.

Puis ce furent:

- | | |
|---|---|
| — Xavier Lachance
De 1912 à 1916 | — Paul Leblond
De 1946 à 1951 |
| — Ferdinand Labbé
De 1916 à 1926 | — Amédée Roy
De 1951 à 1960 |
| — Eugène Roy (Hôtelier)
De 1926 à 1940 | — Sagille Guillemette...
dernier postillon de 1960 à 1964. |
| — Eugène Roy Fils
De 1940 à 1946 | |

Depuis, les dépêches sont transportées par un service routier qui dessert plusieurs bureaux de poste des environs, deux fois par jour.

«**Courrier Rural**»

Après plusieurs démarches de la part de la municipalité, en 1930, le ministère des Postes accorde à Jean Godbout cultivateur de la «*Pointe-Lévis*» le premier contrat pour la distribution rurale. Malheureusement, le Père «*Ti-Jean*» n'a pas terminé son contrat car il tomba malade et c'est Adélarde «*Pit*» Mignault qui compléta l'engagement.

Ensuite, c'est Adélarde Brochu qui assura le deuxième courrier rural, de 1933 à 1935. Pour des raisons politiques du temps, il vendit la «*balance*» de son contrat à son frère Octave «*Bidas*» Brochu, qui occupa le poste jusqu'en 1951.

Le 12 décembre 1951, c'est le fils Rosaire «*Gros B*» Brochu qui prend la relève et devient le quatrième courrier rural. Beau temps mauvais temps, «*Gros B*» est toujours à son poste.

Avant la «*malle rurale*», il y avait deux, trois et même quatre bureaux de poste pour une municipalité. Ainsi, il y avait un petit bureau à la Station. Le premier maître de poste a été Philibert Laval-lée vers les années 1920. Le bureau était situé dans son magasin. Puis il vendit son magasin à Alfred Morin, en 1927. Ce fut de courte durée: Alyre Aubin acheta en 1928 et devint le troisième maître de poste. En 1936, Amédée Brochu lui succède et ce, jusqu'en 1958. Cette année-là, Madame Maria Aubin est devenue la cinquième Maîtresse de poste et assumait cette charge jusqu'en 1961.

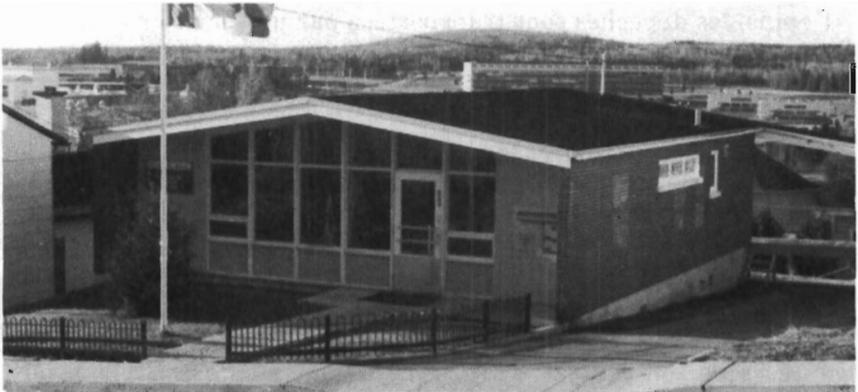
Enfin, Mlle Blandine Bissonnette prit la relève et fut la dernière maîtresse de poste. On y établit la distribution rurale en 1967.

On retrouvait un autre petit bureau de poste à «*Brie Goulet*». Il était situé autrefois au coin de la fromagerie de la huitième et portait le nom de «*Turgeon*», mais à cause des influences politiques du temps, on permit de déménager ce bureau à la petite station de «*Brie*» et à partir de ce moment, on changea le nom de Turgeon pour Goulet.

Le premier maître de poste fut Joseph Goulet père de Wilfrid Goulet.

Madame Alfred Asselin a été titulaire de ce bureau pendant plus de 25 ans, ce qui lui valut de recevoir un certificat de long service. Vers 1958, le bureau déménagea dans la maison de Joseph Labrecque qui devint le troisième et dernier maître de poste de ce bureau. Avec la fermeture du moulin Goulet le nombre de clients diminua et on décida de fermer définitivement le bureau en 1970 pour accorder aux résidents de l'arrondissement les services de la route rurale.

La Maison St-Bernard avait également un petit bureau pour le service de ses pensionnaires retraités. Avec la fermeture de l'Hospice, la tenue d'un bureau dans cet établissement devenait une dépense



Bureau de poste actuel.

injustifiable pour le Ministère des Postes. Alors, on accorda un service de sac avec la distribution rurale du village.

Cependant, avant de fermer ce dossier sur la «*Poste Royale*» chez nous, relisons cette lettre adressée à Madame Maria Asselin et examinons le certificat qui l'accompagnait.

DANS LA RÉPONSE
PRIÈRE DE RAPPELER LE N^o Insignes de
WHEN REPLYING QUOTE Long Service

**INSPECTEUR DU DISTRICT POSTAL
DISTRICT POST OFFICE INSPECTOR**

RECOMMANDEE

QUEBEC 2, 29 juin 1954.

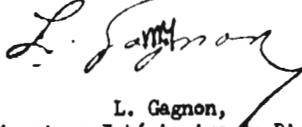
Madame Maria L. Asselin,
Maîtresse de Poste,
Goulet, P.Q.

Madame,

Vous avez maintenant complété 25 années au service du Ministère des Postes à titre de maîtresse de poste et, à cette occasion, le Ministère me charge de vous transmettre l'insigne de long service ci-joint.

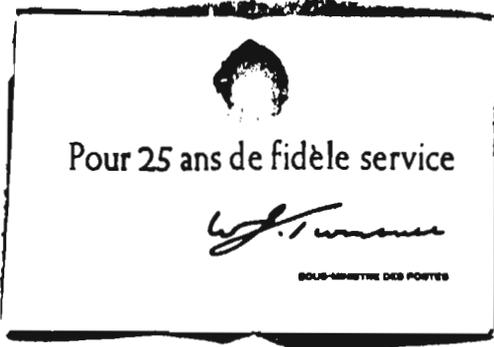
Veuillez accepter mes sincères félicitations et mes meilleurs souhaits pour les années à venir.

Bien à vous,



MM/MC
ADMINISTRATION

L. Gagnon,
Directeur Intérimaire du District.



BRAVO et mille mercis à vous, fidèles serviteurs et célèbres messagers de toutes nouvelles!

...LE «MAGASIN GÉNÉRAL»...

Joseph Zakem, le peddler...

Né à Damas en Syrie en 1862, Joseph Zakem émigre au Canada vers les années 1895. À cette époque, son pays vivait à couteaux tirés avec ses voisins arabes. Le Père Zakem n'était pas heureux de toutes ces chicanes et craignait la guerre. Alors, pour plus de sécurité, il s'expatria au Canada.

Aussitôt débarqué sur le quai de Montréal, le jeune homme se dirige vers Québec, où il rejoint des amis. Tout comme eux, il décide de devenir vendeur ambulancier avec une valise sur le dos. Les campagnes du Haut de Bellechasse étaient son territoire. Il vendait des épingles à chapeaux, des peignes à cheveux, des épingles à couches de bébé car Dieu sait qu'il y en avait des bébés dans ce temps-là! Chiffons, lacets de «*butin*», lacets de cuir, bretelles, chapelets complétaient son «*suit-case*».

Vers 1896, Joseph Zakem achète une petite maison, non loin de l'église, et ouvre un magasin avec épicerie et lingerie. «*Jos*» vendait des habits trois pièces pour \$5.00, des robes à \$0.75, des souliers pour dames à \$0.50 et des bottines pour hommes à \$0.75 la paire.

Durant quelque temps, le «*Père Zakem*» continue son travail de peddler. Avec une voiture à traction animale, il parcourt tous les villages et les rangs des alentours.

En 1917, le commerce de «*Jos*» prend de l'expansion. Il recule sa vieille maison et bâtit le magasin qui est aujourd'hui la propriété de Maurice Guillemette, épicier-boucher de la chaîne «*Jovi*».

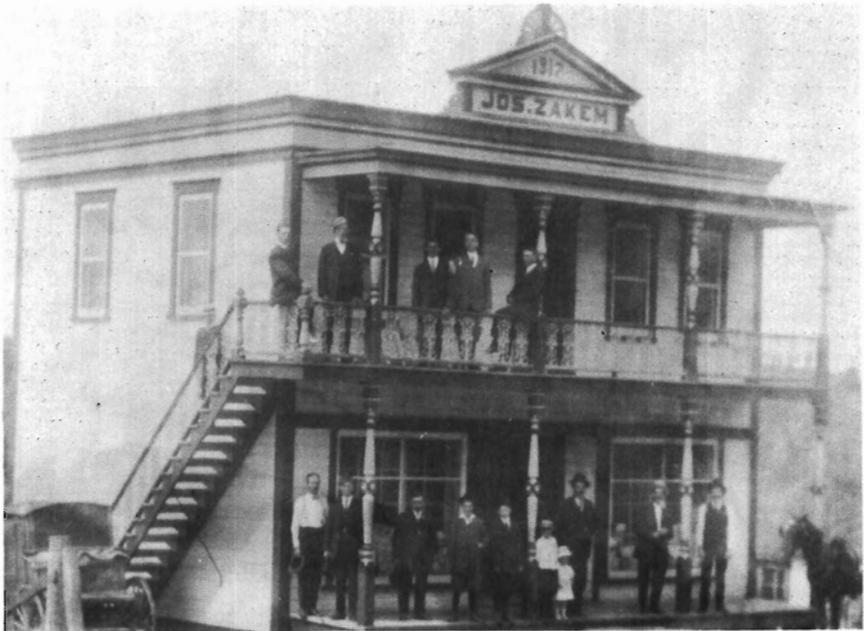
À l'intérieur de ce magasin, il y avait toutes sortes de marchandises suspendues au plafond: fanal à l'huile, outils, lingerie et tout ce que le propriétaire pouvait y accrocher. Un vrai bazar!... Et pourvu que ça rapporte!...

C'était un merveilleux point de rencontre pour «*les jeunesses*»! Nous en avons passé, des veillées, chez le Père Zakem, qui, avec sa personnalité mystérieuse et attachante, nous racontait des «*choses*» qui se déroulaient dans son pays d'origine...

Joseph Zakem fut, aussi, le premier photographe de St-Damien. Plusieurs photographies du village ont été prises par lui.



M. Joseph Zakem.



Inauguration du nouveau magasin de Joseph Zakem, en 1917.

À l'occasion, le «*père Zakem*» s'improvisait dentiste. Le patient, non anesthésié, attendait, frissonnant sur sa chaise carrée, les pinces qui s'introduisaient dans sa bouche démesurément ouverte et qui retiraient, presque invariablement, «*la source de tous maux*». Il «*vous*» en coûtait vingt-cinq sous.

Omettre de souligner le passage de ce «*bonhomme*» dans notre communauté paroissiale, ce serait laisser incomplet le récit de nos souvenirs!

Joseph Zakem quitta St-Damien avec regret en 1948, pour aller demeurer avec ses enfants à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y mourut, à l'âge de 89 ans.



Quelques «*jeunesses*»: g. à d., Napoléon Aubin «*La Dine*», Joseph Poliquin, Léopold Bilodeau.



Albert Zakem, fils de Joseph, lors de son mariage.



Salem Zakem, fils de Joseph.

«**Chez Poléon**» Aubin...

Au temps des Cantons, vers 1870, où est érigé actuellement le magasin Aubin, juste en face de l'église, il y avait une petite maison qui appartenait à Edmond Brochu. Là, il y avait un petit magasin pour dépanner les colons qui avaient besoin de ravitaillement...



À gauche: M. Mme Napoléon Aubin. Ils sont accompagnés de leurs enfants et de quelques amis.

Cela fut de courte durée: le propriétaire n'y trouvait pas son métier!...

Le tout fut vendu à Pierre Aubin, vers 1875.

Pierre, lui, après l'avoir exploité durant quelques années, prit le goût de l'hôtellerie. Il vendit à son tour ce petit commerce à son frère Napoléon, en 1899.

Jusque vers 1906, «Poléon» faisait du «portage» de St-Damien à Québec pour aller au marché en voiture et s'approvisionner en marchandises. Comme il n'y avait pas d'autre mode de transport et comme, à cette époque, les routes n'étaient pas des plus carrossables, il mettait une journée et une nuit à revenir avec ses chevaux.

Parmi les produits transportés, retenons la farine en baril, le hareng boucané, la morue salée, la mélasse, le sirop de Barbade qu'on retrouvait sur la table de la plupart des colons. Complétaient la liste les fèves, les pois pour la soupe, «l'huile de charbon» pour l'éclairage des maisons et des bâtisses. On retrouvait, aussi, bien d'autres articles d'usage domestique, y compris les remèdes miracles de l'abbé Warré.

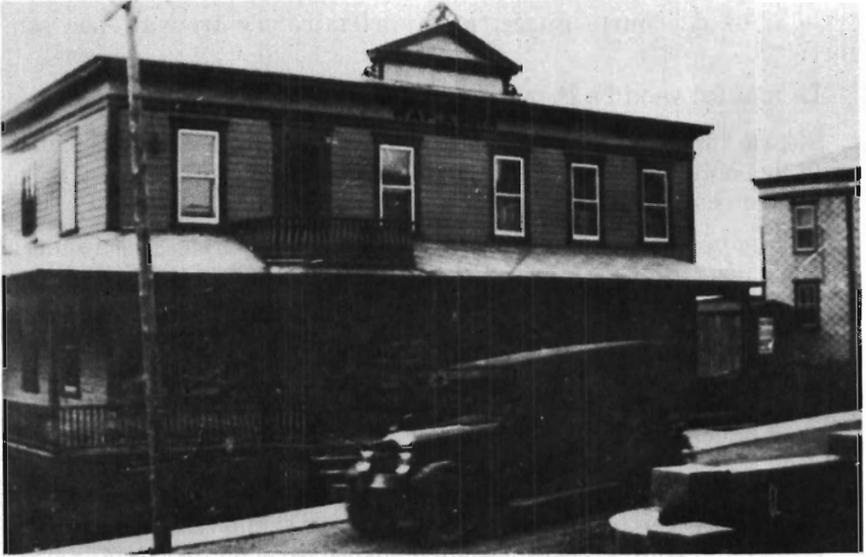


Napoléon Aubin vendait en particulier les «remèdes miracles» de l'Abbé Warré!

Cultivateur, Napoléon n'avait pas peur du travail. Très actif, il se mit à la tâche pour améliorer son commerce. En plus, il avait beaucoup d'enfants...

En 1914, il démolit son petit magasin. Il confia la construction de la bâtisse d'aujourd'hui à Elzéar Métivier, entrepreneur du temps.

Peu à peu, «Poléon» augmentait les quantités de marchandises: plus



Façade du deuxième magasin de Napoléon Aubin, construit en 1914.

de produits finis devenaient disponibles. En somme, il était le dépôt général de la «place».

En 1929, il mourut, terrassé par une crise de coeur.

Sa femme continua la même besogne, jusqu'en 1947. Puis, elle vendit le tout à son fils Gérard, qui, depuis, opère ce magasin.

Depuis lors, Gérard a effectué beaucoup de modifications à l'intérieur de l'édifice. Il a suivi l'évolution du marché.

Malgré ses 93 ans d'existence, ce magasin demeure toujours soucieux de bien servir ses clients.

Même au bout de tant d'années, il arrive encore qu'on entende des gens qui parlent d'aller chez «Poléon».

Heureux temps!...

«La Doune»...

Madame Joséphine Bélanger était une femme affable et s'habillait avec goût. Ces caractéristiques lui valaient la confiance de la majorité des femmes de la paroisse. Elle vendait toutes sortes d'articles: fil à coudre, boutons, dentelles, rubans, fichus, agraffes, aiguilles et vêtements de base, supports baleinés; enfin tout ce qui peut accommoder la femme...

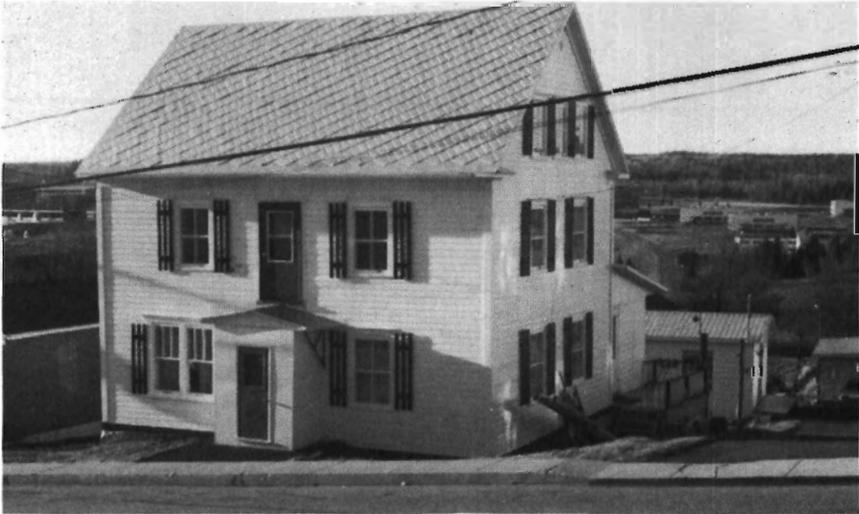
Dans ce magasin, en face du presbytère actuel, on vendait surtout des chapeaux... on venait de l'extérieur pour admirer ces «BIBIS»!... «La Doune», comme on l'appelait, savait les vendre. Il fallait enten-

dre les expressions qu'elle employait pour une cliente intéressée par un de ces chefs-d'oeuvre:

«Ce chapeau, ma chère enfant, a été fait spécialement pour toi! Y ont pas pris ta mesure de tête, pis c'est toute! Tu parais bien plus jeune et bien plus jolie».

C'en était fait: vendu! Elle manquait rarement son coup!

Bien que la marchandise de son magasin fût en partie pour les femmes, on retrouvait quelques articles et vêtements pour hommes, tels que chemises de toilette, sous-vêtements, bas, cravates, ceintures et bretelles.



Ce fut le magasin de la «Downne». Il servit également de bureau de poste de 1936 à 1954.

Il y avait, aussi, quelques articles pour enfants... Entre autres des brassards que les petits garçons portaient au bras le jour de leur première communion, et des voiles pour les petites filles.

Enfin, le magasin de «La Downne» a fait sa marque... Bien des femmes aujourd'hui s'y rendraient sûrement, si ce petit magasin était encore en opération...

«**Chez Madame Chabot**»...

Le jeudi 15 août 1935, en l'église de St-Lazare, Monsieur Charles Chabot, un cultivateur fort connu de la neuvième de St-Damien -- il exploite alors la terre qui est maintenant propriété de Monsieur Antonio Bissonnette -- marie son aîné, Georges, à une dénommée Anna-Marie Bélanger, fille d'un prospère marchand général, Monsieur Adélard Bélanger, de la sus-dite localité.



Magasin de Mme Chabot. Banque Canadienne Nationale.

En bon chef de famille soucieux d'établir convenablement ses enfants, le «père» Charles, quelques mois après, acquiert de Monsieur Zéphirin Jolicoeur, entrepreneur de pompes funèbres, une maison érigée sur la rue principale de St-Damien, dans la côte de l'église. Il en fait don aux nouveaux époux et c'est là qu'en juin 1936, débute la riche histoire du magasin «*Chez Madame Chabot*».

Limitée d'abord à la cuisine d'été, en rallonge de la maison de deux étages, l'entreprise se spécialise en épicerie. Les clients viennent s'approvisionner de denrées de toutes catégories et sont accueillis chaleureusement par les maîtres de la place.

En 1938, les espaces sont trop exigus. Les Chabot décrètent la démolition de l'annexe et procèdent à un premier agrandissement. Par la même occasion, ils abandonnent la vente des «*conserves*» et optent pour la «*marchandise sèche*».

Dès lors, «*Chez Madame Chabot*», on trouve de tout: fil, dés à coudre, aiguilles, tissus à la verge, «*indienne*», patrons, laine, broches, lingerie de maison, vêtements pour petits et grands. C'est le seul endroit à St-Damien pour s'habiller des pieds à la tête. Les hommes y trouvent habits, chapeaux, sous-vêtements, bas de laine, bas de feutre, bottes de travail et souliers «*du dimanche*». Les femmes, elles, ne sont pas oubliées et peuvent s'y procurer crinolines, robes, bibis de tout acabit et une foule d'autres accessoires dont il devient indécent de parler devant d'autres mâles que son époux. Vêtements de toilette, costumes de deuil, tenues de travail, bijoux peu dispendieux mais de belle apparence, importations de Québec ou de Montréal, cadeaux de fiançailles qu'on s'échange presque furtivement, matériel scolaire, cartes de vœux, chocolats de Pâques ou de la Valentin, étrennes des fêtes:

tout est là, sur les tablettes et les comptoirs, et les clients n'ont qu'à s'enquérir du prix de l'objet qu'ils convoitent, avant d'en prendre possession.

Six jours par semaine, avec autant de soirs, la porte est ouverte de huit heures du matin jusqu'à dix ou onze heures en soirée. Même le dimanche, après la grand'messe de neuf heures et demie, avec bien sûr la bénédiction bienveillante du Curé en poste, nécessaires, cultivateurs ou épouses de bûcherons exilés dans les chantiers ont accès au magasin.

Et vogue la galère! Les acheteurs affluent de Buckland, de St-Philémon, d'Armagh, de St-Nazaire et quelques aventureux de St-Lazare «*montent*» à St-Damien. Les aires d'étalage se vident. Les «*stocks*» se renouvellent. De saison en saison, modes et couleurs varient. La clientèle réclame du beau, du bon et du pas cher.

Pour répondre à de telles exigences, les propriétaires agrandissent pour une deuxième fois. Au-delà de toute prévision, les locaux ajoutés deviennent rapidement insuffisants. Comme solution expérimentale de rechange, Monsieur et Madame Chabot embauchent un vendeur itinérant, Monsieur Wilfrid Leclerc.

Pendant 16 ans, de 1941 à 1957, en homme consciencieux qu'on connaît, il s'acquitte scrupuleusement de sa tâche...

À l'été de 1947, pour une saison seulement, Monsieur Alphonse Lachance vient seconder Monsieur Leclerc, nettement débordé par tant de foyers à visiter. Monsieur Lachance se charge des «*hauts du comté*». St-Philémon, St-Magloire, St-Juste, Daaquam, St-Fabien de Panet, Ste-Appoline, par exemples, figurent à son agenda. Monsieur Leclerc, pour sa part, rencontre les gens de St-Nazaire, de St-Malachie, de Frampton, de St-Lazare et de quelques autres paroisses qu'il serait trop long d'énumérer.

Le soir, vers les mêmes heures, les deux hommes se retrouvent «*Chez Madame Chabot*», pour les mêmes besognes. Plus riches d'un «*deux*», d'un «*cinq*», ou d'un «*sept*» qu'ils ont péniblement gagnés en cours de journée, ils repartent, vers les 10 heures, pour se ravitailler et aller vaquer aux autres devoirs conjugaux.

À cette même époque de 1947, la «*centrale*» de St-Damien bourdonne d'activités fébriles. On fait des affaires d'or. On achète. On vend. On répare. On planifie la grande vente annuelle. On engage une «*commis*», Mademoiselle Ghislaine Laflamme, la future Madame Paul-Émile Picard. Ex-institutrice, la jeune fille répondra aux clients, confectionnera en série des articles à exposer en vitrine ou en magasin, effectuera les retouches demandées et, quand elle en aura le temps, fera sa part d'entretien ménager à la maison privée. Quatorze heures par jour, cinq jours par semaine, la «*petite Laflamme*» est ponctuelle et fidèle à son poste. Tout cela, moyennant rétribution de quarante dollars par mois, versés en bel argent sonnante.



Intérieur du magasin de Mme Chabot.

Pendant cinq ans et demi, «*Ghislaine*», comme l'interpelle sa patronne, est là, matin, midi, soir, aux jours de tranquillité comme aux heures de pointe. En période d'affluence, viennent compléter le duo, des assistantes qui portent des noms comme Mademoiselle Ida Audet et Mademoiselle Carmelle Brochu.

De temps à autre, parfois l'instant simplement de saluer une connaissance, Monsieur Chabot «*passera au magasin*» et retournera à sa responsabilité de gérant de banque. En effet, il convient de rappeler qu'à l'enseigne de «*Chez Madame Chabot*» loge alors la succursale de la Banque Canadienne Nationale.

Sorte d'embryon de nos centres commerciaux modernes, le complexe Chabot permet, par la porte qui sépare magasin et résidence, l'accès au guichet de la banque. Sans passer obligatoirement par l'extérieur, une fois la salle à manger traversée, le client débouche sur le haut comptoir de bois et les grillages de fer forgé, d'un doré vieilli par l'usage. Derrière, trône le haut conseiller en finances, avec son «*ledger*», son éponge, son encrier, sa plume et ses buvards. C'est ainsi que, timidement, s'approche le modeste épargnant ou petit emprunteur, car Georges, c'est un gars instruit, qui a eu l'opportunité de fréquenter le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Ainsi gâté par la chance, Monsieur Chabot ne peut pas ne pas tout savoir. Son entourage en est profondément persuadé. Jusqu'au jour où pénètre dans le magasin cet étranger qui réclame du diachylon. Visiblement troublé par semblable requête, en l'absence de son épouse, il répond un clair: «*Je regrette, Monsieur, mais nous n'en vendons pas.*» L'interlocuteur montre alors du doigt, sur la tablette juste derrière le

commis improvisé, la boîte si simple, susceptible de contenir le produit demandé. «*Ah! vous voulez des «plasteurs»?*», de dire l'hôte du plancher. «*Et oui!*», de rétorquer le malheureux incompis. Et tous deux s'éclatent de rire. Peut-être même qu'aujourd'hui, du balcon de son coin de ciel, Monsieur Chabot s'esclaffe encore en réécoutant cette anecdote qu'il a si souvent racontée aux compagnons qui voulaient l'entendre.

En novembre 1947, le «*Paquet*» de St-Damien perd Monsieur Lachance comme «*peddler*». Celui-ci vient d'acquérir la terre de M. Wilfrid Labrecque, sur la grande route, en direction de St-Lazare, terre qu'il entend exploiter de son mieux. Par le fait même, Monsieur Leclerc regagne son titre d'unique voyageur itinérant pour le compte des Chabot.

En 1948, c'est la démolition des dépendances attenantes à la maison privée et la construction de la section arrière, avec ses deux étages. Tout comme il nous est possible de voir la bâtisse en cette année de notre centenaire.

Ainsi agrandi, le magasin de Madame Chabot triple sa superficie. On jouit d'espace supplémentaire. On acquiert de nouvelles «*lignes*». On peut intervertir maintenant, au rythme des saisons, les stocks des deux planchers. Et tout le monde, clients, commis comme propriétaires, ne se félicitent que plus de cette amélioration majeure.

Le chiffre d'affaires grimpe au rythme des années. Quelques commis supplémentaires viennent, à l'occasion, prêter main forte à l'équipe en poste. Mentionnons les noms de quelques demoiselles qui, au fil des ans, ravissent la propriétaire: Laurence Laflamme, Marie-Ange Goulet, Hélène Roy, Marielle Dion. Chacune apparaît avec les temps forts: ou Pâques, ou la Fête-Dieu, ou Noël. Dans la dernière semaine préparatoire à cette fête-ci, patronne et employées trouvent à peine le temps, le 24 décembre, de souffler et de se préparer pour la Messe de Minuit. Quand le dernier client part, déjà sonne à grandes volées le carillon de l'église qui appelle les fidèles à célébrer la Naisance du Sauveur.

L'espace de deux durs hivers, Monsieur Leclerc prolonge son cycle de vente. La première fois, avec voiture fermée, tirée par un cheval. La seconde, avec le «*snow*» de Monsieur Chabot. Mais, devant les problèmes inhérents à ce genre de tournées, devant la rareté de l'argent chez les gens et, en conséquence, la réduction sensible des ventes en cette période, on abandonne cette tradition qui ne veut pas naître. On préfère s'armer davantage de courage et d'ambition pour la facile saison d'avril à décembre, qui s'avère superbement lucrative.

En 1957, le voyageur Leclerc quitte les Chabot pour «*monter sur la Colline*». Monsieur Philippe Fagault lui succède pendant quelques mois et, par la suite, Monsieur Gérard Leclerc fait de même, très temporairement.

À cause de la difficulté de recruter de nouveaux «peddlers», Monsieur et Madame Chabot optent pour l'ouverture d'une filiale à St-Nazaire, juste en face de l'église paroissiale. Madame Ozias Pelchat et Madame Anselme Bolduc se chargent, à tour de rôle, de mener les opérations.

En 1965, après presque trente ans au service des familles, des Religieuses, des enfants de l'Orphelinat St-Joseph, des étudiantes de l'Institut familial, des jeunes filles des Arts Familiaux, des normaliens et normaliennes, Monsieur et Madame Georges Chabot abandonnent le commerce. On récupère les restes de St-Nazaire et l'on ferme boutique.

Petit à petit, on liquide les trésors demeurés en inventaire.

Avec cette mise de la clé dans la porte et le transfert, la même année, de la succursale de la Banque, s'appose le point final de cette page unique et largement exclusive de la «petite» histoire de St-Damien.

Magasin Robert Pinel...

Natif de Price dans le comté de Matane, Robert Pinel arrive à Saint-Damien vers 1938. Il débute comme vendeur ambulant pour un magasin de Buckland et ensuite pour Monsieur Louis Bilodeau de Saint-Lazare. En 1939, il achète une petite épicerie, en avant de la propriété de Monsieur Amédée Roy! Il devient alors vendeur de lingerie de toutes sortes, mais cette fois-ci, pour son propre compte. Surnommé avec humour «le Juif du village», il continue à colporter, étant donné que sa jeune épouse, Cécile, le seconde au magasin. Avec la même ardeur qu'au travail, et comme il était d'usage dans le temps, Cécile et Robert donnent naissance à une nombreuse progéniture, ce qui nécessite plusieurs agrandissements.



M. Robert Pinel devant son premier magasin.



Robert, Cécile, son épouse et deux enfants: Jacques et Denise.

Le déménagement sur le site actuel s'effectue en automne 1943. Pendant ces années de guerre, le commerce est difficile vu la rareté des produits qui sont livrés en plus grandes quantités sur quotas attribués aux plus vieux magasins. Cette méthode n'est pas loi, mais les grossistes servent d'abord leurs clients depuis longtemps établis. Grâce à sa ténacité et à sa clairvoyance, Robert sait déceler les bonnes ficelles pour se procurer des items. C'est aussi le temps des rations imposées par le gouvernement sur certains produits et des coupons sont nécessaires pour se procurer sucre, beurre, thé, café, etc... Malgré ces contraintes, Robert réussit à faire progresser son commerce, si bien qu'en 1945, un deuxième étage s'ajoute à son établissement.



Magasin agrandi en 1945.

La guerre terminée, les marchandises deviennent moins rares: on a pu tenir le coup! Les matériaux de construction s'ajoutent et le commerce connaît une période de prospérité qui ne fera que continuer.

De nouvelles dimensions s'ouvrent... La vente des moulées pour le compte de la «Coopérative» de Saint-Damien, de même que la tenue des livres pour les comptes de la beurrerie attirent de nouveaux clients. Cette progression l'oblige à doubler la superficie du magasin en 1957.

En plus de sa réussite dans le métier, Robert a su initier ses fils au sens des affaires puisque Jacques, Carol et Sylvain prennent graduellement la relève. Les frères Pinel, confiants dans l'avenir, viennent



Dernière expansion en 1957.

d'ouvrir un super-marché «*GEM*» dans les locaux de l'ancienne Auberge St-Damien. Et les projets ne manquent pas pour l'avenir...

Magasin Narcisse Drapeau et Alfred Audet...

En 1890, Narcisse Drapeau, père de Madame Alfred Montminy, ouvrit un magasin au coin de la rue St-Gérard, là où était située l'École Brousseau. Il y vendait un peu d'épicerie et quelques «*lingeries*». Il exploita ce petit commerce jusqu'en 1906.

Cette même année, arriva du Wisconsin Alfred Audet avec sa famille. Père de Madame Alyre Leroux et de Mademoiselle Ida Audet, il trouve le site idéal pour construire le magasin de ses rêves. Il achète le magasin de Drapeau et fait déménager le bâtiment dans la rue St-Gérard: cette maison est aujourd'hui la propriété de Monsieur Roland Bégin.

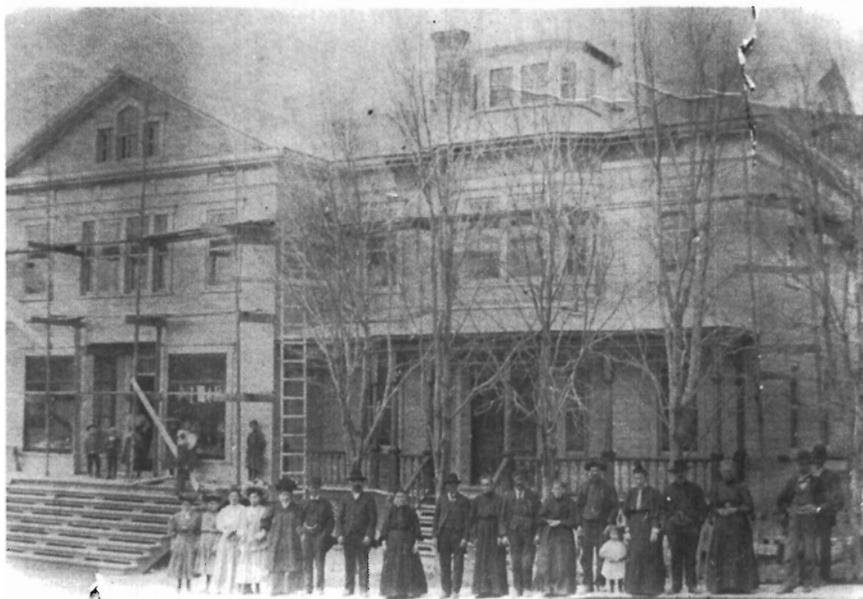
C'est alors qu'il fait construire par les entrepreneurs Métivier le grand magasin général que nous voyons sur la photo de la page ci-contre.

On y trouvait meubles, épicerie, lingerie, ferronnerie, outils et articles servant aux cultivateurs. En plus, Alfred avait aménagé, dans une pièce adjacente, une boucherie avec comptoir.

À cette époque, on construisait la ligne de chemin de fer et Alfred sut profiter de cette «*manne*» en approvisionnant les camps de bûcherons ainsi que ceux des ouvriers employés à la construction de la voie ferrée.

Sans exagération, disons de ce magasin d'hier qu'il peut aisément se comparer à n'importe lequel de nos magasins d'aujourd'hui...

Tout allait bien. En février 1912, malheureusement, le feu détruisit



Construction du magasin d'Alfred Audet, 1906. G. à d.: Maria et Rosanna Lachance, Delvina et Philippine Lachance, Mme et M. Joseph Lachance, M. Philiass Lachance, Mme et M. Zénon Laflamme, Mme et M. Xavier Lachance, Mme Louis Roy, M. Joseph Lachance (Xavier), Mlle Ida Audet, Mme et M. Alfred Audet, Mme François-Xavier Lachance, M. Jules Fradet.



Le magasin d'Alfred Audet sera détruit par le feu en février 1912.

de fond en comble ce «grand» magasin. Vous vous imaginez quelle perte pour Alfred, surtout quand on pense que les assurances-feu ne sont pas bien en vogue à cette époque.

Le lendemain de l'incendie, on retrouvait dans les décombres une petite statue de sainte Anne, en plâtre, tombée du troisième étage. Miraculeusement, elle n'était pas cassée. Madame Alyre Leroux conserve précieusement cette statue qui porte les traces de l'incendie, par des taches noires incrustées sur son manteau.

Sainte Anne avait certainement protégé sa chapelle qui était située tout près du lieu du sinistre, ainsi que le village tout entier d'une possible conflagration...

Prenant son courage à deux mains, Alfred Audet fit rebâtir, l'été suivant, un nouveau magasin sur les ruines du premier. Il l'exploita encore quelques années, puis le vendit à J.-Pierre Lavertu, «Père Pit», qui le garda jusqu'en 1938.

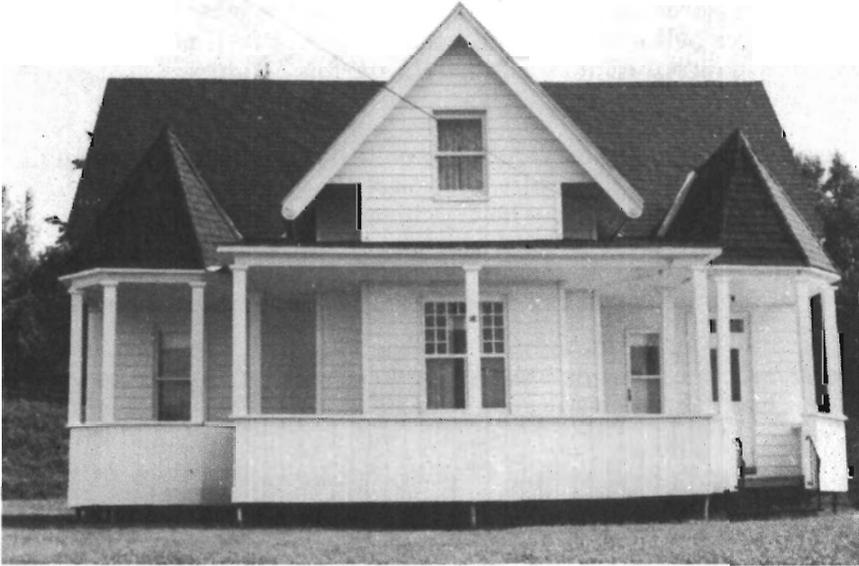
Pierre, se trouvant avancé en âge et personne ne pouvant prendre la relève, il vendit le magasin aux Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Elles l'agrandirent pour en faire une «*École ménagère*» pour jeunes filles. Cette institution porta les noms «*d'École Ménagère Brousseau*», puis d'«*Institut Familial Brousseau*»...



Magasin reconstruit à l'été 1912. Il devint par la suite l'Institut Familial Brousseau.

Magasin de Joseph Goulet...

Arrivé à St-Damien vers les années 1870 comme colon défricheur, Joseph marie une fille de l'un des premiers arrivants, Jean Gagné. Il ouvre un magasin dans le même bâtiment où Pierre Guillemette a tenu une épicerie, de même qu'un salon de barbier, dans les années 1935 à 1950.



Résidence de M. Joseph Goulet, anciennement située sur la rue Commerciale. Actuellement propriété de M. Clément Labbé, rue de l'Église.

Ce magasin, situé sur le stationnement actuel d'IPL, voisin de M. Denis Bouffard, possédait quelque chose que les autres n'avaient pas: il servit aux rencontres pour la formation du premier conseil municipal de St-Damien. C'est là qu'en 1981 se déroulèrent les premières séances du conseil municipal. Joseph louait l'espace libre pour la modique somme de quinze centins par séance. On la tenait dans la matinée. Elle se prolongeait parfois dans l'après-midi...

Imaginons, un instant, les discussions animées et cocasses qui pouvaient se dérouler dans un magasin général, où l'on jasant de tout... Les séances de conseil étaient vraiment tenues sur la «Place Publique»...

On vendait un peu de tout dans ce magasin. Près du comptoir, il y avait ces grands casiers basculants qui contenaient des «cent» de sucre, de cassonade, de riz, de fèves, de pois à soupe de même que des caisses de biscuits de toutes sortes qu'on détaillait à la livre. On n'avait qu'à demander la «pesanteur» désirée et «Jos» faisait ouvrir le sac de papier dans un craquement tout à fait spécial. Aussi, on vendait de la

farine en baril de 300 livres et en poche de 100 livres. La marque de farine qui se vendait dans le temps était: «*Lac des Bois*». Dans la cave, il y avait deux à trois «*saloirs*», pour le lard salé et le poisson.

Dans un autre coin du magasin, se retrouvaient toutes les marchandises à mesurer telles que: le baril de vinaigre, la tonne de mélasse et un peu plus loin le baril d'huile à lampe avec son entonnoir, à côté des feuilles de tuyaux de poêles à deux ponts, des barils de clous de toutes les grosseurs, des outils, sciottes et lames. Et que dire de la porcelaine de pierre décorée de couleurs assorties, des globes de lampe et de fanal aussi, de ces belles cruches enrobées d'osier qui facilitaient le transport du vinaigre, de l'huile à lampe et... parfois... d'autres «*savoureux*» liquides...

On y trouvait aussi la «*ligne*» complète de vêtements de travail du temps: des «*culottes d'overall*», de coton et d'étoffe, des calottes de feutre, des mitaines de «*mioul*», des bottes sauvages, des pichous «*à l'huile*» ou mocassins. Il y avait, de plus, quelques «*fines lingeries*», rubans de dentelles à la verge, coupons «*d'Indienne*», souliers en «*cuir patin*» pour les femmes, chapeaux melons et canotiers pour les hommes.

Du côté des sucreries, il y avait des bonbons «*à la cent*», «*peppermint d'amour*», lunes de miel, «*candy brûlé*», réglisse, suçons au sucre d'orge, longues palettes de gomme «*Red Jacket*», et enfin des «*peanuts à l'écale*».



Magasin de Joseph Goulet, déménagé près de la maison actuelle de M. Antonio Labrecque.

À l'automne, arrivaient les fruits importés comme le beau raisin bleu. On se régala et ceux qui étaient plus fortunés en achetaient en «masse», pour en faire un vin succulent.

C'était aussi le «*temps des pommes*» et ça voulait dire l'organisation de «*borlans*». Joseph vendait les pommes aux joueurs, un sou chacune et, lorsqu'elles étaient petites, deux pour un sou. Parfois ces parties de «*bluff*» se continuaient très tard dans la nuit, et il n'était pas rare qu'un joueur gagnât un baril de pommes: cinq «*grosses*» de pommes.

Ce magasin a rendu de nombreux services à la collectivité. Au temps des Cantons, Joseph a été conseiller et maire dans les premiers temps de notre municipalité et on peut le compter parmi nos bâtisseurs.



Magasin agrandi de M. Antonio Labrecque.

Les vestiges de ce premier magasin furent annexés à la maison de Mme Édouard Doherty. Ceci lui permit de continuer un commerce d'épicerie déjà établi dans sa résidence.

À l'hiver de 1967, Monsieur Antonio Labrecque acquiert cette propriété qu'il agrandit au cours des années...

«**La Mère Louis**»...

Arrivant de Buckland dans les débuts de 1900, «*Ti-Louis*» Métivier comme on se plaisait à l'appeler, était un homme d'action. Outre le métier de forgeron, il tenait un petit magasin.



Magasin de Mme Louis Métivier vers 1925.



«La Mère Louis» et son époux lors de la construction d'un hangar.

Sa vaillante épouse, qui avait la charge du magasin, avait un sens remarquable de l'économie et des affaires. On y vendait de l'épicerie, de la farine à pain au cent livres, quelques *«lingeries»*, des chaussures et des moulées pour les animaux.

Ce magasin a rendu d'énormes services aux jeunes colons du temps. L'argent était rare, le travail rapportait peu mais les exigences étaient toujours là. C'est alors que madame Louis fit sa part pour aider des jeunes familles nombreuses, en leur *«vendant à crédit»*, afin de leur permettre de vivre convenablement.

Vers les années 1936-37, on diminua l'importance du magasin car Louis s'orientait déjà dans une autre direction: celle de la fabrication de manches à balais.

Louis était un homme au franc parler, comme on en trouve de moins en moins. Son épouse lui a donné cinq enfants, dont l'aîné Émile, fut le fondateur des *«Industries Provinciales»*. Deux filles, Jeanne et Bernadette, ainsi que les jumeaux Côme et Damien, complétaient la famille...

«J. Côme Métivier»...

C'est en 1946 que Côme Métivier a débuté dans le commerce de la vente de meubles. Dans la côte de l'église il acquiert un terrain de Monsieur Edmond Leblond et construit son premier magasin. Il s'aperçoit vite que l'emplacement n'est pas fonctionnel pour le stationnement des autos de sa clientèle et opère quelques mois seulement dans cet établissement. Il vend alors sa propriété au *«Père Delphis Brochu»* qui en fait sa résidence. C'est l'actuelle maison de M. Julien Laflamme.



Magasin J. Côme Métivier.

Entretemps, un nouveau développement s'ouvre à l'endroit de l'ancien terrain de jeu, à proximité de l'aréna qui vient d'ouvrir. Côme entrevoit alors la venue d'une clientèle beaucoup plus nombreuse et entreprend la construction du magasin que l'on retrouve aujourd'hui, commerce qu'il opéra avec succès, puisqu'il devint «*expert*» dans la vente des matelas.

Serait-ce que son propriétaire soit suffisamment à l'aise pour que l'on dise de son magasin que c'est le seul commerce de la paroisse qui opère «*fermé 365 jours par année?...*»

Magasin Lorenzo Mercier...

Les débuts n'ont pas été de tout repos. Lorenzo a commencé comme beaucoup d'autres dans ce commerce en colportant d'une paroisse à l'autre. Il réussit si bien dans sa tâche, qu'il possédait un magasin de vêtements des plus complets dans le temps.



Ancien magasin de lingerie de M. Lorenzo Mercier.

Même si son épouse avait beaucoup à faire pour ses enfants, elle trouvait le temps de le seconder au magasin, lorsque Lorenzo allait à l'extérieur chez les clients. Comme la clientèle devenait de plus en plus nombreuse, Lorenzo abandonna la vente à domicile pour se consacrer uniquement au comptoir de son magasin.

On y trouvait toute la ligne complète de lingerie pour dames et jeunes filles; des vêtements de base jusqu'aux manteaux, avec une variété que l'on ne retrouve que dans les grands magasins.

Les hommes et les enfants trouvèrent eux aussi, toute une gamme de vêtements utiles et désirés avec un choix assez important.



Merceria Onil Asselin.

Puis après une brève maladie, Lorenzo nous quitta. Comme le magasin demandait trop de travail, son épouse Florence, vendit le commerce à Onil Asselin qui continua la vente quelques temps dans cet établissement, puis déménagea dans de nouveaux locaux pour devenir la «*Merceria Asselin*», qui continue ce service à la population.

Magasin Louis P. Moisan...

Louis-Philippe, que l'on sur-nommait «*Garçon*» est né le 20 juillet 1896. Il se marie le 8 novembre 1920 à Marie-Anna Royer et de cette union sont nés 5 enfants: Adrienne, Roland, Raymond, Camille et Laurent.

Jeune marié, «*Garçon*» décide d'apprendre la cordonnerie et la coupe de cheveux pour homme. Comme il n'y avait personne qui représentait ces métiers dans notre village il rendait d'incalculables services à la population. «*Garçon*» coupait les cheveux pour .10¢, de quoi faire rougir les barbiers d'aujourd'hui... Aussi, faire poser une paire de semelles pour .15¢ ou .20¢, c'était toute une aubaine! Les temps ont bien changé...



Louis-Philippe Moisan et sa famille devant leur magasin en 1936.



Adrienne Moisan, épouse d'Antonio Morency, devant le magasin de son père. Elle est accompagnée d'Adrien Garant et de son épouse.



Magasin agrandi d'Antonio Morency, anciennement celui de Louis P. Moisan.

Insatisfait de ces deux métiers, «*Garçon*», homme actif, ouvre un magasin général, où est situé aujourd'hui celui d'Antonio Morency. Il y vendait la farine à pain, du hareng boucané, de la morue salée, du lard salé en baril, la mélasse, de «*l'huile de charbon*» pour l'éclairage des lampes. Du tabac en feuilles à .20¢ la livre, du tabac à cigarettes à .05¢ le paquet: c'était vraiment le bon vieux temps.

Ce magasin était au carrefour des chemins: Trois-Pistoles, 5ième

Rang, Grande-Route et bien entendu, bas du village. Vous imaginez la confrontation d'idées et les discussions animées qui s'y passaient! Il y avait aussi des joueurs de tours. «*Garçon*» était un animateur et raconteur d'histoires hors pair. Là aussi, comme dans d'autres magasins du temps, afin d'oublier les rigueurs des hivers qui n'en finissaient plus, on jouait aux cartes souvent tard dans la veillée. On s'amusait bien.

Bien que transformé, ce magasin a subi l'évolution comme tous les commerces de son âge. Adrienne et Antonio Morency ont su lui garder sa vocation de bien servir la clientèle. C'est encore un lieu de rencontre où les gens aiment se rendre, s'attarder pour discuter d'affaires et d'autres, comme au bon vieux temps...

LES BOUCHERS D'ANTAN ET LA RELÈVE

Qui ne se souvient des bouchers Edgar Marquis, Alfred Lachance, Amédée Roy? Tous ces bouchers ont quelque chose en commun: ils ont utilisé successivement le même outillage dans des locaux différents. Ces aînés dans ce métier étaient vendeurs itinérants dans la paroisse, offrant leurs gros saucissons, leur lard salé, leur viande fumée, etc.

Denis et Mario Guillemette — fils de Maurice — assument une continuité du métier dans un des plus vieux magasins du village, celui de Monsieur Joseph Zakem.

Ils ont cependant remplacé l'antique outillage par des appareils plus modernes et ont complété leur commerce en y ajoutant l'épicerie.

Il y eut aussi la lignée des Bissonnette qui ont fait leur marque dans ce métier: Joseph à la Station, son frère Nérée dans la petite route — aujourd'hui rue Saint-Gérard — lequel vendit son établissement à son neveu Ernest.

Ce commerce a connu depuis les années 1950 un essor considérable. La modernisation de l'étalage de l'épicerie vient rehausser l'apparence de ce magasin, le rendant fonctionnel et des plus esthétiques.

Un dernier, qui n'a pas de trace du passé dans ce domaine, Raymond Labonté «*SODA*» a débuté dans ce métier, confiant en ses propres connaissances. Un agrandissement latéral du sous-sol de la maison paternelle lui sert de local.



M. Alfred Lachance.

Toujours avec le sourire et sa bonne humeur constante, ce dernier vendeur itinérant «*de chez-nous*» est toujours fidèle à ses clients...



Épicerie-boucherie Guillemette.



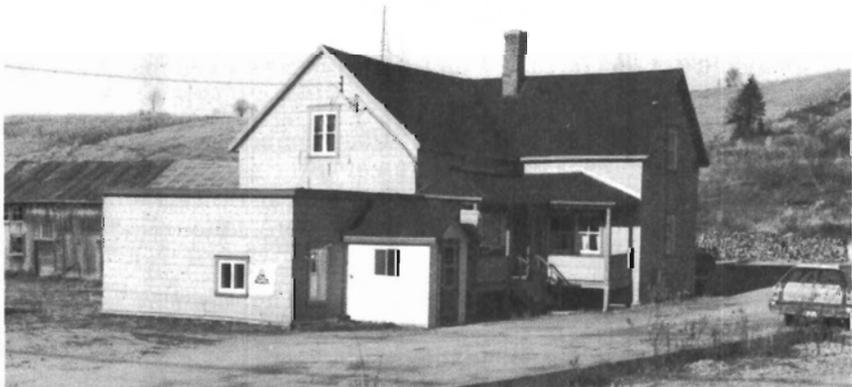
La maison d'extrême droite était la boucherie de M. Alfred Lachance.



Boucherie et résidence de M. Amédée Roy.



Épicerie-boucherie de M. Ernest Bissonnette.



Boucherie et résidence de M. Raymond Labonté.

...«LE PEDDLER»...

Comme prolongement de leur entreprise, certains marchands de chez nous prennent eux-mêmes la route et vont frapper à la porte des maisons. Parfois, ils embauchent du personnel à qui ils confient cette même besogne de *«vendeur itinérant»*.

Parmi ceux qui, avec régularité, se présentent comme tels dans les foyers pour offrir leurs produits, il en est un que nous voulons suivre: Monsieur Wilfrid Leclerc, qui, durant seize ans, fait carrière dans ce domaine.

À travers lui, nous rendons hommage à tous ceux qui, au fil des années, ont exercé ce métier. Par la même occasion, nous répétons à ceux qui continuent de le pratiquer toute notre joie de les accueillir comme des visiteurs agréables.

De 1941 à 1957, Monsieur Wilfrid Leclerc fait du porte à porte pour le compte de Monsieur et Madame Georges Chabot de St-Damien.

Muni d'un permis de vente pour les seuls comtés de Bellechasse, de Dorchester, de Montmagny et de l'Islet, quotidiennement, il part avec sa majestueuse Réo 1930 à quatre portes, une *«six en ligne»*, avec roues de broche, expropriété de Monsieur le Curé Raymond. La *«belle»* est chargée à pleine capacité d'articles hétéroclites.



M. Wilfrid Leclerc et son fils Gilles.

Arrivé chez le client, après les salutations d'usage, notre homme débite sa liste d'objets disponibles, note les désirs, va chercher la marchandise dans son entrepôt ambulante. Puis, de retour dans la vaste cuisine qui sert de salle à toutes fins, il exhibe ces choses neuves qui sentent encore la manufacture.

Selon le besoin du jour et les dispositions financières du moment, la maman traverse dans la chambre d'à-côté pour essayer ou brassière, ou corset à baleines, ou robe de crêpe, ou bas de cachemire avec rainure derrière la jambe, pendant que le père, entouré de sa mar-maille, pique une jasette avec le vendeur.

Certains autres jours, c'est le papa qui a droit à sa séance d'essayage: à son tour, il disparaît dans la pièce d'à-côté avec sous-vêtements, ou pantalon, ou chaussettes, pendant que les petits, à genoux sur les chaises autour de la table, attendent patiemment le retour du chef de famille qui signifiera rapidement sa satisfaction ou sa désolation.

Parfois, plus souvent rarement, car l'on se refile de l'un à l'autre vêtements et chaussures devenus trop courts ou trop petits pour l'ainé qui précède, ce sera le tour de tel ou tel garçon, de telle ou telle fille. Alors, sans cérémonie, en pleine place publique, devant le «*Monsieur*» par surcroît, descendent longues ou petites culottes, sautent bottines ou bas et remontent aussi promptement les «*affaires neuves*» à revêtir. Tout rouge de gêne, l'enfant espère un verdict de satisfaction de la part de sa mère. Si elle dit oui, il pourra reprendre ses jeux, au moins jusqu'au départ de l'étranger. Si non, quelle humiliation: il devra répéter son striptease et «*cela, ce n'est pas beau!*»

Toujours planté dans la cuisine qu'il a le loisir de reluquer de fond en comble, le représentant de «*chez Madame Chabot*» tue le temps avec ceux qui veillent avec lui sur les boîtes vides, étendues dans la place. Puis, avec le prononcé de la sentence, il sort carnet de facture ou bon de commande, selon le cas. Minutieusement, il additionne les prix des objets vendus, tend la feuille au propriétaire de la maison, qui la lui échange contre de beaux billets du «*Dominion*». Parfois, incapable de livrer sur-le-champ la marchandise requise, le «*passant*» consigne dans son calepin les recommandations de l'acheteur. Ensuite, en un tournemain, il ramasse les derniers objets qui traînent, referme cartons et emballages. Dans un ultime «*À la prochaine!*», il laisse crisser la porte derrière lui, saute la marche qui lui redonnera accès chez ces «*amis*» et remonte dans son univers à quatre roues.

Un coup d'œil rapide à sa montre lui signifie que c'est déjà l'heure du dîner. Affamé par tant de parlote, le voyageur dévore calmement les savoureux sandwiches que «*sa Jeanne*» lui a si amoureusement préparés avant son départ. À demi rassasié par de si excellentes victuailles, il ne peut toutefois s'empêcher de se lécher les babines à la seule pensée de l'assiette copieuse de steak, de patates et de légumes qu'elle lui servira en guise de souper, dès qu'il sera rentré au foyer.

Mais il est loin, ce moment! Encore au moins neuf heures de travail à abattre, de gens à rencontrer, de clients à amadouer et à satisfaire! Au retour à St-Damien, il y aura cet inventaire du jour à faire, ces commandes à compléter, cette balance et cette reddition de comptes! Il y aura cette comparution au tribunal des patrons!

Mais il est loin, cet instant! Actuellement, et ça presse, il faut reprendre la tournée, monter marche après marche, frapper aux portes, retrouver la même bonne humeur, répéter les mêmes formules, sortir les mêmes boîtes, tenter de convaincre, dresser les mêmes paperasses et passer chez le voisin qui se plaindra peut-être de son manque d'argent, ou qui proclamera qu'«*on n'a besoin de rien, cette semaine!*». En réponse, ce «*cher Monsieur Leclerc*» a envie de rétorquer que, lui aussi, il a ses tracas, sa famille à nourrir et sa commission à gagner. Mais jamais ne lui vient pensée si mauvaise. Toujours avec son éternel sourire, il répond: «*C'est bien correct!*»

D'une maison à l'autre, c'est le même accueil chaleureux.

De semaine en semaine, du lundi au samedi inclus, c'est le boulot qui se répète. Résidents des rangs ou des villages reconnaissent la fameuse Réo bleu foncé ou le camion rouge d'une tonne, avec sa boîte fermée, que le voyageur troque en 1950. «*Monsieur Leclerc est dans le coin!*» entend-on clamer de bouches à oreilles et c'est un peu la «*fête*».

D'avril à décembre de chaque année, avec une régularité quasi proverbiale, le colporteur parcourt son territoire et, partout, il fait des heureux...

... LE FORGERON...

Bien que l'organisation du village ne fût pas à son comble, il manquait bien des métiers pour l'époque. Il y avait quand même de vrais artisans, comme «*Le forgeron*». Ce fut l'un des premiers services à s'implanter dans notre «*nouvelle colonie*».

Quel rude métier que de ferrer des chevaux à moitié sauvages. La plupart du temps, l'animal recevait le premier domptage du forgeron qui savait déceler au premier coup d'oeil les qualités et aussi les défauts de l'animal.

Parfois, on devait avoir recours à un appareil façonné par l'artisan lui-même et qu'on appelait «*le travail*». C'était le dernier moyen pour venir à bout d'un cheval nerveux ou vicieux. Le forgeron appelait ces chevaux «*Charognes*». Dans cet appareil, l'animal ne pouvait bouger tant il était attaché de près aux «*barres de force*» en bois franc qui lui compressaient le corps. De cette façon, le «*travail*» réduisait les mouvements de l'animal à néant. Le forgeron avait alors tous ses aises pour compléter son travail.

Vous auriez dû voir «*Charlie*», lorsqu'il sortait du «*travail!*» C'était à mourir de rire tant il était grincheux et il piétinait fortement, comme pour enlever les fers de ses sabots. «*Charlie*» était un cheval de la Communauté. Il était nerveux et ses ruades n'en finissaient pas.

Le forgeron avait aussi la tâche de forger, à coups de marteau sur l'enclume, les outils dont on avait besoin dans le temps pour défricher le sol de ses souches. Parmi ces outils, il y avait «*le diable*». C'était un billot de 6 à 8 pouces de diamètre sur une longueur de 6 à 8 pieds, transpercé d'une vingtaine de lames métalliques forgées qui dépassaient le tronc de 10 à 12 pouces tout le tour du billot. «*Le diable*» était tiré par une paire de boeufs et servait à déchirer le sol et casser les racines, afin de pouvoir débarrasser la terre des débris de souches et ainsi l'ameublir pour y cultiver le sarrasin.

Dans sa boutique, le forgeron fabriquait également pelles, fourches, marteaux, pinces, etc... Aussi il avait le don de faire des traîneaux pour les enfants qui dévalait les pentes à une vitesse qui nous pinçait le coeur.

La boutique de forge servait aussi de lieu de rencontre et les conversations ne manquaient pas d'amener une foule d'expressions colorées.

On y retrouvait des conteurs d'histoires chaudes et de vantardises qui s'obstinaient pour le meilleur cheval. Parfois on allait jusqu'à parier l'animal; l'enjeu était d'atteler deux chevaux «*abacul à bacul*». Chaque propriétaire de cheval y allait de tous ses atouts pour tirer celui de l'autre. La plupart du temps ça finissait par un cheval défermé. Ensuite, on mouillait ça avec de la «*Chartreuse*»...

Durant les longs hivers, la boutique de forge abritait aussi des joueurs de dames et des amateurs de cartes. Là aussi on assistait à des tiraillements à propos de dames déplacées sans oublier les tours pen-dables que les fins renards n'hésitaient pas à inclure dans la partie.

Toute une attraction qu'une journée dans la boutique de forge au temps d'une campagne électorale; il ne fallait pas manquer ça. Les «*cabaleurs*» de chaque parti politique venaient faire un tour de cabale, afin de gagner des votes et, bien entendu, faire goûter leur «*Bagosse*» d'élections qu'ils donnaient avec générosité.

Des journées entières, j'ai regardé faire ce travail: mettre le fer au feu, le sortir, le frapper du marteau puis le remettre au feu et le marteler de nouveau, un peu comme le menuisier qui polit un meuble. C'était un artisan doué d'une grande patience, à toute épreuve, dont la force et l'ardeur au travail étaient comparées à celles des boeufs.

Dans une pièce attenante à la boutique de forge, le forgeron avait une petite écurie publique pour la location de «*places de chevaux*». Le forgeron les louait aux cultivateurs des rangs qui venaient au village pour la messe du dimanche ou sur semaine, par affaires. Le coût de location variait entre deux et trois dollars par année. Dans ces écuries, il y avait parfois du «*grabuge*»; à la suite d'élections, lorsque deux adversaires se rencontraient, il s'ensuivait des batailles à coups de poings. Il en était de même quand le voisin ou le meilleur ami faisait «*manger de l'avoine*» au prétendant de l'une de ces «*Belles*».

Il y a quarante ans, la pauvreté était le lot de plusieurs car l'argent était rare. Les cultivateurs s'expatriaient durant l'hiver pour aller charroyer du bois dans les chantiers de «*Laval*», pour la compagnie Price. Le forgeron était occupé en automne pour préparer les «*doubles sleighs*» qu'il savait faire pour le halage du bois. Ça prenait de bonnes ferrures et de bonnes lisses pour supporter les charges de bois.

Il fabriquait des «*sleighs*» à toute épreuve, car il y avait beaucoup de montagnes à franchir. Encore une autre merveille du forgeron! On peut voir encore de ces «*sleighs*» chez certains cultivateurs qui ont conservé ce mode de transport pour leur bois.

Dans le temps, le forgeron était aussi vétérinaire. Si un animal tombait malade, vite on courait voir le forgeron pour qu'il lui donnât de ses préparations à base de racines et d'écorces d'arbres. Bien des fois, il remettait l'animal sur pied. C'est pour cela que le forgeron fut un homme très important dans la région.

Les frères Désiré et Joseph Goupil, fils d'André, un de nos pionniers,

furent les premiers à exercer ce métier. Désiré avait sa boutique de forge en avant de la vieille Aréna. Il y forgea durant une bonne trentaine d'années, avant de passer la direction à son neveu M. Elzéar Bélanger. La boutique de forge de Joseph était située dans le bas de la maison d'Adélarde Carrier, aujourd'hui habitée par la famille Léopold Fortin.

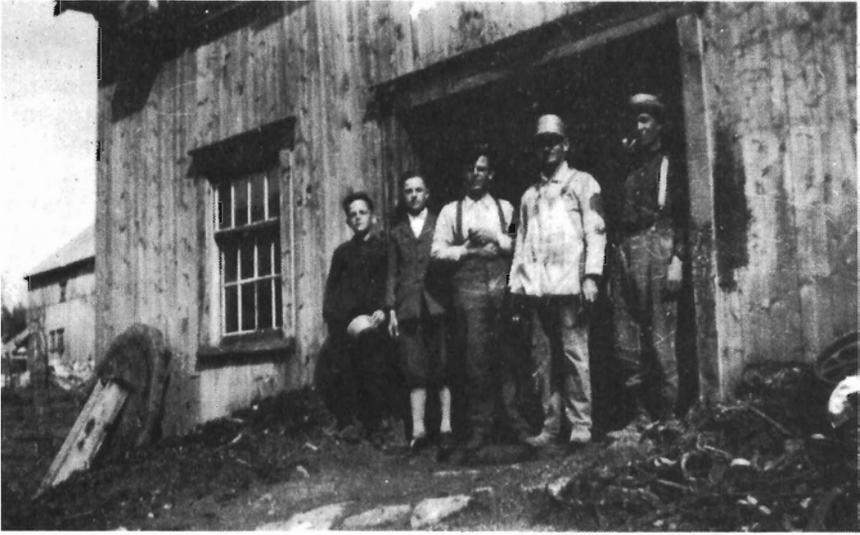


Joseph Métivier, son fils Louis et son épouse Adélia Provençal devant le magasin et la boutique de forge en 1909.



M. Louis Métivier dans sa boutique de forge.

Louis Métivier était, lui aussi, un ancien dans ce métier. Il le pratiqua une quarantaine d'années. Outre le ferrage des chevaux, il savait monter des roues à raies de bois pour les banneaux, charrettes et voitures pour les travaux de la ferme. Louis était renommé pour le trempage de l'acier. C'était un homme adroit et travailleur, très ouvert aux nouvelles idées. C'est pour cette raison qu'il ajouta à sa



Damien, Émile et Louis Métivier; Charles Dorval et Nazaire Bisson devant la boutique de Louis.

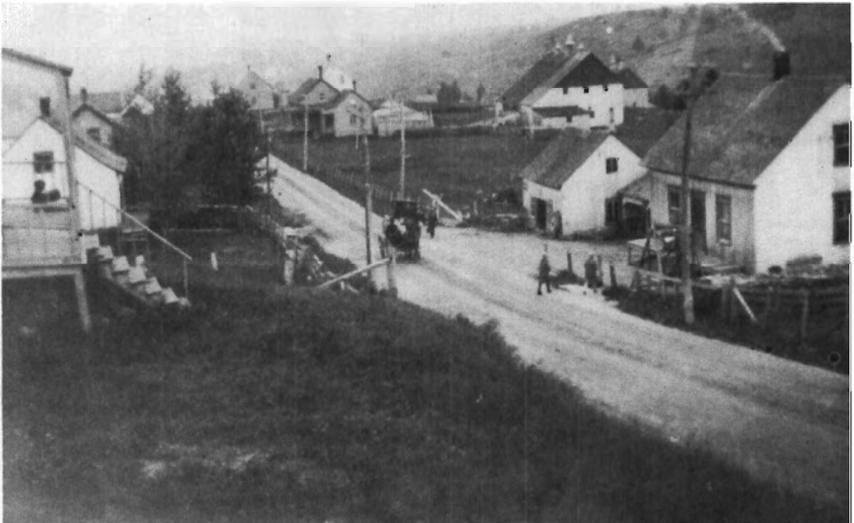


M. Louis Métivier, réparant une faucheuse...

boutique de forge un tour pour la fabrication de manches à balais. Cette boutique était située en avant des *«Industries Provinciales»*. D'ailleurs cette vieille boutique de forge fut le berceau de cette grande industrie. Louis aussi, comme ses aînés dans ce métier, a trimé dur car l'argent était rare et difficile à gagner. Il fallait une bonne dose de courage et de force pour tenir, entre ses jambes, courbé à la journée longue, la patte d'un cheval grincheux. — *«Louis, tu mérites un bon coup de chapeau!»*.

Natif de St-Damien, Elzéar Bélanger fit son apprentissage de forgeron, chez Louis Métivier. Il a bien su tirer son épingle du jeu, dans la boutique acquise de son oncle Désiré Goupil, qu'il occupa pendant une dizaine d'années. Puis durant quatre ans, il cessa ce travail pour aller travailler chez les Religieuses de St-Damien, comme homme à tout faire. Mais l'amour du métier refit surface: il acheta le vieux moulin de Joseph Goulet à la huitième. Il exerça le métier de scieur de bois, en même temps qu'il ouvrit sa deuxième boutique de forge. Il y travailla jusqu'en 1964. Cette année-là, son fils Fernand prit la relève et occupa la vieille boutique de son père pendant trois ou quatre ans. Avec les nouveaux développements et les changements d'habitudes des cultivateurs d'échanger le cheval pour le tracteur, le ferrage des chevaux et les réparations de voitures à traction animale devenaient de plus en plus rares. Alors Fernand devint un artisan de fer ornemental. Il fit l'acquisition d'un bâtiment de la ferme de Clément Asselin et modernisa son outillage pour fabriquer des *«trailers»* de tracteurs et des plates-formes de camion.

Aujourd'hui, à son tour, Fernand a cédé le pas à son fils Lucien.



Boutique de forge de Noël Bilodeau en 1920. Deuxième maison à partir de la droite.

Fernand fut le dernier de cette lignée de forgerons à oeuvrer dans la première industrie de notre canton.

Noël Bilodeau, un autre de ce métier, forgea bien durant une trentaine d'années, comme les Goupil et les Métivier. Il fabriquait des «*doubles sleighs*» pour le halage du bois et remplaçait les bandages de roues. C'était toute une tâche que ce travail, qui s'effectuait à l'extérieur: le forgeron devait chauffer le bandage de fer sur un gros feu d'énormes bûches de bois franc. «*Chez Noël*» — c'était la façon d'identifier la boutique de forge — on y forgeait des grosses pinces en fer qui servaient à sortir de l'eau et à charger les gros morceaux de glace qu'on coupait l'hiver sur la rivière aux «*Billots*» à l'écluse des Soeurs. Cette glace servait à conserver les viandes et autres aliments durant l'été.

Comme on peut le constater, le forgeron déployait toute son ingéniosité à créer des objets nécessaires à la vie domestique. «*Chez Noël*», c'était aussi un lieu de rencontre pour les flâneurs qui venaient prêter une oreille attentive aux conteurs d'histoires et, bien entendu, aux ragots du village.

Noël a été secondé par l'un de ses fils, Godefroid, pendant plusieurs années. Celui-ci remplaçait son père à la forge, car Noël était aussi maçon et s'absentait souvent, soit pour monter une cheminée ou un solage en pierres ou en «*maçonne*».

Les frères Henri et Joseph Breton firent aussi leur marque dans le domaine de la forge. Henri ouvrit sa boutique vers 1945. Il ferrait les chevaux, réparait les voitures et fabriquait de l'équipement pour les



Feu de forge de M. Henri Breton.



Boutique de M. Henri Breton.

cultivateurs et les citadins: «*doubles sleighs*», «*barlots*», tombereaux, traîneaux entourés et les fameux ski à corde.

Dans un atelier adjacent à sa boutique de forge, Henri avait tout l'appareillage pour le travail du bois: banc de scie, scie à ruban, planeur. Tous ces appareils étaient actionnés par l'eau d'une petite écluse, située à l'arrière de sa boutique. Il utilisa à profit cet élément de la nature, qui servit également à tant d'autres à cette époque. En 1946, Henri vendit sa boutique à son frère plus jeune que lui, Joseph, qui l'exploita au même rythme jusqu'en 1964.

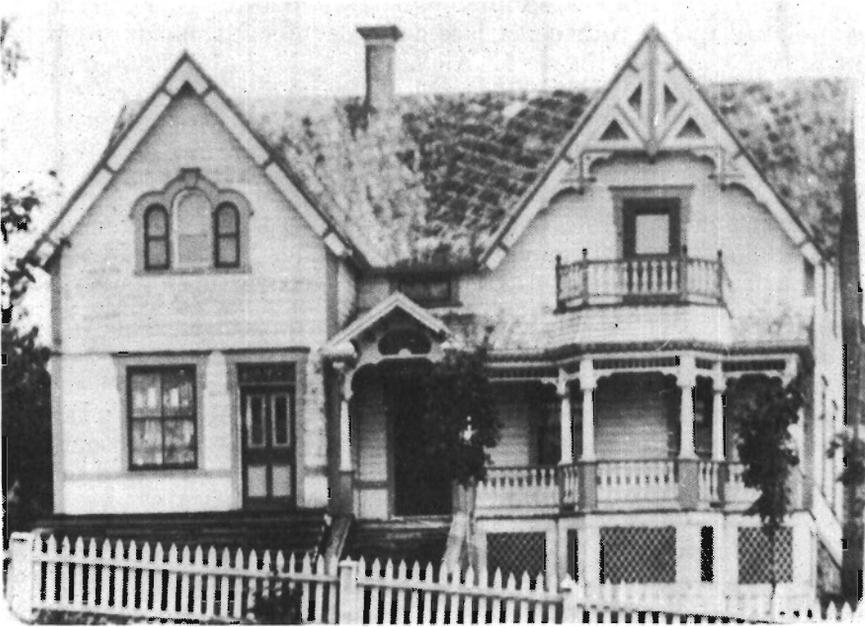
Aujourd'hui, cette boutique de forge n'est plus, le feu ayant effacé bien des efforts... Les souvenirs demeurent...

Henri, dans sa retraite, ne pouvant s'en passer, construisit une autre boutique. Le feu de forge et l'appareillage à bois sont encore là... mais les chevaux n'y viennent plus. Elle est fréquentée par des gars de tous les âges qui gardent, comme au bon vieux temps, la coutume de se réunir pour discuter, «*s'obstiner*» et jouer au «*Charlemagne*»...

Tandis que certains, tout en commentant l'actualité, s'amusent encore à leurs parties de cartes chez le maréchal-ferrant, d'autres, plus pressés, profitent de leur passage à la «*B.C.N.*»...

... LA BANQUE...

C'est en 1920 que fut ouverte la première succursale de la Banque Nationale à St-Damien de Buckland. Il ne s'agissait en effet à cette



Maison actuelle de M. Émile Fradette, ayant servi de banque et de bureau de poste.



époque que d'une sous-agence et la première personne à en prendre charge fut M. Charles Gagné. À ce moment-là elle était située juste en face de la chapelle Ste-Anne.

M. Gagné restera vraisemblablement à son poste jusqu'en 1924. Il semblerait que la courte carrière de ce dernier fut marquée par la présence, à la toute fin, de M. Alexandre Chabot qui, lui-même, fut remplacé au mois d'avril 1924 par M. et Mme Alfred Mercier. Celle-ci demeure actuellement à Ste-Marie de Beauce où elle travaille comme ménagère au service du révérend Philippe Kelly, prêtre.

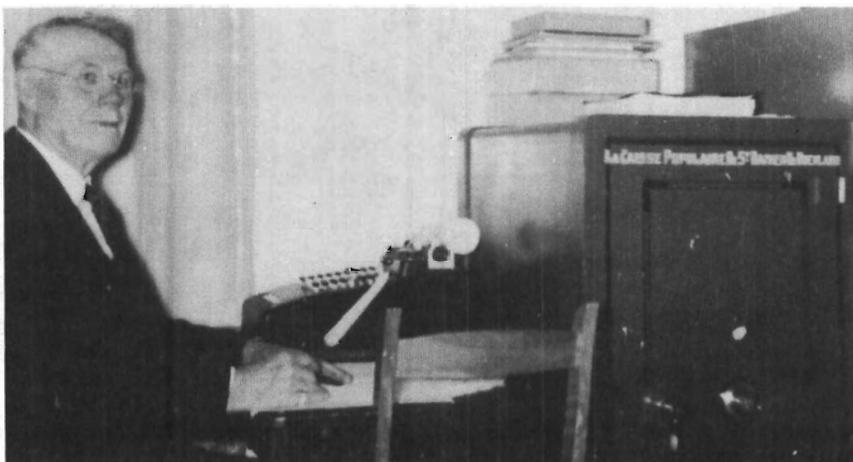
En 1937 M. et Mme Georges Chabot, aujourd'hui Mme Ernest Audet, prennent la relève. Ces derniers séjourneront à l'agence jusqu'en 1965, année où l'agence déménageait chez M. Léonard Laflamme. Le premier novembre 1972 l'agence fut convertie en succursale.

À cette occasion la succursale déménageait dans un local neuf et des plus modernes, ce qui permettait à la Banque de prendre une extension très rapide en assurant à la population de St-Damien et des environs, tous les services bancaires qui peuvent être dispensés par les Banques à charte. À titre d'exemple mentionnons les transactions internationales, les services de coffrets de sûreté, guichet de nuit, achat et vente d'or et d'argent en lingots ou en certificats.

Actuellement, le personnel de la Banque est de 8 employés. Par suite de la fusion des Banques Provinciale et Canadienne Nationale en 1979 l'administration qui était centralisée à Montréal a été déplacée à Québec. Cette proximité accélère les prises de décisions assurant à la clientèle un service rapide et de premier ordre!

... «LA CAISSE POPULAIRE»...

La Caisse Populaire de St-Damien fut fondée en 1942. Le procès-verbal de l'assemblée de fondation date du 27 octobre 1942. Les dirigeants fondateurs étaient au bureau de direction: MM. Alyre Labbé, Alphonse Laflamme (fils de Charles), Wilfrid Kelly, Honoré Fradette, Edmond Leblond.



M. Edmond Leblond, premier gérant de la Caisse Populaire, en 1942.

À la commission de crédit:

MM. Alfred Fradette, Lucien Labrie et Louis Métivier.

Au comité de surveillance:

MM. Alyre Leroux, Alfred Fortin et Lorenzo Mercier.

Monsieur Alyre Labbé fut nommé président de la Caisse et M. Edmond Leblond fut nommé secrétaire-gérant.

À cette époque, pour le salaire de 1/10 de 1% de l'actif versé mensuellement, Monsieur Leblond travaillait comme gérant et fournissait le local et l'ameublement.

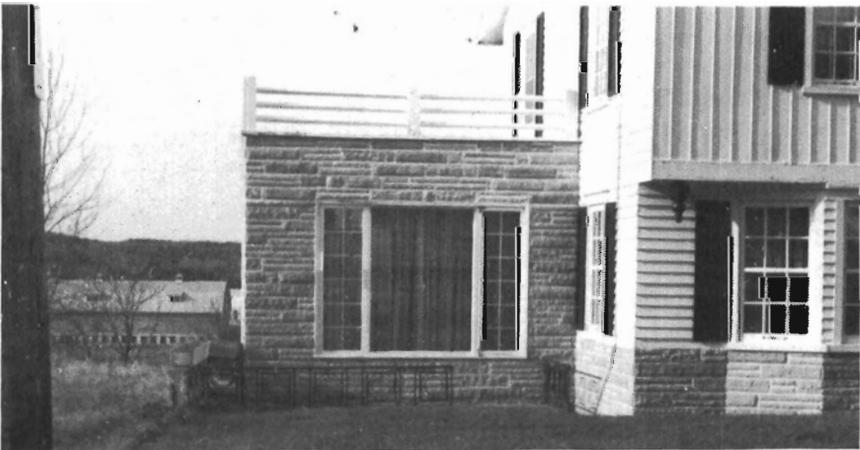
Évolution de la Caisse

En février 1943, les livres montrent un actif de \$32,200.00. Le salaire du gérant plus local était fixé à \$25.00 par mois. M. Leblond conservera ce poste aidé par sa fille Mlle Marie-Louise jusqu'en 1956; à ce moment-là l'actif se chiffrait à \$259,000.00 et le salaire de M. Leblond et de Mlle Marie-Louise, plus le local se chiffraient à \$120.00 par mois.

1956

Pour remplacer Monsieur Leblond, on fit appel à Monsieur Jacques-Évariste Laflamme, secondé par son épouse Jacqueline.

La Caisse déménagea dans un petit local adjacent à la demeure de Monsieur Laflamme pour y demeurer jusqu'en 1970, date de la construction de l'immeuble actuel. Monsieur Laflamme dirigea les opérations de la Caisse jusqu'à son décès en 1976. En 1970, l'actif était de \$1,473,000.



Local adjacent à la maison de M. Jacques E. Laflamme. Ce fut le deuxième emplacement de la Caisse Populaire.



Caisse Pop construite en 1970.

En 1976, Monsieur Richard Lévesque fut engagé comme directeur et l'évolution se poursuit jusqu'à aujourd'hui. En 1981, l'actif dépasse les \$8,000,000.

Postes occupés à la Caisse depuis sa fondation:

Conseil d'administration

M. Alyre Labbé	1942-1943	président fondateur
M. Alphonse Laflamme	1942-1945	2e président
M. Adélarde Aubin	1942-1963	3e président
M. Honoré Fradette	1942-1943 1946-1963	
M. Wilfrid Kelly	1942-1955	
M. Alphonse Guillemette	1943-1946	
M. Sylvio Godbout	1945-1963	
M. Narcisse Labbé	1955-1963	
M. Albert Lachance	1963-1978	
M. Welly Fradette	1963	encore en fonction
M. Guy Gendron	1963-1976	4e président
M. Claude Laflamme	1963	5e président
M. Jacques Pinel	1976	encore en fonction
M. Claude Godbout	1976	encore en fonction
M. Gilbert Nadeau	1978	encore en fonction

À la commission de crédit:

M. Alfred Fradette	1942-1980
M. Lucien Labrie	1942-1956

M. Louis Métivier	1942-1950	
M. Adélard Carrier	1950-1965	
M. Henri Breton	1956-1973	
M. Alfred Asselin	1965-1977	
M. Pierre Goupil	1973-1977	
M. Delmas Laflamme	1977	encore en fonction
M. Charles Poirier	1977	encore en fonction
M. Bernard Brochu	1980	encore en fonction

Au comité de surveillance:

M. Alyre Leroux	1942-1969	
M. Alfred Fortin	1942-1964	
M. Lorenzo Mercier	1942-1950	
M. Damien Métivier	1950-1956	
M. Lucien Asselin	1956-1970	
M. Bernardin Boissonneault	1964-1979	
M. Pierre Aubin	1969-1972	
M. Lorenzo Morin	1970-1973	
M. Arsène Rouleau	1972	encore en fonction
Mme Marie-Antoine Grégoire	1973	encore en fonction
M. Nelson Labrecque	1979	encore en fonction

CHAPITRE SIXIÈME...

**...DES MOULINS
AUX INDUSTRIES...**

NOS MOULINS

En combinant l'eau et la terre on obtint le blé, le bois et... les MOULINS!

En effet, l'histoire des débuts de St-Damien doit faire, comme nous l'avons vu, une large place à l'agriculture et à la forêt, mais qui dit bois et blé dit aussi moulins. Les premières préoccupations de nos pionniers n'étaient-elles pas en réalité de se construire une maison, d'abord en troncs d'arbres puis en planches plus ou moins bien sciées et de cultiver suffisamment de blé pour nourrir leur famille?

Suite à ces impérieux besoins, il ne faut donc pas s'étonner de retrouver, partout où le milieu physique pouvait s'y prêter, une quantité de moulins à scie et à farine. Or la situation et le site de St-Damien offrent de merveilleuses possibilités: des terres passablement accidentées, traversées par une petite vallée aux versants très évasés et surtout au fond de laquelle se retrouve un cours d'eau: la Rivière-aux-Billots. Celle-ci tire son origine des lacs environnants: Lac Vert, Lac Dion, de quelques bonnes sources et enfin des eaux courantes recueillies sur l'ensemble de son bassin hydrographique. À cette période où le déboisement était beaucoup moins avancé qu'actuellement, le débit de la Rivière-aux-Billots était suffisant, dit-on, pour que l'on puisse y faire la «drave», d'où son nom.

C'est donc au fil de nos cours d'eau, principale source d'énergie, que nous retrouvons nos principaux moulins...

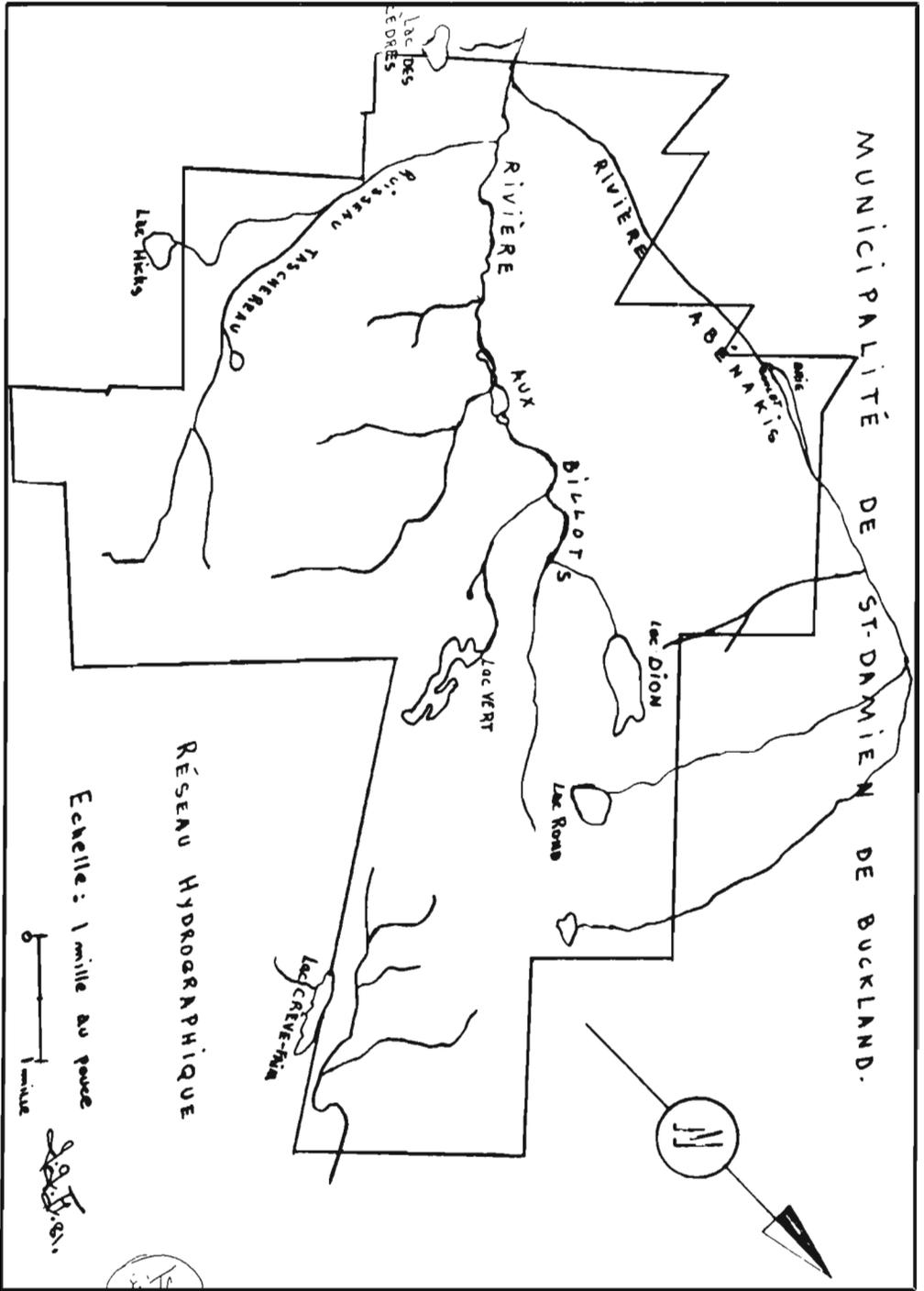
CEUX DES ALENTOURS...

Moulin Goulet

Le premier moulin auquel nous pouvons nous arrêter nous reporte directement dans le contexte de l'évolution du peuplement de St-Damien, à partir de la paroisse de St-Lazare. C'est plus précisément dans le 8e rang de St-Damien qui devient particulièrement la «8e de St-Lazare» que notre histoire se situe, sur les bords de la rivière Abénakis. Notons que celle-ci, après avoir recueilli les eaux de la Rivière-aux-Billots se jette dans la rivière Etchemin à l'endroit justement appelé: «les Abénakis».

Bien avant 1880, date de la mise en place du cadastre actuel, on retrouve des dénommés «Atkinson», de St-Romuald comme propriétaires de vastes domaines forestiers englobant la majeure partie du bassin de la rivière Abénakis. On y pratiquait d'ailleurs la «drave». Une partie de ces terres échut par héritage à une dame Charles Robertson et à ses héritiers. On peut alors retrouver un contrat de vente entre cette dame et Édouard Aubin dit Migneault. Édouard Aubin était le grand-père de Odilon Aubin et l'arrière grand-père de Paul Aubin, d'où l'appellation de «Paul à Dillon». La transaction mentionnait un moulin à farine et à scie.

Puis les ventes et les donations se succèdent: de Édouard Aubin à



David Aubin, père de David junior et grand-père de M. Adélard Aubin (Pitt Migneault). Le tout passe ensuite de David Aubin à Pierre Fradet qui avait également un moulin dans le coin. Pierre Fradet donne ensuite le bien à son fils Pierre, aussi appelé «Ti-Pierre» ou «Garçon Fradet». Ce dernier était le père de Cyrille Fradet (décédé à l'âge de 107 ans) et de Jules. On peut déjà souligner ici l'intérêt majeur de cette famille Fradet pour les moulins, car leur présence dans ce secteur d'activité va bientôt se manifester également au village...

Pierre Fradet «Garçon» refile donc la propriété à son frère Onésime qui la revend finalement à Joseph Goulet.

Celui-ci rebâtit le «vieux moulin» auquel était accolée l'ancienne maison de M. Fernand Bélanger, maintenant occupée par son fils Lucien. Joseph Goulet laisse ensuite le moulin en héritage à son fils J. Wilfrid Goulet qui l'opère, le vend, le reprend et le démolit finalement vers 1937 pour faire place à une installation plus moderne: celle qui est là présentement.

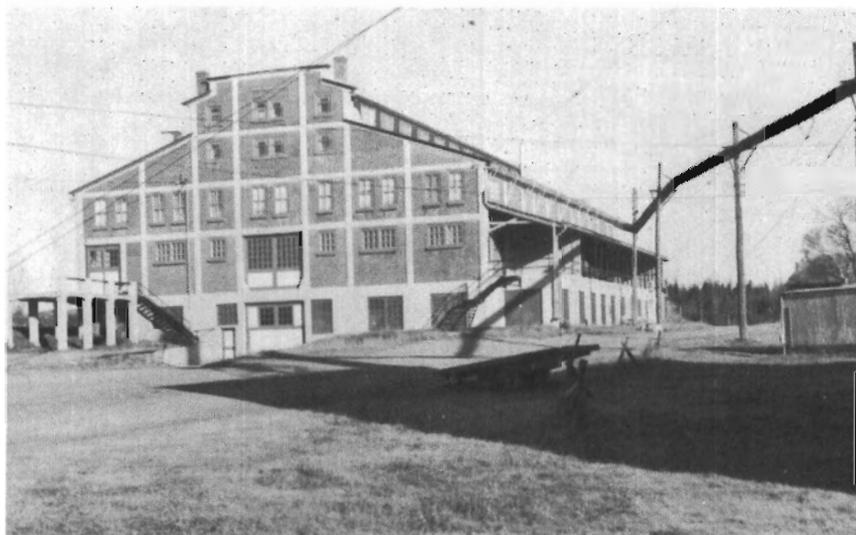
Quelqu'un qui n'a pas connu l'activité bourdonnante de ce moulin à scie vers les années 45-55 demeure un peu perplexe devant cette imposante construction dont les abords sont peu à peu envahis par les herbes folles... Pourtant, pendant les belles années, le «Bureau Goulet», c'était grouillant de vie: le magasin de «Ti-Jos Migneault», le bureau de poste — longtemps tenu par Mme Maria Labrecque Asselin, belle-mère de Mme Marie-Claire Asselin — la boutique de forge du «Père Elzéar Bélanger», père de Fernand. Il y avait aussi tout ce va-et-vient d'une quarantaine d'employés s'affairant tant dans la cour à bois que près des nombreux wagons de chemin de fer alignés sur la «side line» ou bien encore à l'intérieur du moulin lui-même où il fallait presque crier pour se comprendre tellement le bruit des «plan-neurs» était assourdissant. Ce moulin était spécialisé dans le bois de sciage et pendant la guerre 39-45, une large part de sa production était exportée vers les États-Unis.



Écluse et moulin à scie de Wilfrid Goulet.



M. Joseph-Wilfrid Goulet.



Moulin Goulet, construit en 1942, pour le sciage et la transformation du bois.

Dominant toute cette activité, on entendait de loin le bruit caractéristique des régulières bouffées de la machine à vapeur puis celui du sourd et puissant ronronnement du moteur diesel. Peu à peu les camions cessèrent d'y transporter leurs billots et vers 1966, les scies et machines à planer le bois se turent graduellement...

Près du clapotis de la rivière et du calme imposant de l'écluse de ciment, le moulin est toujours là, mais son propriétaire M. J.W. Goulet vient cependant de nous quitter le 6 septembre 1981 pour son voyage vers l'au-delà...

Moulin de «Patt» Bélanger

Sur la périphérie du village lui-même on retrouvait à l'époque deux autres moulins. Dans le 5e rang, partie qui fut détachée de St-Malachie et annexée à Bellechasse en 1890, il y avait un moulin qui, durant de longues années fut opéré par le «Père Philippe Moisan» avant d'être vendu à Nazaire Bélanger. Ce dernier était auparavant le principal opérateur du moulin à scie de Elzéard Métivier, dans le bas du village. Après plusieurs années d'exploitation, le 19 octobre 1937, Nazaire donne son moulin à son fils Alphonse «Patt» Bélanger qui le fit fonctionner jusqu'aux environs de 1950-52. La maison fut ensuite déménagée au village pour devenir la propriété de M. Maurice Laflamme. De son côté, le moulin fut démoli par son nouvel acquéreur M. Gérard Leclerc, pour faire place à la construction d'un chalet.

Ce moulin était alimenté par le ruisseau Taschereau, un petit affluent de la Rivière-aux-Billots.



Alphonse Bélanger, ses deux soeurs et ses employés au moulin à scie.

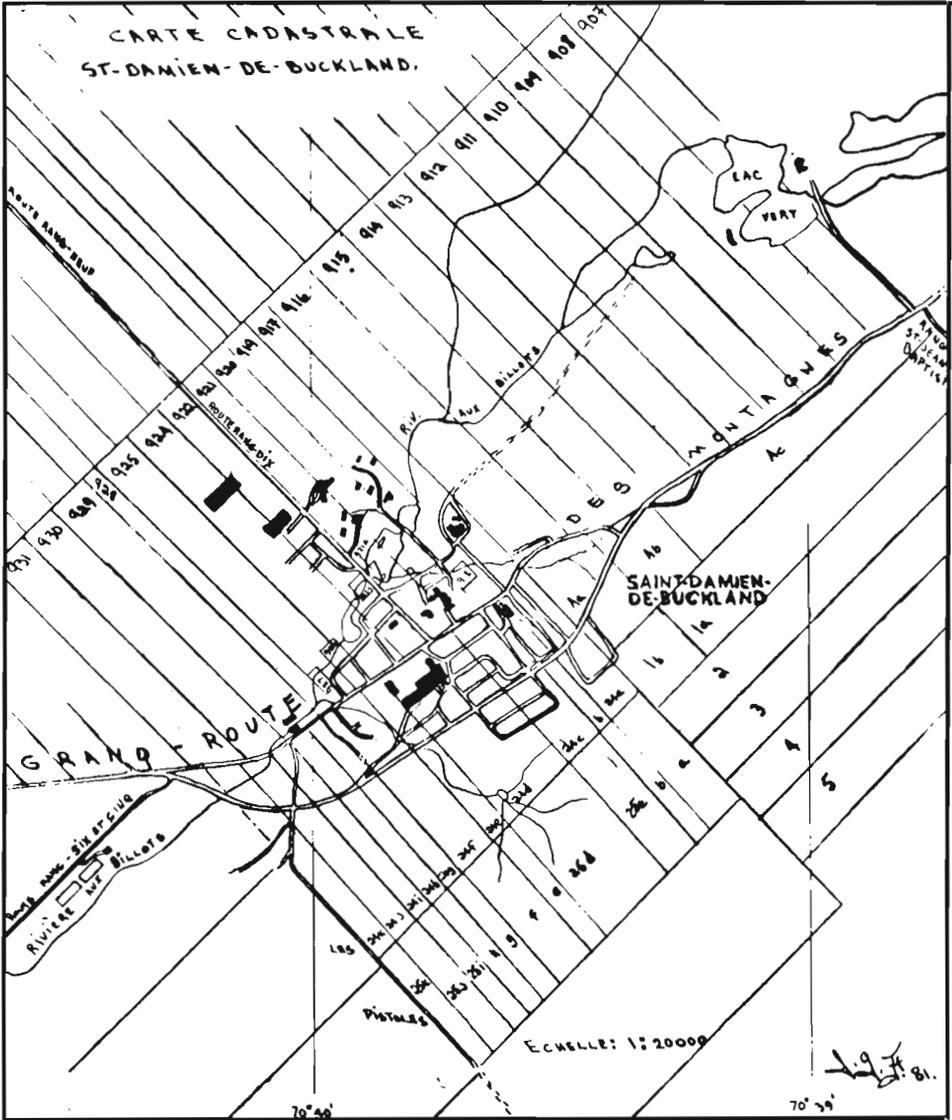
Moulin Rouillard

C'est aussi sur ce même petit ruisseau Taschereau recoupant le rang des Pistoles à 2,1 milles (3,5 Km) en amont que l'on retrouvait cet autre moulin, justement au pied de la côte dite «*du moulin*», non loin de l'entrée de l'ancien chalet de M. Alphonse Prévost. Construit vers 1905 par Jules et Eugène Rouillard de St-Gervais, ce moulin était particulièrement affecté au bois de sciage et une maison y logeait une dizaine de travailleurs. Messieurs Cléophas Baillargeon et Stanislas Morency furent des locataires de cette maison qui fut incendiée en 1911 et non reconstruite.

Le moulin fut alors vendu aux frères Nadeau de St-Lazare qui déménagèrent l'appareillage dans le rang St-Abdon, dans la paroisse de St-Luc. Le tout devint la propriété de M. Jos Nadeau. On raconte que pour transporter la grosse machinerie dont le «*boiler*», il fallut huit chevaux, et que dans la côte du «*ruisseau d'eau chaude*» il fut nécessaire de «*tasser*» la clôture pour pouvoir passer!

CEUX DU VILLAGE...

À l'intérieur du village lui-même, toutes installées près de la Rivière-aux-Billots ou sur un petit ruisseau affluent, on a pu compter jusqu'à sept installations hydrauliques, dont six moulins. Pour faciliter leur localisation nous allons les considérer successivement d'amont en aval, c'est-à-dire en suivant le sens du courant...



Boutique de Henri puis de Joseph Breton

On se retrouve donc dans le haut du village, près d'un petit ruisseau affluent formé en grande partie par le surplus d'eau des sources situées sur le terrain de la municipalité. C'était là à l'époque la véritable «*entrée*» du village, là où le trottoir se terminait, presque en face de l'ancienne beurrerie — terrain actuel de M. Adélarde Lamontagne —. L'installation était à droite, vers l'arrière de l'actuelle maison de M. Joseph Breton «*Ti-Jos*».

En 1920, un dénommé «*Célas*» Fortin y possède une boutique de forge. Celle-ci est achetée vers 1935 par M. Henri Breton qui décide d'utiliser l'énergie du ruisseau. Il installe donc une petite écluse en bois ainsi qu'une roue à eau de 8 pieds de diamètre. Le rendement bien sûr était faible — en basses-eaux, on pouvait à peine fonctionner une demi-heure d'affilée — mais suffisant pour assurer le roulement des principales machines de la boutique à bois dont la forge était maintenant dotée.

En 1946, Henri vend toute l'installation à son frère cadet Joseph. Le plus souvent connu sous l'appellation de «*Ti-Jos*», celui-ci continuera d'exercer ce métier de forgeron jusqu'en 1964. À ce moment, des réparations majeures transforment l'ancienne boutique en une maison de deux logements et Joseph occupe lui-même le rez-de-chaussée pendant quelques années. Il décide alors de se construire une maison neuve sur le terrain voisin qu'il occupe présentement.

Le 7 décembre 1979, la maison à logements est très lourdement endommagée par un incendie dans lequel une locataire, Mme Diane Guimond Bernier perd malheureusement la vie. Les ruines de l'édifice seront finalement démolies à l'été de 1980 pour donner place au parterre actuel...

Moulin de «Bouleneau»

Sur le même petit ruisseau, affluent de la Rivière-aux-Billots, à environ 1640 pieds (500 mètres), en aval de ce qu'était l'installation de Joseph Breton, on retrouve une maison, ancien moulin, qui faillit bien disparaître aussi par le feu, au matin de Pâques 1981.

Nous sommes sur le lot # 917 du cadastre officiel. En 1865, ce lot, alors # 17, appartient à Jean-Thomas Taschereau, seigneur du dit lieu, dans le 10^e rang du fief et seigneurie de l'augmentation de St-Michel, en la paroisse de St-Lazare. Plusieurs ventes partielles viennent ensuite affecter ce lot comme en témoignent les actes notariés:

29 juillet 1893:

«Edmond Brochu, cultivateur de St-Damien vend à André Goupil, marchand de St-Damien. Témoin: Cyrille Fradette, meunier.»

24 août 1893:

«Joseph Nadeau, agriculteur de St-Anselme, vend une partie à Oné-

sime Brochu, cultivateur de St-Damien. Joseph Nadeau l'avait acquis de J.T. Taschereau avec plus grande étendue.

12 octobre 1895:

«Edmond Brochu, cultivateur de St-Damien vend à Cyrille Fradet, meunier à St-Damien».

12 juin 1904:

«Adélard Leclerc, cultivateur vend une partie à Joseph Aubin dit Migneault».

5 septembre 1904:

«Joseph Aubin vend à Napoléon Aubin, fils de Charles, menuisier, une partie du lot # 917».

Napoléon Aubin, souvent connu sous le nom de *«Bouleneau»*, était le père de Dame Alphonse Laflamme et grand-père de M. Pierre Laflamme. Napoléon Aubin était aussi un petit cousin de David Aubin, père de Adélard *«Pit Migneault»*.

Homme très ingénieux et fort habile, Napoléon Aubin construisit donc un moulin...

Il s'agissait d'un moulin-maison de 22 par 24 pieds, avec des murs de bois ayant quatre lambris, — *«rambris»* comme on disait souvent — avec parfois deux pouces de mortier à l'intérieur.

Une petite écluse en bois donnait une profondeur d'eau maximum d'environ 12 pieds et *«reculait l'eau»* jusqu'au chemin, près de l'ancien pont. En effet, le cours d'eau qui traverse la rue n'est guère visible actuellement, puisqu'il est couvert sur une bonne distance, entre la maison de Dame Arthur Aubin et celle de M. Régis Goulet, anciennement Honoré Fradet. L'installation initiale comprenait également



Moulin de Napoléon Aubin *«Bouleneau»*. Propriété actuelle de l'Abbé Alfred Houde.

une roue à eau de 11 à 12 pieds de diamètre, à l'extérieur du moulin. Comme la vocation première de ce moulin était le sciage des bilots, cette roue actionnait une scie à châsse, d'un type courant à l'époque.

Après cinq ans de service, cette roue à eau fut alors remplacée par une turbine de métal. C'est aussi à ce moment qu'une rallonge de 12 par 24 pieds est faite au-dessus du ruisseau pour abriter cette turbine ainsi qu'une boutique à bois, immédiatement au-dessus. La construction venait donc de prendre son allure actuelle: boutique à bois, corps de logis à deux étages, au-dessus.

Dans la boutique à bois, Napoléon Aubin fabriquait des manches, soit des pics, de haches ou de râtaux ainsi que certains meubles comme des tables, chaises et couchettes. Grâce à son ingéniosité, il avait construit lui-même la charpente de la plupart de ses machines à bois, tours, etc. Pour son plaisir et comme pour mettre son habileté à l'épreuve, il se fabrique des fusils et même une automobile, en utilisant de vieilles motocyclettes. Perdant le contrôle de son engin, il fonça, raconte-t-on, dans le jardin de M. Pelchat, le boulanger de l'époque; site de l'ancienne boulangerie Laflamme et Frères, où réside actuellement M. Philibert Laflamme.

L'eau devenant plus rare par suite d'un déboisement accru, la turbine est plus tard remplacée par un moteur à essence: «un engin à gasoline», comme on disait encore il n'y a pas si longtemps...

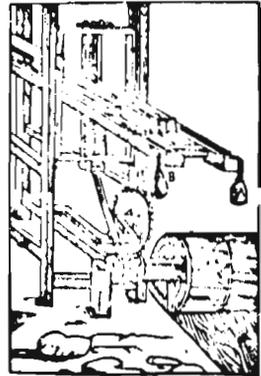
Vers 1933, Napoléon Aubin vend sa machinerie à Louis et Émile Métivier qui la déménagent chez eux dans l'antique boutique de forge qui déjà se transforme et s'agrandit. Cette nouvelle boutique à bois, plus tard manufacture à balais, sera donc le lointain précurseur de l'industrie IPL actuelle.

Après la mort de Napoléon, sa femme continua d'habiter le moulin durant un certain nombre d'années. Vers 1946, M. Adélarde Aubin «Pit Migneault» qui avait déjà eu un moulin dans le bas du village, se porta acquéreur de la bâtisse qu'il habitera jusque vers 1979. En 1980, il la vend à l'abbé Alfred Houde qui désire la restaurer pour en faire un centre d'accueil. La maison, comme on l'a mentionné déjà, est malheureusement endommagée par un incendie le matin du 19 avril 1981. Malgré tout, cet antique moulin n'en demeure pas moins tourné vers certains projets d'avenir...

Moulin de Cyrille Fradet

Toujours sur le même petit ruisseau, un deuxième authentique

Scie à châsse.



Croquis au 17e siècle de l'outillage d'une scierie.

moulin faisait partie du décor à quelque 1312 pieds (400 mètres) en aval de celui de Napoléon Aubin.

Nous sommes maintenant sur le lot # 918 dont les origines sont sensiblement communes à celles des lots # 17, # 19 et # 20:

«Le 7 juin 1865, Jean-Thomas Taschereau, seigneur du dit lieu vend à Joseph Nadeau, fils de feu Jean-Baptiste Nadeau, cultivateur de St-Anselme, les lots # 18 et # 19 entre le lot # 20 promis à Édouard Migneault et le # 17 appartenant au vendeur, dans le 10e rang et seigneurie de l'augmentation de St-Michel, en la paroisse de St-Lazare.

C'est un lot de 3 arpents de front par 26-27 arpents de profondeur, borné en front au trait carré, entre le 9e et le 10e rang».

Quelques années plus tard, plus précisément le 12 décembre 1891, Didace Couture, meunier à St-Damien vend à Cyrille Fradet, fils de Pierre ou «Garçon» Fradet, cultivateur, le lot # 918 du cadastre de St-Lazare, avec moulin à farine et autres accessoires pour la somme de \$1487.50 dont \$150 comptant. Seul Didace Couture sait signer.

Ce moulin maintenant disparu était situé derrière la grange actuelle de M. Léopold Bilodeau, le long de la rue St-Louis. Une petite écluse de bois assurait la réserve d'eau, mais comme la dénivellation était forte à cet endroit, c'était suffisant pour actionner une grande roue de 24 pieds de diamètre et extérieure au moulin. Comme le racontait le «Père Cyrille» lui-même à Alfred Fradette:



M. Cyrille Fradette, meunier, son épouse et leur fils Eugène «L'Bé».

«On piquait une épingle dans la dalle et si l'eau passait à cette hauteur, c'était suffisant pour moudre».

Le moulin avait un carré de bois d'environ 24 à 25 pieds. Le meunier n'y logeait pas et il n'y avait qu'une seule moulange ou meule de pierre. Bien sûr, ce moulin à farine pouvait moudre différents grains, mais il semble que le sarrasin fut fort populaire à certaines périodes, à cause de son très fort rendement comme culture. On y retrouvait aussi, comme dans la plupart des autres moulins à farine, la «gaudriole», une moulée obtenue d'un mélange d'avoine, de pois ou de blé d'Inde et de sarrasin. On destinait cette moulée à l'alimentation du bétail. Par ailleurs, le meunier se paie le plus souvent encore avec la «mouture». Il

s'agit d'une mesure en bois d'environ 8 pouces de hauteur par 5 à 6 pouces de diamètre. Le tarif: 1 «mouture» par minot de grain; or on avait souvent des poches de grain d'une capacité de deux minots. Ce droit de mouture est donc une survivance directe de notre système seigneurial du début de la colonie.

Ce moulin exclusivement à farine du «Père Cyrille Fradet» aurait cessé ses opérations vers 1915 puis il fut «laissé à l'abandon» jusqu'à sa démolition vers 1945.

Seul vestige de cette époque, le petit ruisseau, qui faisait tourner la grande roue, serpente toujours à travers ces terres...

Ce lot # 918, de même que la partie au nord du ruisseau du lot # 919, ont donc été la propriété de Cyrille Fradet, comme en témoigne cet acte de vente du 12 octobre 1895 par lequel Onésime Brochu, cultivateur de St-Damien, vend à Cyrille Fradet, meunier, cette partie de lot à partir du ruisseau jusqu'au trait carré nord. L'autre partie du lot ira d'abord à Pierre Aubin puis à Joseph Aubin qui la revendra au chanoine J.O. Brousseau pour enfin devenir propriété de la communauté des Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours. La communauté fut également propriétaire des lots #912 à #919 inclusivement. Ces lots furent ensuite vendus il y a quelques années, avec grange et nombreuses dépendances, à M. Raymond Blouin, l'actuel propriétaire occupant.

Moulin à Tanguay ou moulin des Soeurs

En continuant de descendre le courant, celui-ci nous conduit jusqu'au niveau de sa confluence avec la Rivière-aux-Billots, au niveau de ce qu'il est convenu d'appeler «l'écluse des Soeurs», en regard des lots #920 et #921. Qui dit écluse dit probablement moulin. Bien sûr, il y en avait un, mais ses origines sont assez complexes à retracer. Laissons plutôt parler les actes officiels sur ces deux lots:

#920: «*En 1865, ce lot est promis par J.T. Taschereau à Édouard Aubin dit Migneault.*»

#921: «*Le 12 novembre 1867, ce lot est vendu par J.T. Taschereau à François Aubin avec d'autres lots.*»

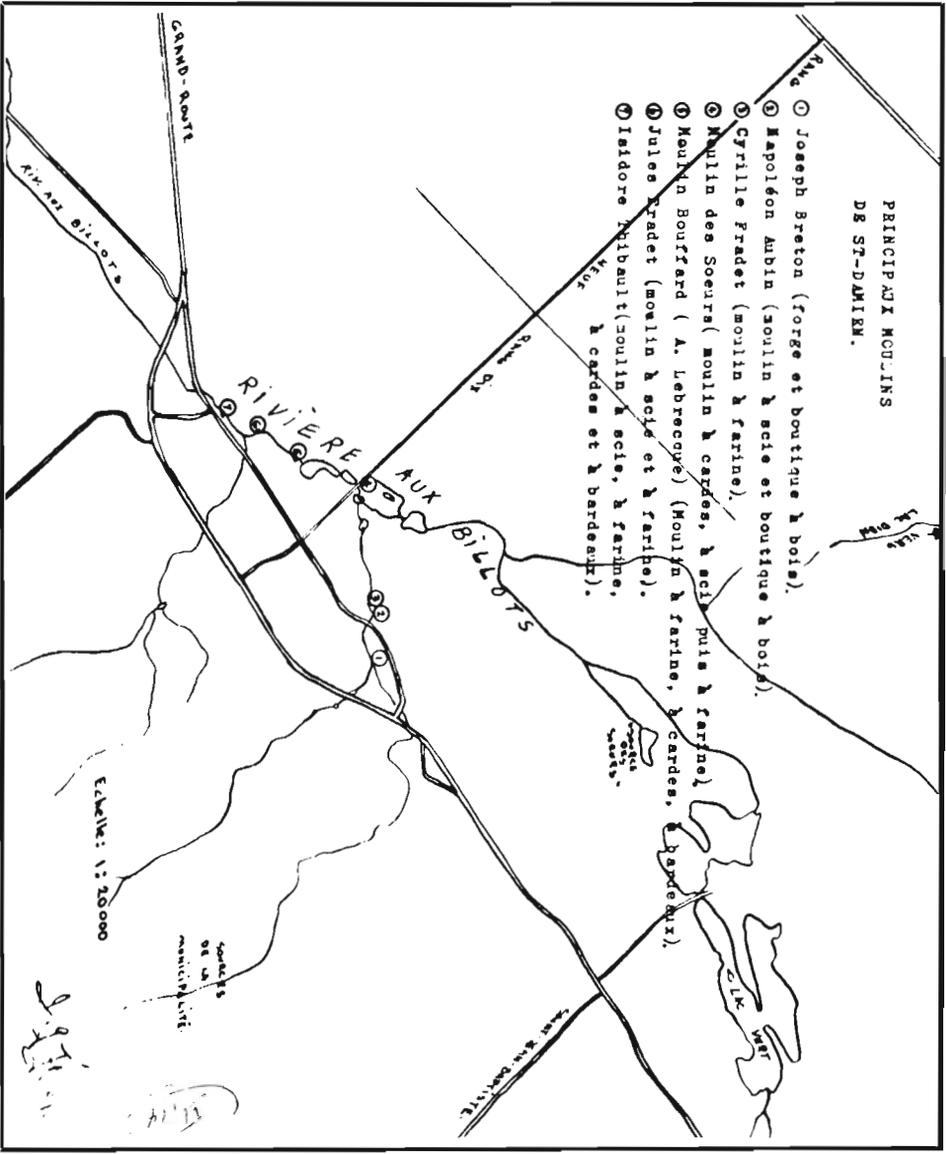
#921: «*Le 28 janvier 1867, François Aubin vend à André Tanguay un emplacement et place à moulin sur ce lot.*»

#920: «*Le 9 juin 1881, Joseph Aubin vend à André Tanguay, cardeur de St-Lazare, 12 arpents par 4 à 5 de profondeur, de la Rivière-aux-Billots: courant sud à la première clôture en lot #920, courant nord, la dite profondeur et bornés au sud-ouest à la route conduisant au moulin à cardes de l'acquéreur, André Tanguay.*»

C'est donc dire qu'en 1881 le moulin à carde d'André Tanguay existait déjà! Les ventes qui suivent viendront compléter le domaine d'André Tanguay:

PRINCIPAUX MOULINS
DE ST-DAMIER.

- ① Joseph Breton (forge et boutique à bois).
- ② Napoléon Aubin (moulin à scie et boutique à bois).
- ③ Cyrille Fradet (moulin à farine).
- ④ Moulin des Soeurs (moulin à cardes, à sci, puis à farine).
- ⑤ Moulin Bouffard (A. Lebrecoy) (Moulin à farine, à cardes, à boudoux).
- ⑥ Jules Fradet (moulin à scie et à farine).
- ⑦ Isidore Ribault (moulin à scie, à farine, à cardes et à boudoux).



«Le 21 septembre 1885, Alexis Dion, cultivateur du township de Buckland vend à André Tanguay, cardeur de St-Lazare, deux lopins de terre se trouvant au nord et au sud du lot #912, entre la terre de Joseph Aubin et la route communiquant au 9^e rang de la seigneurie Taschereau».

Le reste des lots #920 et #921 appartenait, semble-t-il, à Joseph Aubin qui fait ensuite des ventes partielles à Joseph Goulet et au Chanoine J.O. Brousseau, d'où la Maison-Mère comme propriétaire actuel.

Vers 1908, André Tanguay vend finalement son moulin à cardes situé au pied de la côte conduisant à la Polyvalente et qu'on appela longtemps à l'époque «la côte à Tanguay». Le moulin devient donc la propriété de Alfred Plante de St-Frédéric de Beauce qui y installe en plus un moulin à farine.



Écluse et dalle du moulin des Soeurs.

Le 30 décembre 1913, Alfred Plante décide à son tour de se départir de son moulin au profit de la Communauté des Soeurs de St-Damien, pour la somme de \$1,200.00. On parlera dorénavant du «moulin des Soeurs». La malchance frappe malheureusement le 2 mars 1917: le moulin est incendié. On réussit toutefois à sauver la grande roue en la faisant tourner sans cesse. Étant de première nécessité pour la Communauté, le moulin est immédiatement reconstruit et agrandi, et il reprend bientôt son activité. Le premier meunier au moment de l'incendie était un sourd-muet du nom de Corriveau. Il cède sa place en 1918 à M. Louis Turgeon de St-Isidore qui s'installe à son tour devant les moulanges, deux grosses pierres doubles de 5 pieds de diamètre. La trémie recevait le grain manuellement et pouvait se déplacer selon que l'une ou l'autre des moulanges était en fonction. Quant aux sacs de grain, ils étaient entreposés au plancher supérieur, sous les combles.

Quelle corvée pour les y porter! À côté des moulanges se trouvait la résidence du meunier. Le troisième à être affecté au service du moulin fut justement M. Louis Laflamme qui, ayant sa famille au village, en fit un entrepôt de menuiserie.

De 1924 à 1945, les journées furent longues pour cet homme, car le moulin à farine du début s'était de plus enrichi d'une scierie; la grande roue avait fait place à une turbine alimentée par un tuyau d'amenée en bois d'environ 3 pieds de diamètre. La turbine actionnait également une dynamo pour la production d'électricité. Il fallait donc commencer à produire la lumière pour le lever des Soeurs vers 4h30 du matin... et on reprenait le soir pour terminer à 9h30 ou 10h00 selon les saisons...

Jusque vers 1940, ce moulin à farine eut également la vocation un peu spéciale de préparer du pur froment, c'est-à-dire de la farine à hosties pour les propres besoins de la Communauté et aussi pour en fournir à plusieurs Fabriques et à d'autres fabricants de «*Pain d'autel*».

Puis les activités diminuèrent: bientôt on ne fit plus que la farine de blé entier, la farine de sarrasin et un peu de mouture pour les besoins du bétail de la ferme. De grandes réparations s'imposant, tout ce qui avait rapport à la meunerie disparut en 1945 pour avantager le moulin à scie, mû par la même turbine. À son tour, celle-ci fut bientôt insuffisante, car les moteurs à gazoline pouvaient tripler et même quadrupler le rendement. Les besoins et les salaires avaient aussi augmenté et on ne pouvait plus s'éterniser sur le calme serein de la turbine! La nécessité l'emporta donc sur le sentiment...

L'antique moulin à farine, le moulin à scie, partiellement réinstallé ailleurs, la dynamo sur laquelle on avait si longtemps compté, toutes ces installations disparurent donc vers 1951. On redressa la route tout en aménageant le pont et l'écluse actuelle. Que de souvenirs dorment ainsi parmi les ruines de ce très vieux moulin, maintenant enfouies sous les eaux!...

Moulin à Bouffard (Armand Labrecque)

Ce qui fait l'un des grands charmes du centre de St-Damien, ce sont ses nombreux plans d'eau, larges miroirs aux mille reflets. Leur naissance fut avant tout provoquée par les nombreuses écluses jetées en travers de la Rivière-aux-Billots. Le plus étendu des lacs ainsi formés est, comme nous l'avons vu précédemment, «*l'écluse des Soeurs*».

La seconde retenue d'eau en importance s'étire et se recourbe principalement à la hauteur du lot #924 et nous conduit vers l'histoire d'un autre moulin, peut-être le plus intéressant de tous puisqu'il est encore debout et en état de fonctionner. C'est le moulin de M. Armand Labrecque.

Il y a loin cependant entre le propriétaire actuel et les origines de ce

moulin. Il nous faut remonter en 1860, année où Jean-Thomas Tasche-reau, seigneur du lieu, vend à François Aubin les lots #22, #23, #24, #25 du 10e rang du fief et seigneurie de l'augmentation de St-Michel. Ces lots sont de trois arpents de front par 24-25 arpents de profondeur en moyenne. La compréhension devient ici beaucoup plus difficile puisque les divisions du premier cadastre datant de 1880 ne respectent pas tout à fait la répartition et la forme de ces premiers lots lors de leur attribution initiale.

Les choses se compliquent davantage lorsque la croyance populaire attribue la construction d'un moulin en ces lieux à Jules Fradet. Aucun document ne nous permet cependant d'appuyer une telle affirmation, bien au contraire. Voici comment les choses semblent s'être passées...

Dès le 1 juin 1878, des documents nous apprennent que Joseph Goulet y possède déjà maison, grange et moulin à farine.

Le 13 avril 1885, Onésime Aubin, cultivateur, vend à Jean Vallières, cultivateur de Buckland, le lot #924, un lot de 72 arpents carrés. Par suite de transactions antérieures, Pierre Fradet, père de Jules, conserve sur ce lot #924 une hypothèque spéciale de bâilleur de fonds pour la somme de \$200.00. De plus, Jean Vallières, l'acheteur doit \$400.00 à Jules Fradet, fils de Pierre. C'est de cette façon qu'en 1887, Jules Fradet se retrouve propriétaire de ce lot et des bâtiments qui s'y trouvent. Jules tombe cependant malade et le 9 juin 1887 débute une très longue série de transactions, comme nous le racontent les actes notariés:

«9 juin 1887:

Jules Fradet, cultivateur de St-Lazare, en l'endroit appelé St-Damien, vend à Narcisse Drapeau de Frampton, meunier résidant à St-Damien:

- un moulin à farine, chaussée et pouvoir d'eau, en lot #924.*
- plus un lopin de terre faisant partie du lot #926».*

Il est à remarquer que ces ventes se continueront toujours ensemble.

«25 février 1901:

Narcisse Drapeau, meunier à St-Damien vend à Joseph Brochu, fils de Joseph, de St-Lazare, le lot # 924 et une partie du lot # 926».

«29 avril 1902:

Joseph Brochu, cultivateur de St-Lazare, vend ces mêmes lots à Joseph Therrien de St-Lazare».

Ouvrons ici une large parenthèse pour noter au passage qu'en 1903, Alfred Audet, père de Dame Alyre Leroux, achète l'ancienne maison de Narcisse Drapeau, actuelle maison de M. Roland Bégin, située alors au coin des rues Commerciale et St-Gérard. Il la déménage à

son emplacement actuel et bâti sur le coin un très gros magasin. Voir dans la section des magasins, celui de Alfred Audet.

«21 mars 1904:

Joseph Therrien, meunier à St-Damien, vend à Noël Laflamme, cultivateur de St-Lazare. En fait il échange le moulin, le lot # 924 et partie de # 926 contre le lot #164».

«23 août 1906:

Noël Laflamme, meunier, cède et vend à Narcisse Drapeau le moulin, le lot #924 et partie de #926».

«31 août 1909:

Narcisse Drapeau donne le bien à ses enfants, à leur majorité. Ils se nomment: Napoléon, Joseph, Wilfrid et Albertine».

«13 décembre 1910:

Napoléon Drapeau vend l'héritage à Ferdinand Laflamme, meunier».

«31 août 1914:

Ferdinand Laflamme, meunier, vend à Joseph Bouffard, meunier à St-Charles, le moulin, le lot #924 et partie du #926».

Joseph Bouffard apporte alors certaines améliorations au moulin. Il installe en effet une moulange de pierre de 6 pieds de diamètre, une scie à châte et un moulin à bardeaux. On sait que le bardeau de cèdre était à l'époque le revêtement mural ou de toit par excellence et sa demande se faisait considérable. Le haut du moulin était de plus occupé par une machine à carder la laine.



«Moulin à Bouffard», aujourd'hui propriété de M. Armand Labrecque.

Par ses nombreuses possibilités, ce moulin fut fort utile aux habitants de St-Damien. On raconte également qu'il fut le témoin d'un accident mortel, pendant les jours saints. Un meunier, dont on ignore le nom, fut happé par les engrenages et écrasé entre ceux-ci et les poutres de la charpente voisine.



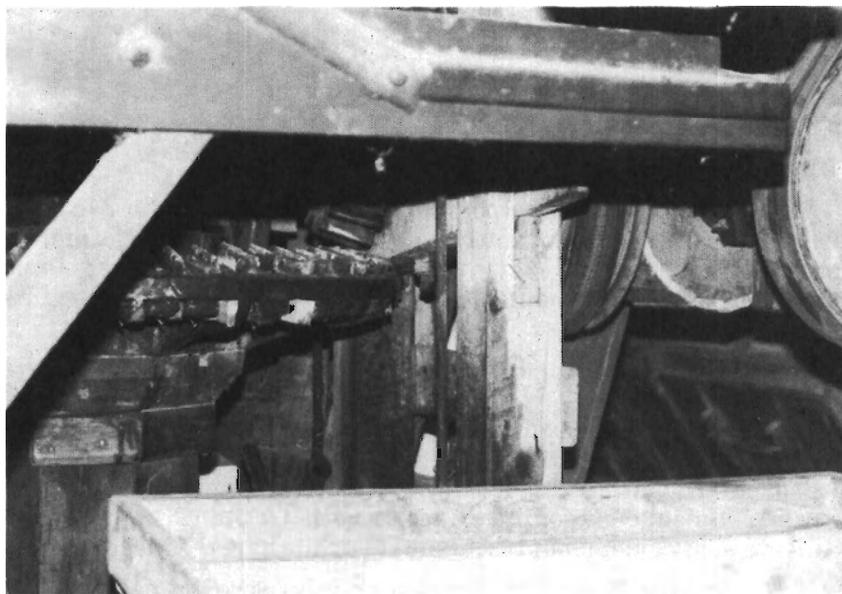
M. Armand Labrecque, à la réparation de son écluse, à l'automne 1981.



La grande dalle d'amenée d'eau...



La dalle couverte et le moulin.



Principal engrenage, transmettant l'énergie de la grande roue à la «moulange».

En 1946, Joseph Bouffard vend finalement son moulin, les lots #924 et #926 au propriétaire actuel, M. Armand Labrecque. Celui-ci est à juste titre très fier de son moulin qu'il n'est cependant pas très facile de distinguer d'une maison ordinaire, car la roue à eau est à l'arrière et n'est pas extérieure. Seule la longue dalle d'amenée d'eau reconstruite il y a quelques années, tout comme la roue d'ailleurs, nous permet de retracer la véritable identité du moulin.

D'autres rénovations récentes permettent à ce moulin de fonctionner à nouveau et on pourrait, dit-on, se procurer sur place de la farine de sarrasin, comme au temps jadis...

Moulin de Jules Fradet.

Toujours au fil de l'eau et au fil du temps, l'histoire de nos moulins nous conduit vers une autre installation aujourd'hui disparue, mais dont il nous reste quand même quelques vestiges.

Le tout nous reporte à nouveau au 19 janvier 1860, alors que le même seigneur Taschereau vend à François Aubin les lots #22, #23, #24, et en particulier le lot #25.

Puis le 1 juin 1878, l'Honorable J.T. Taschereau, ex-juge de la cour suprême, vend alors à Pierre Fradet, fils de Pierre, de St-Lazare, propriétaire de moulins et cultivateur, les terres impliquées dans la poursuite de Jean Couture, de St-Michel, contre les terres de Pierre Aubin dit Migneault, cultivateur de Buckland. Parmi les terres ainsi en cause on retrouve la propriété ci-après désignée: *«4 arpents de front par 25 de profondeur dans le 10e rang du fief et seigneurie de l'augmentation de St-Michel, bornés au sud-ouest à Charles Aubin, au nord-est à Joseph Goulet, propriétaire du moulin à farine en lot #924, avec la maison et la grange dessus construites, plus un moulin à scies»*.

La poursuite visait aussi d'autres terres situées à St-Lazare, de même qu'un emplacement de moulin à farine que nous ne décrivons pas ici.

L'adjudication dans cette poursuite se fit le 15 novembre 1878 et Pierre Fradet, meunier et cultivateur de St-Lazare, fut le dernier et plus haut enchérisseur. Il devint donc l'acquéreur de ces biens pour la somme de \$500.00 et le contrat fut passé à St-Gervais le 6 décembre 1878.

Par contre, le 17 décembre 1878, devant le notaire public de St-Gervais, Pierre Fradet, propriétaire de moulins et cultivateur, se reconnaît endetté envers l'Honorable J.T. Taschereau de Québec pour la somme de \$525.00. Mathilde Mathieu, épouse de Pierre, est présente et renonce au douaire. Jean-Thomas Taschereau primera donc sur elle pour le paiement de la somme. Jules, Léon et Théophile, trois des fils de Pierre, sont également présents et Théophile hypothèque ses terres.

Le 17 août 1894, Pierre Fradet, rentier, fait des ventes partielles de terrains à Odilon et Joseph Vallières, horlogers associés de Lévis, et

dans cet acte, Jules Fradet est décrit comme étant le tenant du lot #925.

Dans le premier de ses volumes, l'abbé J.O. Brosseau, premier curé de la paroisse, note en octobre 1900:

«*M. Jules Fradet a construit un joli moulin à farine à côté de son moulin à scié*». On se rappellera que Jules avait auparavant un autre moulin à farine qu'il avait vendu, pour cause de maladie, à Narcisse Drapeau le 9 juin 1887.



Le «Père Jules» Fradet et ses enfants.

Le 11 mars 1902, Pierre Fradet, rentier, vend à Jules Fradet, cultivateur, le lot connu sous le numéro 925, ce qu'il en reste, et un lot connu sous le numéro 928. Cet acte est fait parce que le premier a été perdu. Les ventes de ces lots se continueront également ensemble par la suite.

En résumé, Jules Fradet fut donc le propriétaire des lots #925 et #928, du moulin à scie et du moulin à farine qu'il y a rajoutés. Ce serait là en réalité le seul moulin construit par Jules Fradet, en arrière de la rue St-Denis et au pied de la côte qui fut longtemps désignée comme celle du «*bonhomme Jules*».

La maison était attenante au moulin et elle fut déménagée «*au chemin*» c'est-à-dire en bordure de la rue commerciale par M. Pierre Labonté, père de Raymond Labonté, boucher. Cette maison est d'ailleurs celle qui appartient actuellement à M. Georges Bégin.

Le moulin lui-même aurait cessé de tourner vers 1935. Même si l'histoire cadastrale des lots dans ce coin de St-Damien est assez ardue, voici, pour ceux que la chose pourrait intéresser, les noms des propriétaires successifs de ces lots #925 à #928, ayant un jour constitué les abords de ce moulin de Jules Fradet:

— 1937: Jules donne le bien à Arthur Fradet.

— 26 juillet 1939: Arthur Fradet le donne à Joseph Fradet.

— 31 juillet 1941: Joseph Fradet le redonne à Arthur.

— 12 mars 1942: Arthur décédant lègue la propriété à sa femme. La succession une fois réglée par le gouvernement provincial, il s'ensuit une vente partielle à Joseph Brochu.

— 12 juin 1947: Joseph Brochu vend partiellement à Zérillas Hins et à Émile C. Fradet.

— 30 août 1949: Émile C. Fradet vend partiellement à Arthur Brochu.

— 15 juin 1950: Arthur Brochu vend partiellement à Léopold Roy, actuel propriétaire.

— 4 août 1955: Émile C. Fradet, vente partielle à Léopold Roy.

— 28 octobre 1958: Émile C. Fradet, vente partielle à Émile Métivier et Dollard Mercier.

Les actuels propriétaires de cette zone sont: Léopold Roy, Georges Bégin, Jean-Guy Guillemette, Laurier Mercier, Clément Métivier et Julien Métivier.

Même si certains l'ignoraient peut-être, ce fut là aussi un endroit où nos ancêtres ont laissé des marques profondes, même si elles sont à peine perceptibles aujourd'hui.

C'est précisément le cas pour notre dernier moulin sur la Rivière-aux-Billots.

Moulin Thibault.

Les documents nous reportent sur le lot voisin de ceux qui viennent d'être décrits, plus précisément le #929. Le moulin qui s'y trouvait fut longtemps appelé *«le moulin des Métivier»* à qui la croyance en attribue faussement la construction. Il porta aussi le nom de *«moulin à Bisson»* et finalement celui de *«moulin à Thibault»*, au fil de ses propriétaires.

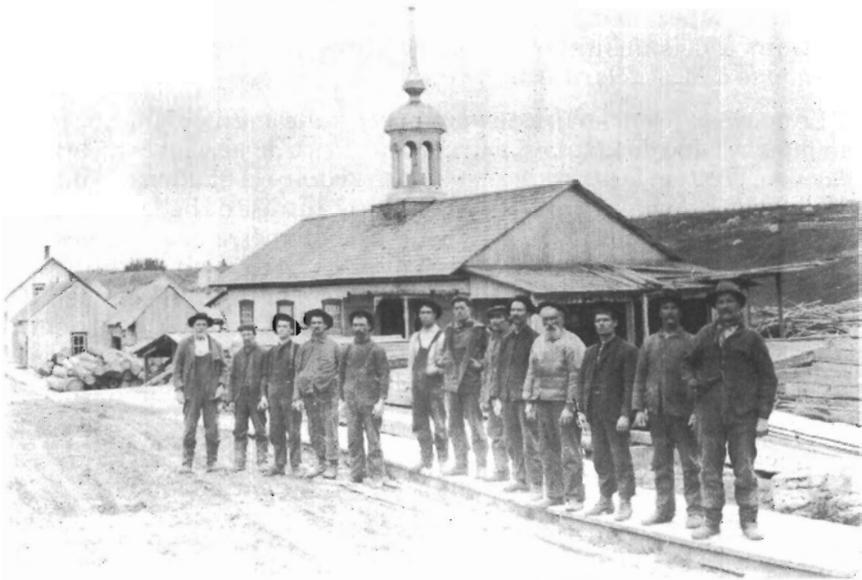
L'histoire nous ramène au 17 mai 1883, au moment où Charles Aubin dit Migneault, père de Napoléon, se reconnaît lui aussi endetté envers l'Hon. J. T. Taschereau et hypothèque certains lots dont le #929, avec le moulin à scie qui s'y trouve.

Puis le 31 octobre 1883:

«Charles Aubin dit Migneault, cultivateur et meunier, vend à Elzéard Métivier, architecte résident à Buckland:

1— la demie sud-ouest d'une terre dans le 10e rang de l'augmentation de la seigneurie de St-Michel, ayant 1½ arpent de front par 25 de profondeur, sur le lot #929, avec un moulin à scie, chaussée et dépendances.

2— un morceau de terre vis-à-vis et au sud de la moitié précédemment



Moulin d'Elzéard Métivier devenu plus tard propriété de M. Isidore Thibault. De gauche à droite: Chrysolophe Tanguay, «Criquet» Tanguay, Albert Landry, Isidore Labbé, Edmond Richard, Cyrille Garant, Odilon Bélanger, «Alex» Mercier, Louis Lacasse, Charles Lacasse, Adélar Rouleau, Pierre Guillemette, Nazaire Bélanger.

vendue, morceau de 1/4 arpent de front par 1/2 de profondeur au nord du chemin du roi. Le tout pour la somme de \$1,100.00.

3— *une pointe de terre entre la rivière et les dalles du moulin*).

Entre temps, le 28 avril 1893, André Goupil forgeron et cultivateur de St-Damien, vend à Pierre Boivin un emplacement irrégulier de 1/4 d'arpent de superficie, borné entre autres au nord à l'écluse alimentant le moulin d'Elzéard Métivier. De ce voisinage devait naître une association avec Elzéard et Joseph Métivier, ce qui donna le nom de «*Boivin et Métivier*».

Cette famille Métivier, dont la renommée en tant que bâtisseurs d'églises s'étendait fort loin, comptait également deux autres frères: Alyre et Alphonse. La boutique à bois des Métivier occupait un emplacement situé en arrière de la maison actuelle de M. Mme Ernest Audet. Quant à leur moulin du bas du village, il fut principalement opéré par Nazaire Bélanger qui les quitta ensuite, après s'être lui-même porté acquéreur d'un moulin dans le 5e rang.

En 1919, Léonie Dion Métivier, veuve de Joseph Métivier, vend à Alyre certaines propriétés apparemment parties du lot #927. Alyre donne ses biens par testament à Alphonsine Côté Métivier, qui les vend ensuite à Joseph Sigfroid Côté et Alphonse Métivier.

En 1920, Alphonse Métivier cède sa part à Sigfroid Côté.

Celui-ci supervise alors près du moulin la construction d'une grosse boutique à bois qu'il gardera même après avoir revendu le moulin lui-même à M. Adélarde Aubin vers 1922.

Le nouveau propriétaire du moulin y installe une moulange de fer et un moulin à bardeaux. Les nouvelles meules d'acier vont donc broyer l'avoine, l'orge et le sarrasin, en plus de produire la gaudriole dont on a déjà parlé. Le moulin à bardeaux de son côté utilise de belles bûches de cèdre allant souvent jusqu'à 16 pouces de diamètre pour donner des paquets de bardeaux de 15 rangs. Les billots, eux, sont déchargés au bord du chemin, puis roulés à bras vers le moulin où ils sont débités par une scie ronde. Toute la force motrice est fournie à la machinerie et au «*planneur*» par la roue à eau de 14 pieds de diamètre par 6 de largeur.

C'est ainsi que M. Adélarde Aubin opéra le moulin tout en étant le premier laitier, car il possédait en même temps une ferme, sa maison étant celle occupée présentement par M. Sagille Guillemette. Un tel régime était vraiment éreintant et c'est à lui d'ailleurs que M. Aubin vendit sa terre.

Le 2 mai 1924, Joseph Sigfroid Côté décide alors de se départir de sa boutique à bois qu'il vend aux Frères de Notre-Dame des Champs pour la somme de \$4,000.00. Il semble que la boutique ne fut guère utilisée par ceux-ci qui déménagèrent une partie de la machinerie vers Squatec, dans la région du Témiscouata, là où quelques Frères



Moulin à scie de M. Isidore Thibault.

venaient de s'installer. En 1928, les Frères Notre-Dame des Champs vendent la boutique à Léonidas Bisson qui fut le premier embaumeur de St-Damien.

Vers 1932, les frères Léonidas et Polydore Bisson se portent acquéreurs du moulin que leur cède Adélarde Aubin. Plus tard le malheur frappe: la boutique à bois est complètement rasée par un incendie. Elle ne sera d'ailleurs jamais reconstruite.

En 1943, le moulin est de nouveau vendu par Léonidas Bisson à Charles Pommerleau. Celui-ci le garde deux ans et en 1945 le revend à Isidore Thibault, père de Irénée. Le volume d'eau de la Rivière-aux-Billots ayant diminué avec les années et le déboisement toujours grandissant, Isidore Thibault décide d'équiper le moulin d'un moteur diesel et s'aménage une petite résidence accolée à la façade même du moulin.

En 1965, le moulin passe aux mains de Eugène Labrecque, de St-Nérée, qui le revend en 1966 à Roland Lamontagne. Celui-ci le démolit puis revend en 1972 à M. Irénée Thibault l'ancien terrain du moulin de même que la petite maison qui avait été épargnée. La maison est alors déménagée dans l'ancienne «*côte des Pistoles*» et l'usine Irénée Thibault Inc. est érigée sur l'ancien site du moulin.

En 1980-81, sur le même site lourd d'histoire, c'est la construction de l'usine PLASTIBO, le nivellement du terrain amenant la circulation souterraine en cet endroit de notre bonne Rivière-aux-Billots.

Bien qu'invisible maintenant dans cette zone d'activités, c'est elle, qui durant longtemps fit tourner la grande roue du dernier moulin implanté sur son cours. Comme elle, le moulin s'est aussi effacé, non pas pour disparaître tout bêtement, mais bien pour porter les germes d'une nouvelle relève, entreprise jeune, dynamique et pleine de promesses...

LA PREMIÈRE INDUSTRIE À ST-DAMIEN

Vers la fin du XIX^e siècle, notre petite paroisse pouvait se vanter de posséder à l'intérieur de ses murs, une industrie qui procurait de l'emploi à plusieurs chefs de famille. Il s'agissait de l'atelier de Monsieur Elzéard Métivier et de ses fils, Alyre, Joseph et Alphonse.

Ces deux ouvriers, très habiles en architecture, traçaient eux-mêmes les plans et devis, pouvant même obtenir à prix compétitifs des contrats par soumissions pour l'érection d'églises, chapelles et autres immeubles.

À St-Damien, Elzéard et ses fils ont construit notre église actuelle et les deux chapelles Sainte-Anne; l'une d'entre elles fut incendiée en 1905, ainsi que le couvent qu'ils avaient également érigé à proximité.

Parmi une vingtaine d'autres églises qu'ils ont construites, on peut nommer: celles de Buckland, St-Magloire, St-Malachie, St-Fabien,



M. François-Xavier Métivier, à 92 ans. Il était le père de Elzéard Métivier.



En face de l'atelier de Elzéard Métivier et fils: de gauche à droite: Elzéard Métivier, Joseph Dion, Arthur Nadeau, Zénon Métivier, François Gamache, Joseph Nadeau, Anaclet Pouliot, Désiré Morin, Napoléon Gagné, Louis Métivier, Wilfrid Dion, Napoléon Drapeau.

Ste-Sabine, Ste-Rose, St-Louis-de-Gonzague, St-Pamphile, St-Adalbert, St-Camille, Ste-Apolline, Honfleur, St-Maxime-de-Scott, St-Honoré-de-Shenley, et Sacré-Coeur-de-Jésus d'East-Broughton. La plus imposante était celle de Ste-Justine, qui fut malheureusement détruite par le feu le 21 mai 1936. Elle était considérée comme le chef-d'oeuvre de tout le diocèse. On la surnommait, à juste titre, la «cathédrale» de Ste-Justine.



M. Alphonse Métivier, fils d'Elzéard.



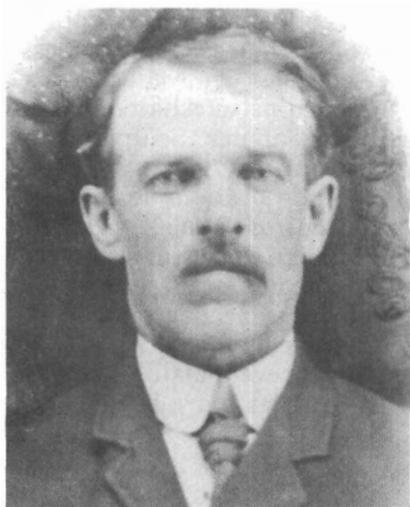
M. Joseph Métivier, fils d'Elzéard, et son épouse.



M. Alyre Métivier, fils d'Elzéard.

Les Entreprises Métivier possédaient aussi des «*limites à bois*» et un moulin à scie servant à la préparation de leur bois de construction. Ce furent aussi les premiers à doter notre village d'un réseau d'aqueduc qui servait encore en 1977.

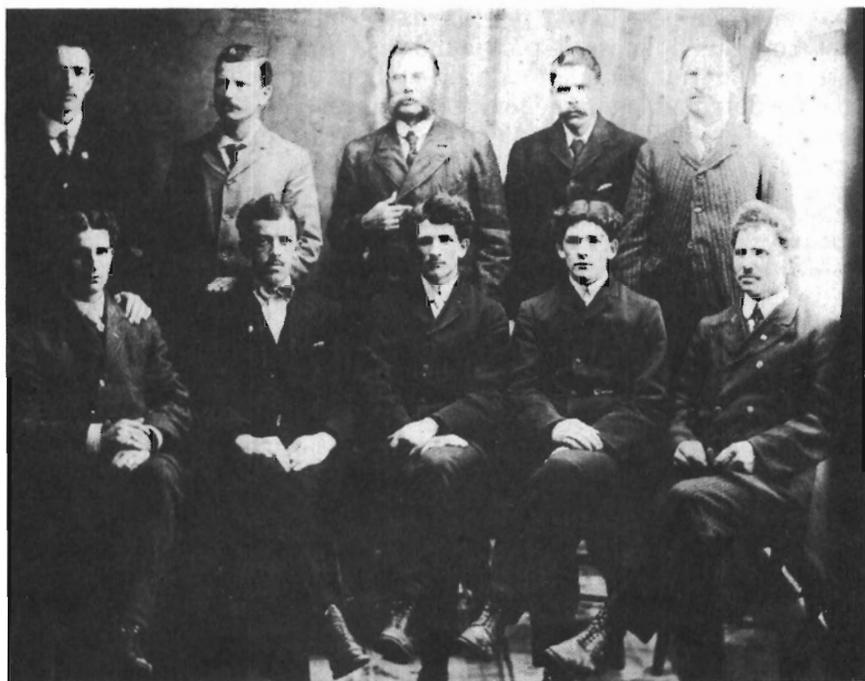
La paroisse de St-Damien possède encore, comme souvenir, six maisons ayant été construites par les Messieurs Métivier. Elles s'élèvent au coeur du village et font l'orgueil des citoyens.



M. Joseph Dion.



M. Zéphirin Jolicoeur, contremaitre-charpentier de Elzéard Métivier et fils.



M. Elzéard Métivier, son fils Alyre et huit de leurs employés: 1ère rangée de gauche à droite: Théodore Tanguay, Arthur Nadeau, Ernest Audet et son frère, Laurent Morency. 2ème rangée, de gauche à droite: Ernest Huard, Alyre Métivier, Elzéard Métivier, Napoléon Gagné et Alexis Dion.

Leur atelier comptait d'habiles artisans en menuiserie qui fabriquaient l'ameublement des églises tel que: chaires, balustrades, maîtres-autels, bancs et décorations des choeurs, des voûtes et des nefs. Monsieur Joseph Dion, natif de Ste-Hénédine, excellait dans les fonctions de contremaître et d'ébéniste dans l'atelier. Sculpteur de grand talent, il exécutait de sa main des travaux difficiles et délicats, principalement sur les chapiteaux et dans les décorations des voûtes. Comme charpentier-contremaître, nous rencontrons Monsieur Zéphirin Jolicoeur. Celui-ci pouvait se targuer de voir s'élever sur sa tête au moins quinze clochers. Originaire de St-Isidore de Dorchester, il vint demeurer à St-Damien, enrichissant par sa présence le groupe déjà existant de menuisiers renommés. Encore dans la fleur de l'âge, à 28 ans seulement, Joseph est décédé suite à une brève maladie. Malgré une vie fauchée très jeune, il a laissé de grandes marques dans la paroisse.

Après que chaque paroisse de la région eut possédé son église, les contrats diminuaient et l'équipe de menuisiers et d'architectes devait songer à d'autres inventions. C'est alors, en 1910, que les Métivier ajoutent la fabrication de cercueils. Un agrandissement s'avère nécessaire pour l'entreposage de ces meubles «*encombrants*».

En 1918, Alyre fut victime du passage de l'épidémie de grippe espagnole. Son père l'avait précédé dans l'au-delà deux ans plus tôt. C'est alors qu'Alphonse, le plus jeune des fils d'Elzéar¹, reprit la succession et continua à opérer dans l'atelier jusqu'en 1920, lorsqu'un incendie détruisit le tout de fond en comble, réduisant en brasier une partie de l'ameublement de l'église de Ste-Foy, qui était prêt à être expédié.

Suite à ce sinistre, M. le Curé Alfred Dupont, voyait germer une idée de désertion au coeur d'une vingtaine de familles de sa paroisse. Il conseillait donc à M. Sigefroi¹ Côté de reconstruire une usine afin de continuer le commerce des Messieurs Métivier. C'est alors que, patronnée par Monsieur le Curé, en bon administrateur qu'il était, une souscription s'organise et donne de bons résultats. L'année même, grâce à la générosité des paroissiens, on procéda à l'inauguration de cette usine. Elle était située à l'arrière de son moulin à scie, c'est-à-dire de l'autre côté de la Rivière-aux-Billots. Pour la situer aujourd'hui, elle était précisément à l'endroit où se trouve l'usine de plastique de Monsieur Irenée Thibault.

Le 2 mai 1924, vu son âge avancé et sa santé chancelante, Monsieur Côté décida de se départir de son industrie en la vendant aux Frères Notre-Dame des Champs. La vocation secondaire des frères étant plus axée sur la culture que sur la menuiserie, ils n'exploitèrent pas le commerce et le revendirent en 1928 à Monsieur Léonidas Bisson.

¹ On rencontre les deux orthographes dans les documents officiels: Elzéar, Elzéard; Sigefroi, Sigfroid.

Mais encore une fois, en 1933, l'élément destructeur s'abattit dans le quartier, atteignant l'usine et incendiant portes et fenêtres en production, destinées à l'église d'Armagh. On confia cette fabrication de portes et fenêtres à Messieurs Henri et Lorenzo Dion, fils de Joseph, qui oeuvraient dans l'atelier de Monsieur Zéphirin Jolicoeur.

INDUSTRIE ASSEZ COMMUNE DES ANNÉES 1900... «LA BEURRERIE»

En 1902, un premier syndicat se forme dans la paroisse dans le but de rentabiliser le principal produit de la ferme, le lait. Mû par un généreux dévouement envers les cultivateurs, Monsieur le Curé Odilon Guimont regroupe 40 membres qui deviendront les pionniers de la première fabrique de beurre de la paroisse. La cotisation annuelle de chacun des membres de cette équipe est de 5 cordes de bois de 2 pieds plus un voyage à Saint-Charles avec son «*team*» de chevaux pour livrer le beurre à la gare du CNR. Le bois servira à chauffer la bouilloire afin d'actionner le moteur à vapeur qui fera fonctionner la baratte. Cette vapeur sera aussi utilisée pour stériliser les bidons et les ustensiles et aussi pour pasteuriser le lait. Cette dernière opération consiste à réchauffer le lait à 170°F et à le refroidir le plus rapidement possible.

De plus, le membre, communément nommé le patron, doit faire partie de la corvée de la glace; ce travail consiste à couper, à chaque hiver, environ 10,000 pieds cubes de glace avec un passe-partout ou godendard à une poignée. Cette glace est ensuite transportée en «*sleigh*», tirée par un «*team*» de chevaux, à partir des écluses de la Rivière-aux-Billots jusqu'à l'entrepôt situé à l'arrière de la beurrerie.



Partie du haut du village, et la «beurrerie» à l'extrême droite.

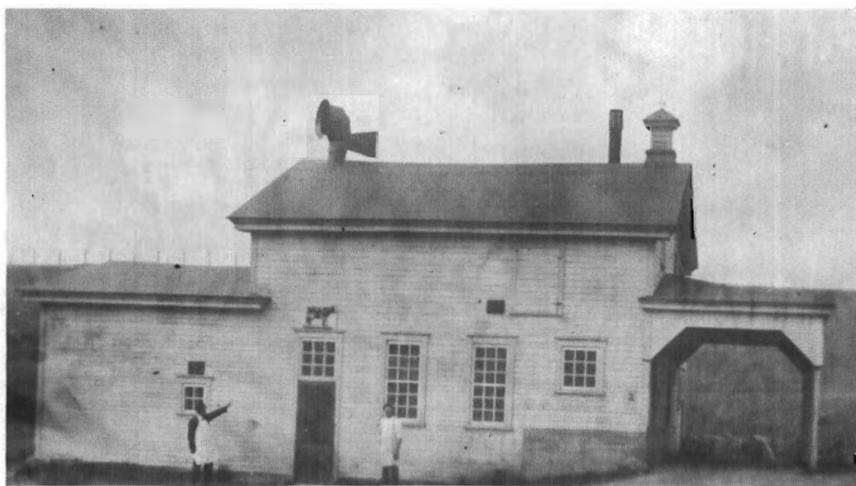
Elle est ensuite mélangée avec du «*brin de scie*» et sert dans la glacière pour conserver au frais le beurre qui n'est livré qu'une fois par semaine.

La plupart des producteurs de lait n'ont pas d'écrémeuse; alors, dans des «*canisses*», on transporte le lait à la beurrerie pour être écrémé, à la suite cependant d'un commun mélange. La qualité du lait n'est pas toujours de première classe parce que les cultivateurs n'ont pas tous la chance de posséder une bonne source d'eau fraîche ou un ruisseau à proximité de leurs bâtiments afin de réfrigérer le lait ou la crème.

Par les journées chaudes d'été, et plus spécialement lors des orages électriques, le lait surit et caille facilement. À la beurrerie, on va jusqu'à ajouter au lait sûr une dose d'une matière caustique afin d'enlever l'acide, ce qui permet de produire un beurre de meilleur goût. Il faut fabriquer du bon beurre, mais il faut aussi faire attention pour conserver ses clients; parce que si l'on refuse d'acheter le lait de ces fournisseurs, à cause de sa qualité médiocre, ils iront l'offrir au directeur de la beurrerie de la paroisse voisine qui lui, s'empressera de l'accepter, afin d'acquérir un nouveau patron. Il sait que ce dernier fera tout son possible pour livrer du bon lait et ne pas être refusé de nouveau, car une réputation de cultivateur malpropre se répand vite et il ne pourrait plus vendre son lait nulle part.

La compétition se fait aussi par le prix annoncé à $\frac{1}{2}$ cent la livre de gras de plus. Cependant, le fabricant oublie tout simplement de calculer les décimales dans le pourcentage de gras du lait et ça donnera à la fin à peu près la même «*paye de beurrerie*» au patron.

Le beurre fabriqué est généralement vendu en vrac, c'est-à-dire en



«La beurrerie».

pain de 56 livres par boîte au commerçant Émond Côté de Québec. Ce dernier achète le beurre salé à 2% seulement, il le mélange à la saumure à 4% et le moule ensuite en cube d'une livre pour enfin le vendre au marché comme du bon beurre de catégorie numéro 1. Chez l'épiciériste, vous a-t-on déjà offert du beurre de catégorie numéro 3? C'est la vie, et on ne s'en plaint pas, parce que même en 1910, on peut dire que «du beurre, c'est du beurre».

Le centrifuge s'installe petit à petit dans chacune des fermes, aussitôt que les revenus s'améliorent. Ceci permet un meilleur contrôle de son troupeau et une meilleure qualité de crème.

Quinze ans plus tard, cette première beurrerie est déjà trop petite et désuète. Sous les auspices de Monsieur le Curé Alfred Dupont arrivé dans la paroisse deux ans plus tôt, on érige un nouvel édifice, le plus moderne des environs. Ce dernier répondra avantageusement aux demandes toujours grandissantes des producteurs.

Monsieur Lucien Bélanger, fautiveusement surnommé le beurrier, est le premier fabricant; monsieur Edmond Leblond l'assiste durant les années 1920-21. La maladie empêche monsieur Bélanger de continuer son travail et c'est alors que monsieur Leblond devient le premier «*maître*», poste qu'il occupe jusqu'en 1937 avec Monsieur Alyre Leroux comme assistant. Ce dernier devient lui-même fabricant en chef, de 1938 à 1947. Messieurs Alyre Brochu et Henri Larochelle agissent comme assistants. Messieurs Émile Ferland et Roger Asselin succèdent à monsieur Leroux.

La liste des directeurs est assez courte puisque monsieur Joseph Brochu alias «*Belleau*», agit comme président à partir du début jusqu'en 1946, année de son décès. Son frère Octave, «*Bidas*», l'accompagne et joue le rôle de secrétaire.

En 1948, la raison sociale change pour: «*la Coopérative Agricole de Saint-Damien*». En plus d'administrer la beurrerie, cet organisme permet aux cultivateurs de se procurer moulées, graines de semences et tous les autres biens nécessaires sur la ferme. À ce moment, monsieur Arthur Labrie agit comme fabricant en chef à la beurrerie. Messieurs Marcel Laflamme et Paul Lachance l'assistent dans ses fonctions. Monsieur Robert Pinel remplit la fonction de gérant pendant une quinzaine d'années.

Le matin avant de partir pour l'école, les p'tits gars prendront la charrette ou la brouette et iront au ruisseau ou à la source pour chercher les bidons parce que «*le père Pit*», M. Adélard Aubin, ou Joseph Bissonnette «*Ti-Jos*» s'en vient avec le camion de la Coopérative pour ramasser la crème. À tour de rôle, messieurs Émilien et Paul-Émile Béchard, Raymond Labrecque et Alexandre Guillemette se sont aussi acquittés de cette tâche. Au cours de ces années, Messieurs Alyre Labrecque, Rosaire Brochu, Léonard Laflamme, Alfred Labbé et Conrad Asselin travaillent successivement comme assistants du «*beurrier*» — fabricant de beurre.

C'est en 1954 que monsieur Ernest Picard, assisté de monsieur Adélarde Aubin et d'Yvon Rouillard, viendront remplacer monsieur Labrie et son équipe et offriront les derniers services qu'a pu rendre cette industrie qui fermera ses portes le 31 août 1963, suite à une centralisation des coopératives.

Lors de la fermeture, monsieur Omer Lamontagne avait la charge de président et monsieur Lucien Roy agissait comme secrétaire.

«MÉTIVIER» SYNONYME DE «LES INDUSTRIES PROVINCIALES LTÉE»

Mais qui donc sont ces Métivier? D'où viennent-ils? Si l'on remonte à Louis, fils de Joseph et de Céline Leclerc, né à Buckland le 19 octobre 1882; il s'en va habiter aux États-Unis avec ses parents durant environ vingt ans. Vers 1902, Louis décide de revenir dans son pays natal, dans une petite colonie voisine du village où il est né, là où vient de germer une nouvelle paroisse, St-Damien. Il y rejoint alors son cousin Elzéard qui, avec ses trois fils, Alyre, Joseph et Alphonse, construisaient des églises et autres édifices. Louis était un expert dans la trempe des métaux, spécialement dans l'aiguisage des outils pour tailler la pierre qui servirait à construire plusieurs églises environnantes.



Joseph Métivier et son petit-fils Émile.

Ces contracteurs, des artistes du temps, si l'on considère les magnifiques «*appliqués*» fabriqués par eux et servant à orner l'intérieur des églises qu'ils ont construites, devaient se déplacer au fur et à mesure que de nouvelles paroisses se formaient. D'ailleurs, c'est au cours de la construction de l'église Sacré-Coeur-de-Jésus à East-Broughton que Louis a rencontré sa partenaire, Adélie Provençal, qu'il épousa en 1907.

Dans sa boutique de forge, Louis, en plus de tremper des métaux, cumulait les métiers de forgeron, de maréchal-ferrant, de fabricant et de réparateur des instruments aratoires des cultivateurs. Mais ce n'était pas suffisant pour lui. Avec cet esprit de créativité, de confiance en l'avenir, il s'associe avec son fils aîné Émile, et achète de Monsieur Napoléon Aubin, «*Boulenau*», un tour à bois, pour trans-

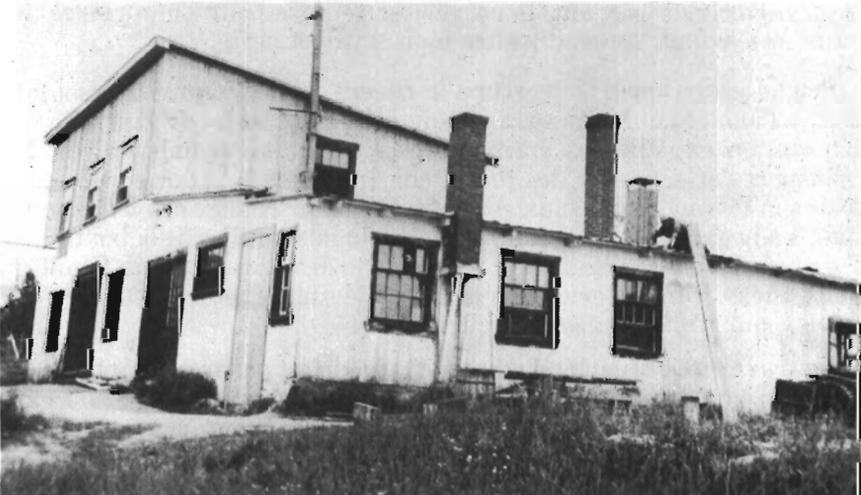
former la planche de bois franc en manches et dents de râtaux à foin, manches de haches, de pics et de marteaux, qu'ils sablent quasi à la main, jusqu'à ce qu'ils se fabriquent eux-mêmes une sableuse automatique.

Plus tard, des machines modernes viendront remplacer ces antiquités pour confectionner des manches de balais et de vadrouilles. En 1952, ils posséderont leur propre scierie pour transformer les billots en planches et les planches en manches.

«Industrie d'envergure internationale: effet du hasard ou quoi?»

En 1939, en plein temps de crise, plus précisément le 15 février, date confirmée par l'original d'une lettre datée du 14 février 1939, la belle-mère d'Émile écrivait à son fils l'abbé Dollard Mercier, alors étudiant au Grand Séminaire de Québec: *«Ton frère Lorenzo commence demain à travailler pour Émile à sa manufacture de balais, tout est installé, prêt à marcher. Il a deux hommes étrangers, des conducteurs pour leur montrer à ronner les machines. À part de ces deux hommes-là, il lui en faut 15 autres hommes. Ils vont travailler deux mois pour apprendre le métier et ne seront pas payés. Au bout de deux mois, ils seront payés...»*

En effet, avec un capital d'environ \$500.00, Émile avait réussi à obtenir de Monsieur Émile Boiteau, député provincial du temps, une bourse de \$1,000.00 pour l'aide à la jeunesse. Il devait cependant créer 15 emplois. Émile avait acheté des machines à fabriquer et à coudre les balais de Monsieur Bérubé de Québec, et avait engagé à ce même endroit, deux employés experts, soient Messieurs Joseph Drouin et



Première manufacture de balais...



Premiers employés... en 1939.

Conrad Dion. Vinrent ensuite s'ajouter à cette équipe les 15 élèves qui furent les pionniers d'IPL, l'Industrie Provinciale. Ce n'était pas tâche facile de fabriquer des balais dans cette boutique de forge, où l'équipement laissait à désirer. En effet, pour tourner la paille autour du manche, retenue par une broche tendue, il fallait la mouiller dans l'eau chaude et, une fois le balai assemblé, il fallait le faire sécher autour de la «*truie*» ou poêle à deux ponts avant de le coudre. Sinon, il aurait «*brulé dans le manche*», ce qui aurait diminué de beaucoup sa qualité. En été, c'était plus facile. Par les belles journées ensoleillées, on pouvait étendre la paille et les balais teints sur le toit. Mais attention, si l'orage s'en vient, la corvée est requise pour s'empresser de ramasser le tout, sinon, il y aura moisissure et perte.

Peu de temps après l'ouverture, la guerre éclate. Comme tout soldat le sait, l'armée achète une grande quantité de balais et de vadrouilles. En été, on expédie ces marchandises par camion mais l'hiver, le transport s'effectue sur des routes non entretenues. Amédée Brochu, avec son «*team*» de chevaux et un panier à foin, charge des «*chars*» de balais à la gare du CNR située à environ quatre milles de la boutique. De plus, il faut desservir certains clients, des grossistes, qu'Émile a décrochés: Quincaillerie Dorval, Noël Bégin Inc. et J.L. Demers de Lévis, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le travail de bureau et d'administration n'est pas très compliqué et la paye se calcule facilement. Une vingtaine d'employés à \$2.00 par journée de dix heures, six jours par semaine avec comme toute déduction l'assurance-chômage. Émile avec Mademoiselle Rita Chabot — aujourd'hui Madame Paul Baillargeon, de la célèbre famille d'hommes forts — s'acquittent de cette tâche. La «*business*» va bien, l'équipe



MM. Joseph Drouin, Émile Métivier, Paul-Henri Boissonneault, Conrad Dion et Lorenzo Mercier près d'une machine à coudre les balais.



Intérieur de la boutique de forge de Louis Métivier, où l'on fabriquait les premiers balais.

de production grossit. «*Si la défense nationale diminuait ses achats, se dit alors Émile, il faudrait s'occuper de trouver un marché pour faire «tourner» l'inventaire; il faudrait engager des vendeurs!*» Joseph Lachance, surnommé «*L'Noir*» se joint donc à l'équipe. Mais la vente n'était pas tâche facile: les moyens de transport et de communications étaient plutôt rudimentaires. D'abord en voiture, à cheval, à pied et en train, on faisait le tour de la province pour vendre balais et vadrouilles. Par exemple, en Abitibi, le représentant, avec ses deux grosses valises,



Employés et premier camion de la compagnie, vers 1942.



M. Albert Lachance, premier camionneur.

«*jumpait*» le wagon de marchandises qui ralentissait suite à la demande qui lui avait été faite la semaine précédente. L'automobile ne tarda pas trop, mais ne pouvait être utilisée qu'en été seulement. D'ailleurs, toutes les ventes faites en hiver n'étaient livrées qu'au printemps par Monsieur Albert Lachance, camionneur.

Le travail d'administration augmente à cause du nombre accru des clients. Monsieur Vilbon Drouin, fils de Joseph, s'unit au groupe pour s'occuper de la facturation, du crédit et du salaire. En 1943, l'Industrie

Provinciale Enr. compte une trentaine d'employés. Les affaires sont bonnes, l'entreprise prospère. En 1945, une gigantesque bâtisse en blocs de ciment, avec une façade de trois étages et plus de 10,000 pieds carrés de plancher, fut érigée en arrière de l'originale boutique de forge. Monsieur Lorenzo Dion, dessinateur au ministère de la voirie, ami de Monsieur Métivier, en a fait les plans et devis.



M. Alfred Montmigny, posant les premiers blocs de «Les Industries Provinciales».



Au second plan, la construction de 1945.

Daté du bureau du procureur général, le deuxième jour de mars 1945.

L'Assistant-procureur général,
9829-o L. DÉSILETS.

Dated at the office of the Attorney General, this second day of March, 1945.

L. DÉSILETS,
9829 Deputy Attorney General.

“Les Industries Provinciales Limitée”

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du quatorzième jour de mars 1945, constituant en corporation: Joseph-Émile Métivier, industriel, madame Rose-Anne Mercier Métivier, ménagère, épouse de Joseph-Émile Métivier, mariée sans contrat de mariage, et Lorenzo Dion, dessinateur, tous trois de St-Damien, comté de Bellechasse, province de Québec, dans les buts suivants:

Manufacturer, acheter et vendre tant en gros qu'en détail des balais, des vadrouilles à laver et à épousseter, des lavettes, des supports à linge, des épingles à linge, des brosses à laver ou à épousseter et tous articles de même classe en bois, en fibre, en paille, en métal et autres matières premières et aussi des jouets faits de toutes sortes de matières premières et généralement tous articles en bois ou autrement pouvant servir comme articles de ménage, jouets ou meubles;

Teindre, vernir et peindre les articles ainsi manufacturés ou achetés;

Principalement acquérir le commerce de “L'Industrie Provinciale Enr.” dont monsieur Joseph-Émile Métivier est propriétaire, et en payer le prix ou partie du prix en actions entièrement acquittées de la compagnie, sous le nom de “Les Industries Provinciales Limitée”, avec un capital total de \$49,900.00, divisé en 499 actions de \$100.00 chacune.

Le siège social de la compagnie sera à St-Damien, dans le comté de Bellechasse, province de Québec.

Daté du bureau du procureur général, le quatorzième jour de mars 1945.

L'Assistant-procureur général,
9830-o L. DÉSILETS.

“Les Industries Provinciales Limitée”

Notice is hereby given that under Part I of the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, bearing date the fourteenth day of March, 1945, incorporating: Joseph-Émile Métivier, manufacturer, Madame Rose-Anne Mercier Métivier, housewife, wife of Joseph-Émile Métivier, married without marriage contract, and Lorenzo Dion, draughtsman, all three of St-Damien, county of Bellechasse, Province of Quebec, for the following purposes:

To manufacture, purchase and sell, whether wholesale or retail, brooms, washing and dusting mops, dish-mops, clothes holders, clothes pins, scrubbing or dusting brushes and any articles of the same class, in wood, fibre, straw, metal and other raw material, also toys, made of any kind of raw material and, generally, any articles, whether in wood or otherwise, capable of being used as household articles, toys or furniture;

To dye, varnish and paint the articles thus manufactured or bought;

Especially, to acquire the business of “L'Industrie Provinciale Enr.”, of which Mr. Joseph-Émile Métivier is the owner, and to pay the price or part of the price thereof, in fully paid-up shares of the company, under the name of “Les Industries Provinciales Limitée”, with a total capital stock of \$49,900, divided into 499 shares of \$100 each.

The head office of the company will be at St-Damien, in the county of Bellechasse, Province of Quebec.

Dated at the office of the Attorney General, this fourteenth day of March, 1945.

L. DÉSILETS,
9830 Deputy Attorney General.

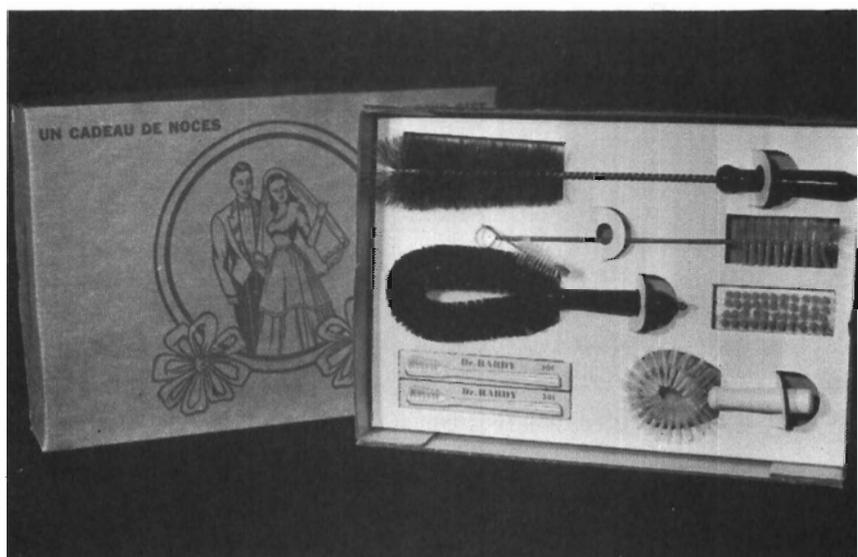
En cette année, la guerre se termine, l'économie en général est bonne et favorable à la compétition. D'autres petites industries du genre poussent comme des champignons. Il faut donc ajouter des produits différents. Des brosses de toutes sortes s'apparentent assez bien avec la fabrication des balais et vadrouilles. On va même acheter deux de ces nouvelles entreprises dans le but de réduire la compétition...

«Diversifier ou mourir»

Ainsi, Émile commença à examiner les possibilités de produire de nouvelles sortes de brosses. Les brosses à dents lui vinrent à l'idée. En 1950, il s'embarque pour un voyage en Europe, plus précisément en Angleterre, là où les machines de brosses à dents les plus modernes



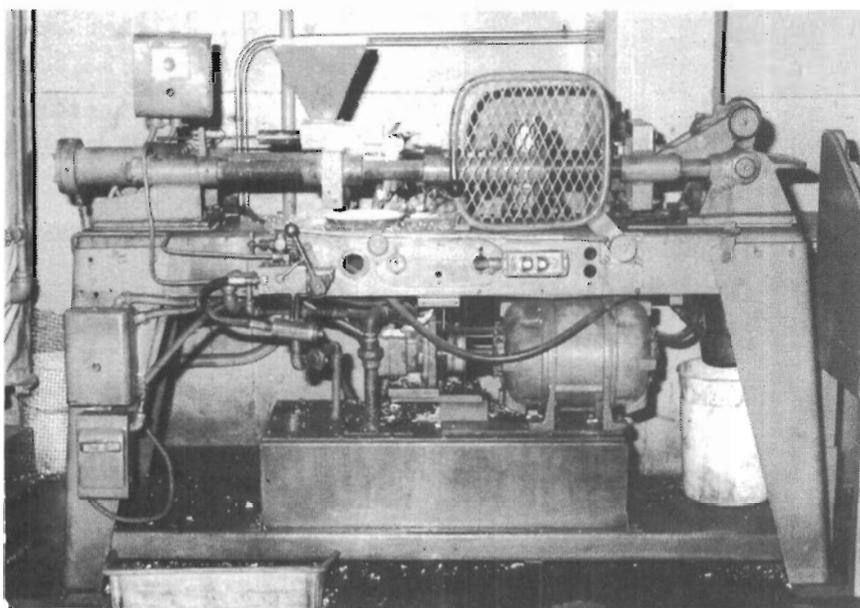
Fabrication de vadrouilles par MM. Bernardin Boissonneault, Joseph Asselin et Hilaire Brochu.



Un beau cadeau de nocces: les brosses d'IPL...

étaient fabriquées. Quelques semaines plus tard, on inaugurerait la production de brosses de marque «*Dr Hardy*» avec des manches en «*PLASTIQUE*» fournis par Monsieur Gustave Côté qui travaillait alors chez Stanislas Huot de Québec.

Toujours épris du désir véhément de progresser, Émile n'hésite pas à plonger plus avant... En 1952, Les Industries Provinciales Limitée deviennent propriétaires de leur première «machine à plastique» de marque Van Dorn. Elle fonctionne encore d'ailleurs. À la même époque, on engage Monsieur Gustave Côté, plasticien diplômé, qui dirigera également l'atelier des moules; Monsieur Irénée Thibault devient son assistant quelque temps après. On fabriquera dorénavant ses propres manches de brosses à dents. Cependant, en une journée, la machine pouvait fabriquer un nombre de manches égal à la production d'une semaine de brosses à dents. Alors, d'autres moules s'ajoutent pour fabriquer des couvercles de bocaux pour la Compagnie Vachon de Ste-Marie de Beauce, des «tag day» variés, des tirelires, des grains de chapelets, etc. Le moulage du plastique par injection va maintenant bon train. Encore une invitation à se dépasser.



Première «machine à plastique» fonctionnant encore aujourd'hui.

«**Tout un défi**»

«Celui de vouloir devenir le plus important manufacturier national de produits ménagers en plastique, à intérêts entièrement familiaux!»

Ses fils Rémi, Clément et Benoit sont maintenant prêts pour le marché du travail et montrent un intérêt marqué pour seconder leur père. Chacun prend en charge la direction de son département respectif: l'usine de plastique, la scierie et le tournage des manches et le département des balais. Julien, qui poursuit ses études en commerce à



Intérieur de la dernière manufacture de balais.



Trois «couseurs» de balais: MM. Raymond Moisan, Léopold Roy et Ovila Roy.



M. Gérard Mercier à une exposition régionale...



Agrandissement de 1960.

l'Université Laval, viendra vers le début des années 60 prendre la charge du département des ventes. Durant quelques années, cette tâche avait été remplie par Monsieur Gérard Mercier, auparavant contremaître au département des balais, où Monsieur Thomas Mercier l'avait remplacé pour occuper ce poste pendant près de vingt ans, après avoir été lui-même coureur et monteur de balais.

À mesure que les années passent, de fréquents agrandissements s'imposent pour installer de nouvelles machines et pourvoir à l'entreposage du matériel brut et des produits finis. La vente des produits de plastique prend tellement d'ampleur que les départements de balais et de vadrouilles laissent leur place petit à petit. À tel point qu'en 1972, le département des balais sera vendu à la Compagnie Dencé Inc. de



Les deux premiers silos de IPL pour l'entreposage de la matière première en vrac.

St-Lazare, et celui des vadrouilles, à la Compagnie Majo Inc. de St-Damien, formée de Messieurs Joseph et Roger Asselin. Les Industries Provinciales Ltée continueront à en assurer la distribution par leur masse de représentants.

«Une flotte de camions»

L'éloignement géographique des grands centres urbains constituait, pour Les Industries Provinciales Ltée, un handicap au bon service de livraison à leurs clients de Toronto, de Montréal, de Moncton, de La Sarre et de certaines villes américaines. Il fallut donc s'équiper de camions de livraison afin qu'une commande placée aujourd'hui soit livrée demain à Montréal et le surlendemain à Toronto ou à Moncton. Ainsi, Les Industries Provinciales Ltée pourront facilement égaler les services fournis par leurs compétiteurs locaux.



Unité de la flotte de camions.

Dans peu de temps, IPL comptera une douzaine de camions à boîte solide, plus huit tracteurs et seize remorques qui feront la navette partout à travers les Maritimes, le Québec, l'Ontario et les États-Unis. De plus, des remorques de construction spéciale pourront transporter le matériel brut venant en grande partie du Sud Ontario. Ce transport, double service, réduira les frais de livraison des produits finis.

Les Industries Provinciales Ltée ne sont provinciales que de nom, car leur territoire s'étend de Terre-Neuve à Vancouver. En décembre 1969, dans le but de mieux servir ses clients de l'Ouest Canadien, Les

Industries Provinciales Ltée, maintenant connues sous le nom d'IPL, s'associent avec Monsieur Antoine Lacroix, natif de la Beauce et propriétaire de Lacroix Holding Co. Ltd., pour exploiter à St-Albert (Edmonton), sous le nom de Pro-Western Plastics Limited, une usine de fabrication d'articles de plastique. La Pro-Western est logée dans un édifice de deux étages, d'une superficie totale de 35,000 pieds carrés. Munie dès le départ de trois machines des plus modernes, l'usine fabrique des chaises, des articles ménagers et des seaux pour usage industriel. Monsieur Donald Lacroix est nommé président de cette nouvelle compagnie. Pour sa part, Clément Métivier, directeur d'IPL, y assume les fonctions de vice-président et de directeur de la production. Cette réalisation marque une autre étape importante dans l'expansion rapide que connaît IPL. Outre l'implantation de cette nouvelle usine dans l'Ouest Canadien, on vient d'effectuer un agrandissement à l'usine principale de St-Damien, qui a porté sa superficie totale à 120,000 pieds carrés, représentant un investissement d'un million et demi de dollars.

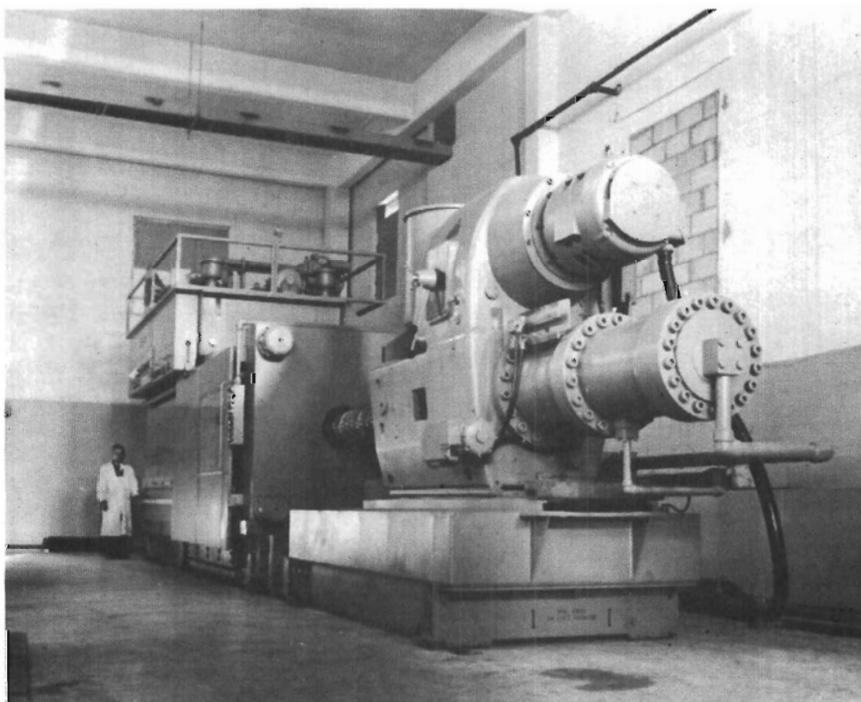
Au début de 1970, la compagnie a doté son usine de l'une des plus grosses presses à injection au monde. Pour souligner l'importance de cette acquisition, deux ministres québécois ont tenu à assister à l'arri-



Gabriel Loubier, Raynald Guay, Émile Métivier et Jean-Paul Beaudry à l'arrivée de la presse géante de 2700 tonnes, à la station de St-Damien.

vage de cette presse d'une capacité de 2,700 tonnes. En effet, les ministres québécois Gabriel Loubier et Jean-Paul Beaudry étaient présents, en compagnie du député fédéral du comté de Lévis, Monsieur Raynald Guay, pour suivre les manoeuvres de déchargement, de transport et d'installation de l'énorme pièce de machinerie dont le poids total est de 325,000 livres. Grâce à cette nouvelle presse, l'usine d'IPL sera capable de produire jusqu'à 500 capots d'autoneige par jour.

Pour son habile direction de l'entreprise, son esprit de grande envergure et ses réalisations remarquables, J.-Émile Métivier fut souvent honoré. Entre autres, le Centre des Dirigeants d'Entreprises (C.D.E.) lui décerna le titre de «*L'Homme du mois*». La revue Commerce, édition de septembre 1967, commentait aussi, d'une manière élogieuse, les exploits remarquables de ce Canadien-français, qui a réussi à faire de cette petite entreprise familiale québécoise, la plus grande manufacture de produits de plastique du genre au Canada. En plus de ses talents d'administrateur hors pair, J.-Émile Métivier a fait ses marques dans la politique municipale comme maire de St-Damien durant dix ans et préfet de comté de Bellechasse. Aussi, ses temps libres furent consacrés à de nombreuses organisations sportives et



Presse à injection de 2700 tonnes installée à l'usine IPL.



M. J.-Émile Métivier, président fondateur de IPL. Il reçoit le titre de l'homme du mois en 1967, par la C.D.E..



Production de capots de motoneiges chez IPL.

sociales, ayant été lui-même l'instigateur de l'érection d'une des premières arénas régionales de la province. Aussi, lui a-t-on dédié l'aréna de St-Damien, construite en 1977, en la nommant «*Aréna Régionale J.E. Métivier*».

«**Le regretté fondateur et la relève**»

À l'automne de 1970, une ombre vient s'infiltrer au coeur de chacun des employés. Monsieur Métivier est atteint d'une grave maladie, il ne s'en sortira pas. Le 12 juin 1971 est jour de deuil paroissial; le fondateur d'IPL nous quitte pour le plus long voyage qu'il n'a encore fait. Il s'en va rejoindre le Père en qui il avait mis toute sa confiance et bien souvent, toute sa «*shop*».

Encore imprégnés de l'atmosphère de l'événement vécu, les fils Métivier se remettent à la tâche. Depuis leur jeunesse, ils occupent au sein de la Compagnie, des fonctions à différents échelons, tant au niveau de l'administration que de la production, de sorte que le processus de la fabrication et de l'équipement leur est familier. L'expérience ainsi acquise s'avère très utile, puisqu'ils assument la direction de toute l'organisation et détiennent la totalité des actions. Ils ont en outre effectué plusieurs séjours, notamment au Japon, en France, en Italie et en Allemagne afin de se tenir à l'affût des développements dans le domaine de l'équipement, des procédés modernes de fabrication et de mise en marché. Aussi, ils étaient particulièrement bien préparés pour garantir la continuité lors du décès de leur père.

Celui-ci avait depuis longtemps procédé à la mise en place de structures administratives souples et efficaces de manière à assurer dans

l'harmonie, non seulement la survivance, mais la bonne marche vers un progrès toujours croissant. Aujourd'hui, les quatre frères dirigent avec brio une entreprise internationale moderne et en pleine expansion. Ils ont su s'entourer de personnes clés pouvant les seconder efficacement.

Le bureau de direction actuel est composé de Messieurs Métivier: Rémi, président; Benoît, vice-président à l'administration et directeur général; Julien, vice-président à la commercialisation; Clément, secrétaire; François Béchard, conseiller administratif et contrôleur; Jean-Marie Chabot, ingénieur et directeur de l'ingénierie; Claude Godbout, directeur de la production et Fernand Mercier, directeur des services administratifs.



IPL compte aujourd'hui plus de 450 employés pour assurer le bon fonctionnement de ses départements. Des cours de formation spécialisés pour ses employés ont même été organisés à l'intérieur de ses locaux puisqu'aucun cours du genre n'a encore été dispensé dans le domaine de l'éducation. Et comme le mentionnait son président lors d'un discours de fin d'année: «*Le plastique, c'est notre fort, mais notre force, c'est nos employés*». Par ce message, il voulait transmettre qu'IPL n'aurait pas pu grandir à un rythme aussi continu, sans l'étroite collaboration de ses employés, peu importe la nature et l'importance du poste occupé. En effet, contrairement à bien des compagnies des grands centres urbains, l'atmosphère de famille qui règne au sein d'IPL fait que ses employés ne sont pas considérés comme des

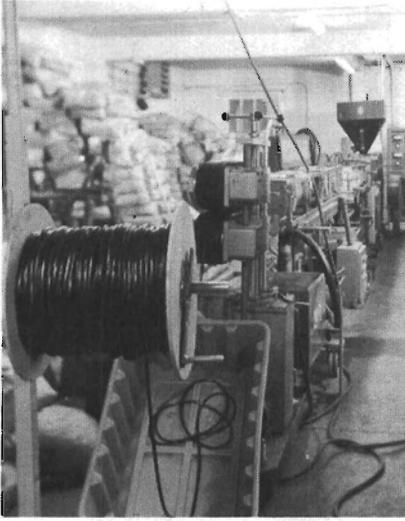


Vue intérieure d'une partie de l'usine de St-Damien.



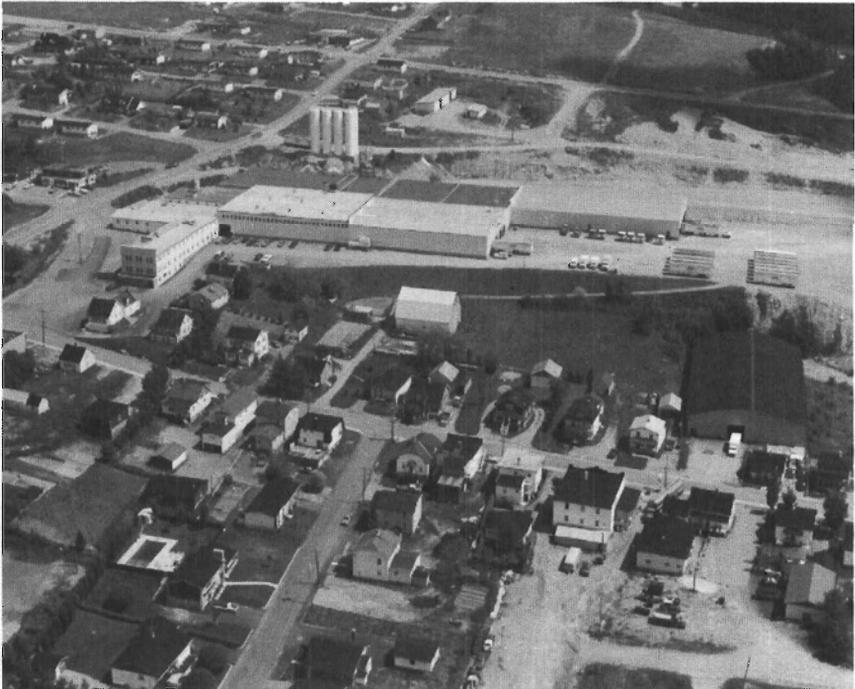
Cabane à sucre expérimentale...

numéros. IPL constitue un apport économique appréciable pour la paroisse de St-Damien et les paroisses environnantes puisque 55% de sa main-d'oeuvre est locale et 45% provient de l'extérieur. De ce fait, IPL contribue à un niveau de chômage presque nul dans la localité.



Département d'extrusion où l'on fabrique le tuyau d'érablière.

Depuis que les fils Métivier dirigent l'entreprise, ils ont mis l'accent sur les techniques modernes de production afin de fabriquer des produits de haute qualité à des prix compétitifs. À cette fin, un montant annuel de l'ordre de 1.5 million de dollars est investi pour l'acquisition de machinerie, d'équipements divers et de nouveaux moules. Sa production est assurée par 40 presses à injection allant de 30 à 2,700 tonnes, plus 3 «*extruders*» servant à la fabrication de moules divers et de la tubulure pour érablières. S'ajoutent à ceci, des équipements hautement spécialisés tels que presses à imprimer, équipements de contrôle de qualité et de recherches, indispensables pour garantir à l'utili-



Vue aérienne de IPL en 1980.

sateur un produit durable et de qualité, et adapté à ses exigences.

Du côté administratif, à cause du traitement sans cesse accru des transactions et du besoin d'informations nécessaires au bon contrôle interne, IPL s'est doté, au début de l'année 1979, d'un outil capable de suivre sa progression, soit un ordinateur avec écrans cathodiques pouvant traiter 300 lignes à la minute. Également, pour suivre cette croissance rapide et en fonction des nouveaux besoins de la compagnie, on a dû procéder à un réaménagement fonctionnel et spécialisé des locaux affectés aux services administratifs. Des agrandissements d'usine et d'entrepôt s'avèrent nécessaires et se succèdent année après année. La surface totale de ses bâtisses atteint aujourd'hui près de 300,000 pieds carrés de plancher.

«Distribution nationale décentralisée»

Dans le passé, IPL desservait son importante clientèle de l'Ontario directement de son usine principale de St-Damien.

L'entreprise opérait par l'intermédiaire d'un bureau de vente et d'un entrepôt de 10,000 pieds carrés, situés à Toronto.

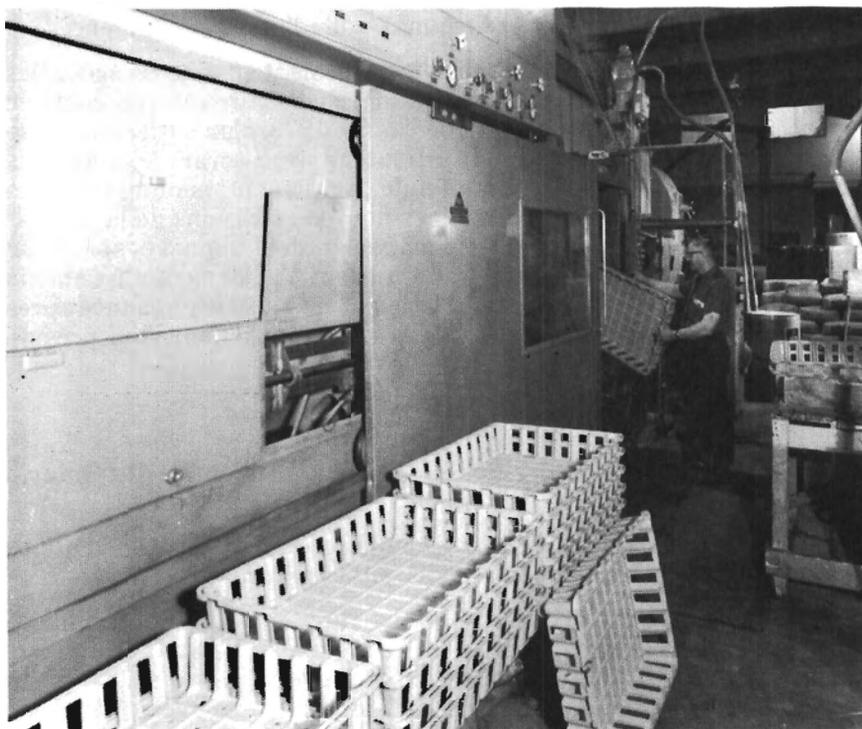
Dans le but d'être à l'affût des demandes de nouveaux produits et pour assurer un service plus rapide à ses clients existants, IPL prend la décision en 1980 d'implanter une nouvelle usine de 40,000 pieds carrés à Brampton, en banlieue de Toronto. Ce nouveau bâtiment comprend: bureaux, entrepôts et quelques unités de production.

Cette nouvelle réalisation contribuera à alléger la tâche de l'usine d'Edmonton, Alberta et celle du Siège Social de St-Damien.

Cette étape importante fait, qu'avec ses trois endroits de fabrication, IPL assurera désormais une distribution vraiment «nationale» avec un service adéquat, pouvant mieux faire face à la compétition «d'un océan à l'autre». La croissance de cette usine connaîtra une expansion relative à l'importance du volume d'affaires dans ces marchés-clés que sont l'Ontario et principalement le Toronto métropolitain.

Comme on le sait, la montée inflationniste a fait ses ravages au cours des dernières années dans le secteur économique forçant une multitude d'entreprises à fermer leurs portes ou à ralentir considérablement leurs activités. Depuis plusieurs années, IPL a su prévoir ces contrecoups en diversifiant constamment sa production, ce qui lui a permis de chevaucher les vagues saisonnières.

Ouvrant dans trois principaux secteurs tels que: articles ménagers, 20%, produits industriels et commerciaux, 65% et produits pour érablières, 15%, IPL compte aujourd'hui plus de 800 différents produits allant du simple «tag day» en passant par les diverses caisses de manutention, la tubulure pour érablières, les seaux, jusqu'aux tout derniers-nés, les bacs à poissons. En plus, IPL offre à d'autres industries, un service de fabrication de produits sur mesure comptant pour plus de 15% de son chiffre d'affaires.



Fabrication de cages à poulets.



Une production diversifiée...

«Stabilité par la diversification»

Une autre façon de procéder afin de stabiliser l'entreprise est celle de multiplier le nombre de petits clients plutôt que de transiger avec un petit nombre de gros clients. C'est ce qu'IPL a tenté de faire au cours des dernières années en mettant davantage l'accent sur le développement de ses articles ménagers, spécialement par le lancement, en primeur canadienne, de toute une gamme d'articles de cuisine de haute qualité, visant une distribution internationale. Celle-ci se trouve répartie sur un plus grand nombre de consommateurs, et de ce fait, rend IPL moins vulnérable.

Cette nouvelle orientation a amené la compagnie à réellement se définir comme une industrie capable de fabriquer des produits de haute qualité pouvant contrer une multitude de produits d'importation et pouvant faire concurrence avantageusement avec tous les marchés internationaux. C'est d'ailleurs cette réalisation qui a valu aux frères Métivier le titre de «l'homme de l'année» 1980, décerné par la Société des Industries du Plastique du Canada, pour leur contribution au développement de l'industrie canadienne des plastiques. Ils ont en plus remporté un prix de «*Design Canada*» du ministère de l'Industrie et du Commerce fédéral. Cette nouvelle politique se répercute également dans son secteur industriel, alors qu'IPL effectue présentement



En 1980, les frères Métivier se voient décerner le titre de «L'Homme de l'Année», par la Société des Industries du Plastique du Canada.

une percée d'envergure dans l'industrie de la pêche, par la fabrication de bacs, de flottes et de contenants divers. Cette percée se manifeste aussi dans le secteur de l'érable, par la production de tubulure et de différents raccords destinés à moderniser la cueillette de sève d'érable. Dans le domaine de l'automobile, on s'affirme par la fabrication d'ailerons, de réflecteurs et de diverses pièces composantes.

«Réseau de distribution imposant»

D'une distribution presque uniquement québécoise il y a une vingtaine d'années, IPL dessert aujourd'hui les marchés du Canada, des États-Unis et ceux de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Australie, pour ne mentionner que les plus importants. Pour favoriser les relations d'affaires avec sa clientèle, IPL a établi un réseau complet de bureaux de vente et d'entrepôts aux endroits stratégiques, dans les pays ci-haut mentionnés. L'exportation de ses produits représente maintenant 10% de son volume total de ventes, et ce pourcentage tend à s'accroître en considération de l'avantage que représente la dévaluation du dollar canadien.

«Défi relevé»

IPL est maintenant reconnue comme étant l'une des plus importantes compagnies de moulage de plastique par injection au Canada et une industrie à la fine pointe du progrès.

Les frères Métivier ont su relever le défi de taille en faisant mentir la réputation canadienne-française voulant que nous soyons des «peureux» en affaires, n'aimant pas le goût du risque et n'exploitant pas un commerce de façon hiérarchique, de génération en génération. Ils ont su prendre des risques calculés au bon moment et n'ont pas eu peur d'investir. Leur père leur a légué une petite entreprise florissante qu'ils ont su développer et élever à l'échelle de moyenne entreprise qu'ils sauront sûrement diriger dans un prochain avenir vers la grande entreprise internationale. S'ils n'avaient pas exécuté les changements nécessaires au moment opportun, ils fabriqueraient probablement encore des manches à balais.

«LA ROYALE»: USINE DE COUTURE PUIS SALLE DE QUILLES...

En 1924, on ne pensait sûrement pas beaucoup aux quilles, lorsque Monsieur Joseph Nadeau, fils d'Octave, construisit un atelier pour fabriquer des portes et des fenêtres, tâche qu'il poursuivit jusqu'en 1927.

En 1939, Monsieur Henri Dion, fils de Joseph, en fit l'acquisition et continua ce commerce jusqu'en 1946. Henri jouissait d'un penchant

marqué pour la couture, puisque durant sa jeunesse, il se plaisait à coudre des tabliers pour sa mère et s'improvisait tailleur et couturier des bas de pantalons pour les membres de sa famille. Il lui vint donc à l'idée qu'une usine de production de vêtements pour travailleurs serait peut-être plus rentable, afin de subvenir aux besoins de sa famille grandissante. Dans son atelier, on y trouvait chemises, salopettes et vareuses pour ouvriers. Le commerce de ces vêtements était très florissant. Henri dut embaucher rapidement tailleurs et couturières pour suffire à la demande.

On peut nommer quelques employés de la «*Royale*» qui aidèrent Monsieur Dion à remplir de nombreuses commandes: Monsieur Marcel Laflamme, Mesdemoiselles Carmelle Brochu, Pierrette Roy, Fernande Gagnon, Thérèse Lachance, Mariette Guillemette et Madame Eugène Tanguay.

Vers le milieu des années 50, l'importation non contrôlée, provenant du Japon et de la Chine, rendit ce commerce difficilement rentable; c'est alors que Monsieur Dion et ses fils agrandirent leur bâtisse et transformèrent le tout en salle de quilles, en 1962.

«LA GANTERIE AUBIN ENR.»

Natif de Saint-Lazare, Monsieur Pierre Aubin vint s'établir à Saint-Damien en janvier 1940. À ce moment, il commença à opérer un commerce d'articles en cuir, de harnais et de réparation de chaussures pour desservir la région. Monsieur Joseph Bisson était employé à la cordonnerie.

D'abord à loyer, il acheta l'année suivante la maison de Monsieur Joseph Lachance «*Bidounne*», ancienne propriété de Monsieur Alphonse Guillemette, située à côté de la terre de la Fabrique.



Résidence et ganterie de M. Pierre Aubin.

En 1942, il épousa Yvette, fille de Monsieur Adélarde Carrier. De cette alliance, naquirent quatre enfants.

En 1944, avec de l'outillage assez original, la ligne de gants et de mitaines de travail fut ajoutée. C'est à ce moment que la manufacture commença à opérer sous la raison sociale de «*La Ganterie Aubin Enr.*». En effet, le taillage se faisait au couteau avec des patrons de tôle pour les différentes pointures. Une fois les mitaines cousues, il fallait les former sur des moules en fonte ayant été préalablement chauffés dans le fourneau d'un poêle à l'huile.



M. Pierre Aubin à l'intérieur de sa manufacture.

Messieurs Joseph Lachance et Lorenzo Mercier faisaient la représentation et vendaient ces produits à travers les principales régions du Québec et, durant un certain temps, dans le Nord de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Les commandes venant «*de tous bords et de tous côtés*», il fallut s'équiper de machinerie plus moderne et embaucher une bonne quinzaine d'employés tels que Messieurs Gérard et Claude Laflamme, Adélarde Rouillard, Lionel Carrier, Claude Godbout, Lambert Lemieux, Mesdemoiselles Bella Breton, Carmelle Fradette, Gertrude Therrien, Ghislaine et Florence Tanguay, Aline Brochu, Pierrette Roy et bien d'autres, afin de répondre à la demande. Une machine à tailler automatique «*Clicker*» est venue remplacer les «*dies à tailler*» sur lesquels il fallait frapper avec une masse de fonte recou-

verte de cuir pour ne pas écraser trop rapidement les têtes de «*dies*». Avis était donné à ceux qui voulaient se former un muscle démesuré au bras droit...

Aussi, des «*moules à former*» électriques, vinrent bientôt remplacer ces moules en fonte permettant ainsi d'éteindre le poêle par les journées chaudes d'été.

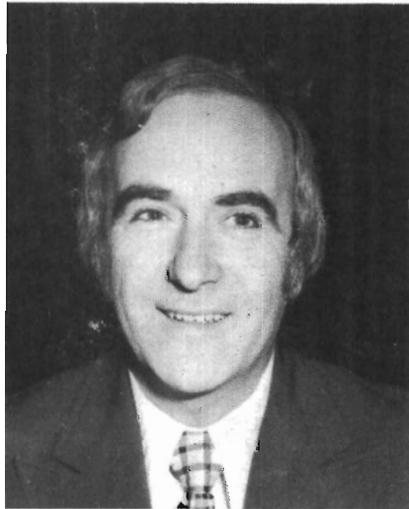
Le commerce prit de l'expansion, et au cours des années, d'autres produits vinrent s'ajouter à ceux déjà fabriqués, comme gants de toilette et de sport.

Vers les années 60, les produits importés sont arrivés sur le marché canadien et furent ajoutés aux lignes déjà offertes, réduisant par le fait même la production locale. En 1971, le bureau et l'entrepôt étaient déménagés à Lévis, facilitant ainsi les opérations commerciales.

«**IRÉNÉE THIBAUT INC.**»

En 1963, alors que monsieur Irénée Thibault travaillait pour les Industries Provinciales Ltée, comme responsable de l'atelier de moules, ce dernier décida d'opérer simultanément une industrie à son propre compte. Il acheta donc un ancien garage appartenant à monsieur Alfred Lemelin, dans le bas du village, où se situe présentement l'usine de monsieur Jean-Paul Guillemette.

Alors qu'il avait deux employés sous ses ordres, monsieur Thibault se spécialise dans la fabrication de moules commandés surtout par IPL à ce moment-là. Il travaille pendant quatre ans, et chez IPL, et à sa propre usine.



M. Irénée Thibault.

En 1965, alors qu'il est encore employé chez IPL, il demande l'incorporation de son commerce, ce qu'il obtient le 22 juin 1965, par lettres patentes de la Province de Québec, sous la raison sociale de «*Irénée Thibault Inc.*»

L'année suivante, soit le 4 octobre 1966, Irénée Thibault Inc. construit une nouvelle usine, située au 61 Rue Commerciale, où avait déjà opéré un moulin à scie appartenant à monsieur Isidore Thibault, père de Irénée, au cours des années 40.

La nouvelle usine mesure 42 pieds x 72 pieds et possède déjà plusieurs machines pour la fabrication de moules en acier et le personnel comprend alors quatre machinistes.

En 1967, alors que monsieur Thibault dirige une dizaine d'employés à son usine, il décide de démissionner des Industries Provinciales Ltée, car c'est beaucoup de travail pour un seul homme. Pour la bonne marche de son entreprise, monsieur Thibault doit s'y consacrer entièrement.

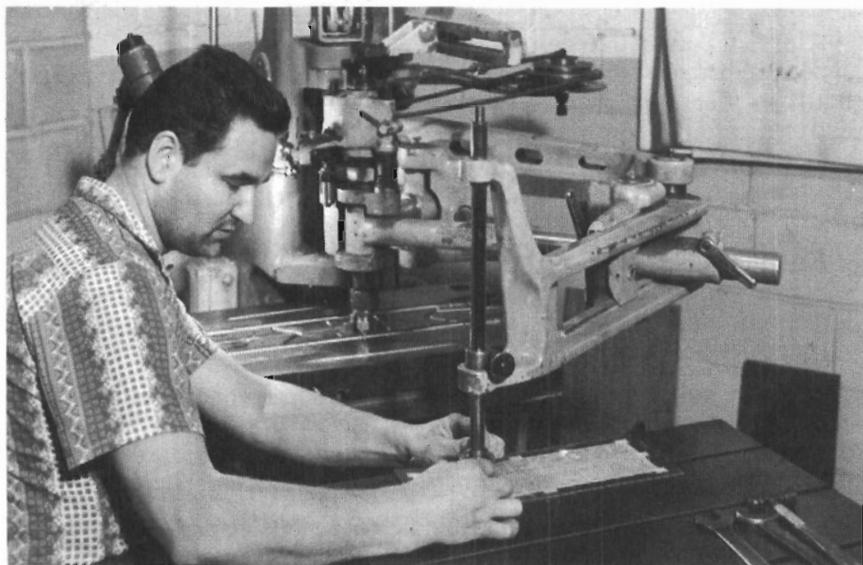
La clientèle de Irenée Thibault Inc. se diversifie et on livre à ce moment, des moules dans plusieurs provinces canadiennes.

En novembre 1969, la compagnie Irenée Thibault Inc. adopte un règlement pour changer son nom en celui de I. Thibault Inc., nom qu'elle conserve jusqu'à ce jour.

Dans la même année, l'usine est agrandie de nouveau, afin d'offrir l'espace suffisant pour l'installaton de machines plus modernes. On emploie d'autres machinistes pour répondre à la demande grandissante de nouveaux moules, pour divers clients.

En 1974, nouvel agrandissement: la compagnie opère maintenant dans une bâtisse mesurant 72 pieds par 100 pieds, elle possède vingt-deux machines et emploie une vingtaine de personnes. Ses moules sont fabriqués pour plusieurs manufacturiers canadiens et même pour quelques-uns des États-Unis. Les administrateurs de la compagnie sont M. Irenée Thibault, président, Pierre Thibault, vice-président et madame Thérèse R. Thibault, secrétaire.

Depuis ses débuts, cette compagnie ne cesse de rechercher de nouvelles techniques en ce domaine, afin d'être à la fine pointe du progrès et de se tailler une place respectable dans l'industrie canadienne.



M. Lauréat Rouleau exécute une gravure sur un moule.

«PLASTIBO INC.»

Le nouveau projet «*Plastibo Inc.*», soit une nouvelle manufacture de produits de plastique par procédé d'injection, prend sa source d'une idée que M. Irénée Thibault a toujours conservée présente à son esprit. Ce dernier, ayant travaillé quinze ans pour Les Industries Provinciales Ltée, avait acquis de bonnes connaissances dans ce domaine; cependant, le fait d'avoir créé son usine de moules «*I. Thibault Inc.*» avait remis à plus tard son projet de manufacture de plastique.

Aujourd'hui, en 1981, son projet prend forme et naît ainsi l'usine «*Plastibo Inc.*» qui fut incorporée en vertu de la partie 1A de la loi sur les Compagnies de la Province de Québec, en date du 28 novembre 1980. Ils sont deux actionnaires dans l'affaire, soit monsieur Thibault et M. Daniel Leblanc ayant son domicile à St-Nicolas; ce dernier opère dans la vente de cintres en plastique.



En arrière de l'usine Irénée Thibault, l'usine des moulages des plastiques «Plastibo Inc.».

Monsieur Daniel Leblanc, étant un client de l'usine I. Thibault Inc. eut l'occasion de rencontrer monsieur Thibault et de discuter avec lui de ce nouveau projet d'usine, ce qui l'intéressa grandement; tous deux décidèrent donc d'unir leurs efforts et de créer Plastibo Inc. Ils sont tous deux actionnaires à part égale dans l'affaire.

C'est donc en novembre 80 qu'ils établirent leur plan d'action pour l'érection de la bâtisse, l'achat de la machinerie et de tout l'équipement que cela demande et pour le financement de l'ensemble. Ils firent une demande de subvention au Ministère de l'Expansion Économique

Régionale qui leur fut accordée; cette aide financière facilita beaucoup la mise en marche du projet.

Toutes les démarches suivies furent ardues, mais accomplies avec grand intérêt par les propriétaires.

Les opérations ont débuté le 13 avril 1981 avec un actif de quatre machines à plastique, une bâtisse de 80' x 100', tout l'équipement essentiel à une industrie du genre, une douzaine d'employés et un contrat annuel pour produire des cintres de modèles variés.

Ce projet est en fait un complément aux commerces que possédaient déjà les deux associés: une manufacture de moules pour mouler du plastique par monsieur Thibault et un commerce de distribution de cintres en plastique appartenant à monsieur Leblanc. Il manquait donc le trait d'union qui lie les deux parties, soit la manufacture pour produire les pièces à vendre.

Cette fabrication de cintres n'est cependant qu'un début, car les opérations de «*Plastibo Inc.*» vont se diversifier et il y aura différents produits de plastique qui seront fabriqués par la suite.

Le coup de départ est donné et c'est à la fois le travail et la persévérance qui donneront à Plastibo Inc. le succès attendu.

«INDUSTRIE ÉMILE LACHANCE LTÉE»

C'est en 1951 que M. Émile Lachance fit ses débuts pour «*Les Industries Provinciales Ltée*». Il est alors représentant, poste qu'il occupe pendant 10 ans, jusqu'au jour où il décide de travailler à son compte.

M. Lachance devient donc agent manufacturier. Il vend alors des brosses et des balais ainsi que quelques autres objets de plastique, ayant comme entrepôt le garage de son domicile. Au cours des années qui suivent, il fait l'acquisition d'un entrepôt situé sur la rue Commerciale. En 1974, IPL lui confie l'assemblage des tapis de plastique, ce qui l'oblige à louer un autre entrepôt qui sert de local pour la fabrication des tapis. Devant l'envergure des responsabilités que cela implique, M. Lachance, appuyé par ses enfants, décide en 1974, de former une compagnie qui opère sous le nom de «*l'Industrie Émile Lachance Ltée*», et par la suite, en 1977, il décide d'investir dans la construction d'un nouvel entrepôt, situé sur la route 279.



M. Émile Lachance, représentant, près de sa «Dodge 1937».

Le 1^{er} juillet 1979, M. Lachance entre en possession de la distribu-



Assemblage de tapis.



Vue aérienne de IEL.

tion exclusive des produits ménagers fabriqués par «IPL». Donc, beaucoup de choses à penser et à faire en même temps!

«IEL» compte maintenant 40 employés, 6 camions de livraison, 2 succursales qui desservent près de 6 000 clients dans 6 provinces du Canada.

Avec la collaboration de sa famille et d'un personnel compétent, M. Lachance a confiance en l'avenir et espère que les Industries Émile Lachance Ltée prospéreront encore longtemps, contribuant ainsi à l'économie de sa paroisse.

«TECHNO-MOULES P.L.C. INC.»

Au printemps 1979, Richard Corriveau, France Lamontagne et Charles Poirier s'unissent pour former la compagnie TECHNO-MOULES P.L.C. Inc., une usine pour la fabrication de moules, qui sera incorporée officiellement le 15 mai 1979.

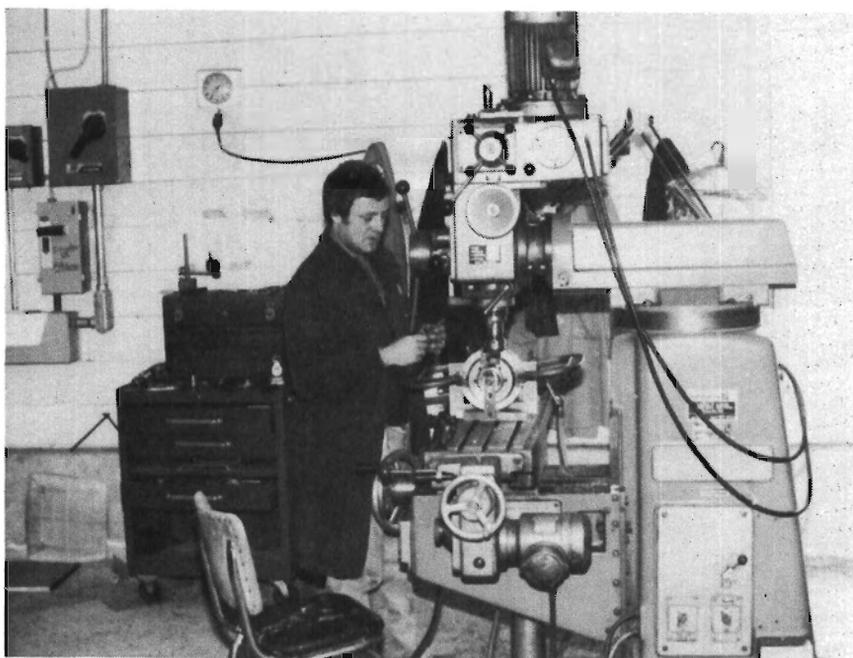
Suite à l'incorporation, la compagnie achète une bâtisse de Monsieur Raynald Blais. Cette bâtisse servait auparavant à l'assemblage de tapis. Après quelques transformations, elle y installe des machines-outils et l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'usine.



Vue extérieure de l'usine.



M. France Lamontagne «machine» un moule de seau.



M. Richard Corriveau exécute un travail de précision...

Le travail proprement dit commence en juillet 1979. Au début, seuls Richard Corriveau et France Lamontagne s'occupent à plein temps de la bonne marche de l'usine, Charles Poirier conçoit les plans et s'occupe de l'administration, Clémence Poirier tient les livres et effectue les travaux de secrétariat.

En mars 1980, pour faciliter leur tâche, les propriétaires acquièrent un pantographe. Cette nouvelle acquisition amenant plus de travail à la compagnie, il devient nécessaire d'engager en septembre 1980 un premier employé, Denis Blais, jeune machiniste.

Un nouvel agrandissement s'avère nécessaire en mai 1981. La compagnie installe un nouveau tour pour rendre des services plus efficaces à ses clients et pour atteindre un nouveau marché.

Grâce à leur ardeur au travail et à leur disponibilité, les propriétaires se tournent vers l'avenir avec confiance et croient au succès de leur entreprise.

CHAPITRE SEPTIÈME...

...NOS ÉCOLES...

L'école a été, on ne le répétera jamais assez, un bienfait pour notre peuple. La «petite école», ancêtre des grands complexes d'aujourd'hui, l'a été peut-être plus que tout!

La formule de l'école rurale est née du désir sincère des autorités d'amener l'école à l'enfant. Le contraire -- conduire l'enfant à l'école -- s'avérait presque impraticable aux premières heures difficiles de notre histoire...

Les autorités la placèrent à la portée de tous. Chaque rang obtint la sienne, une école qu'on verrait tous les jours, une école qui occuperait une place prépondérante dans la vie sociale très active. Chaque rang, chaque bout de rang aura sa propre école.

Les parents y envoyèrent leurs enfants et se préoccupèrent de la pourvoir d'une bonne institutrice.

Grâce au dévouement inlassable de ces institutrices rurales, les enfants de chez nous reçurent les rudiments de la science. Ils apprirent à mieux prier, à lire et à compter. Ils s'initièrent à l'étude de l'histoire et de la géographie de notre pays.

Merveilleuse création pour notre peuple, l'école du rang le tira de l'ignorance et le transforma. Elle facilita l'éclosion de nombreuses vocations religieuses. Elle permit de préparer des hommes qui oeuvrent dans les différentes sphères de l'activité humaine.

Elle garda l'enfant dans son milieu, l'attacha à sa maison natale, à ses voisins, à ses compagnons de classe, à son rang, à son église.

La «maîtresse» -- on l'a dit et répété de bien des manières -- a eu beaucoup trop à faire dans les écoles où les «divisions» abondaient. Elle a eu beau inventer tous les trucs, imaginer des prodiges de stratégie, redoubler de zèle, se dépenser à la journée longue, il y avait toujours des besoins impérieux et immédiats à solutionner.

Ces éducatrices de grande classe et très enthousiastes étaient écrasées sous le fardeau de quarante élèves, de sept divisions, avec un salaire minime, une boîte de craie et des bons vœux de succès.

Toutes, elles ont fait l'honneur de la profession d'instituteur. «Votre couronne est bien méritée!», sommes-nous tentés de vous dire, en vous rappelant que «ceux qui ont enseigné la vérité brilleront comme des étoiles dans l'éternité!»

Avec cette image toujours présente à l'esprit, retraçons sommairement l'histoire de cette noble aventure de la création de nos écoles de St-Damien.

• **17 novembre 1884:** À St-Damien, est tenue, à la sacristie, la première assemblée de la Commission Scolaire. Monsieur Misaël Mercier est nommé président. Monsieur Benoît Aubin devient secrétaire. Monsieur Charles Bilodeau de St-Lazare est engagé comme commissaire, moyennant la somme de \$16,00 pour terminer l'année. née.

• **30 décembre 1884:** Lors d'une séance tenue chez Monsieur Joseph Aubin, il fut décidé de diviser la paroisse en deux arrondissements scolaires: d'une part, le village, le rang de la Pointe-Lévis, la Grande Route et la partie du canton de Buckland; d'autre part, les huitième et neuvième rangs de la Seigneurie Taschereau.

Mère St-Bernard, Soeur Ste-Claire et Soeur St-Ignace de Loyola furent les premières religieuses qui oeuvrèrent dans l'enseignement.

• **18 juillet 1885:** Il est convenu de construire la première école au village, sur un terrain de 40 pieds de large par 70 pieds de profondeur. Messieurs Jean Gagné et Alexis Dion donnent chacun 20 pieds de terrain. Monsieur Michel Labbé s'engage à construire la dite maison d'école pour la somme de \$240,00.

Ce terrain est occupé aujourd'hui par le magasin de Monsieur Robert Pinel. Les premières institutrices furent Madame Luc Rémillard et une demoiselle Champagne. Plus tard, Mademoiselle Joséphine Boilard prit la relève.

Selon le témoignage de quelques vieillards, il semblerait que Monsieur le Curé Brousseau allait y faire la discipline de temps à autre, parce que certains élèves étaient trop turbulents...

À la même date, pour l'école numéro 2 du neuvième rang, Mademoiselle Aurélie Mercier est engagée avec un salaire de \$60.00 par année.

• **12 juillet 1886:** Le secrétaire de la Commission Scolaire touche \$10.00 pour l'année.

• **25 novembre 1887:** Monsieur l'Inspecteur Célestin Bouchard demande la construction d'une nouvelle école. Les commissaires achètent un terrain de 22 pieds par 20 pieds, au neuvième rang, pour la somme de \$15.00. Les Religieuses y enseignent de 1892 à 1904.

• **6 novembre 1889:** Pour la modique somme de \$86.00 pour l'année, Mademoiselle Joséphine Boilard est engagée au village.

• **Juillet 1890:** Monsieur Misaël Mercier, président, fait augmenter son salaire annuel de \$1.00: désormais il sera payé \$21.00. La taxe foncière, elle, est fixée à \$0.21 par \$100.00 d'évaluation.

• **30 août 1892:** Monsieur le Curé Brousseau et la Commission Scolaire désignent deux religieuses de la paroisse pour enseigner à l'école numéro 2. L'une dispensera quatre heures d'anglais par semaine. La rémunération pour les deux -- Soeur St-Ignace de Loyola et Soeur Ste-Rose de Marie -- sera de \$120.00.

• **1893:** Étant donné qu'il n'y a pas d'école au neuvième rang, Monsieur Alexandre Mercier offre un local aux Dames Religieuses, qui acceptent d'aller y enseigner. Au dire de Monsieur Joseph Lachance, fils d'Alfred, les élèves y venaient à travers les champs.

Dans le rang St-Jean Baptiste, des classes furent ouvertes dès le début de la paroisse. On n'y a jamais construit d'école. On louait plutôt deux pièces chauffées dans des maisons privées, pour \$25.00 par année. Le salaire des institutrices était de \$55.00 pour un an.

À tour de rôle, servirent à cet usage les propriétés de Messieurs Charles Laflamme, Alyre Laflamme, Edmond Lamontagne, Joseph et Pierre Godbout.

Aujourd'hui, le rang St-Jean Baptiste est fermé.

- **1903:** Dans le rang des Trois-Pistoles, Monsieur Jean Rouleau loue une partie de sa maison pour \$6.00 pour l'année, y compris le chauffage. L'institutrice, elle, gagne annuellement \$70.00.

- **1905:** La Commission Scolaire fait construire, sur la colline sud dominant le village, «l'École Verte» avec trois classes. Le vestibule devient local de classe. Le mobilier se limite à un grand banc sans dossier et à deux chaises pour les douze élèves. Plus avantageée, la «maîtresse» dispose d'une chaise rustique et d'une table de bois brut.

- **29 novembre 1905:** La Commission Scolaire offre l'hospitalité aux Dames Religieuses, lourdement éprouvées par l'incendie du Couvent. Pendant deux ou trois mois, elles occupent l'École Verte, en attendant le placement de leurs vieillards et de leurs orphelines. Les orphelins, pour leur part, sont logés au Lac-Vert, à la maison Notre-Dame des Champs.

- **1906:** On ouvre une école sur la route de la «station», dans la maison de Monsieur Pierre Labonté. Des élèves du cinquième rang y viennent par des raccourcis. Une maison d'école y sera construite vers 1927, sur le terrain de Monsieur Henri Breton.

- **1907:** On ajoute une classe à l'école numéro 1, pour le «cours modèle». Rappelons qu'il est bienvenu, puisque, dans les débuts, les institutrices enseignaient sans diplôme. Suffisait alors un certificat de Monsieur le Curé, attestant que Mademoiselle X... était assez qualifiée!

Plus tard, les Religieuses prépareront des brevets d'enseignement et les jeunes diplômées s'éparpilleront dans les rangs, à mesure que les écoles se construiront. Celles-ci verront le jour dès que chaque arrondissement sera capable d'assumer son école à ses frais!

La même année, sur la Grande Route, au sud du chemin, est érigée une modeste maison d'école sur le terrain de Monsieur Omer Lamontagne. Monsieur Pierre Aubin en fit l'acquisition et la déménagea quatorze arpents plus loin. Plus tard, elle devint la propriété de Monsieur Eugène Labrecque.

Du côté nord de la Grande Route, à l'opposé de la précédente, Monsieur Octave Blouin construit, pour \$1,100.00, une seconde école beaucoup plus spacieuse.

• **1908:** À cause du nombre relativement élevé des familles irlandaises établies au cinquième rang, on construit une école sur le terrain de Monsieur Nicholas Kelly. Cette bâtisse existe encore comme chalet d'un certain Monsieur Couture de Québec.

• **1935:** Au huitième rang, Monsieur Léonidas Bisson construit une école, sur le terrain donné par Monsieur Alfred Asselin, senior.

• **1941:** On loue un local dans la maison de Monsieur Pierre Lavertu, la future École Brousseau, où l'on enseignera plus tard les sciences familiales au cours supérieur.

• **1942:** Monsieur le Curé Turcotte recommande une école spéciale pour les garçons. Construite la même année, elle recevra le nom d'École Blanche.

• **1957:** On bâtit, au village, l'École Institutionnelle, de niveau élémentaire. Elle comprend alors huit classes. Surnommée «l'École Centrale», chaque année, elle ouvre grandes ses portes pour recevoir les enfants de la paroisse.

MODESTES LOCAUX, HUMBLÉS MAISONS D'ÉCOLE, GRANDE BÂTISSÉ MODERNE, c'est à votre tour de nous révéler votre histoire et de nous rappeler les noms de ces femmes et de ces hommes qu'on imagine toujours devant le grand tableau noir...

École de l'arrondissement numéro un (Village)

1ère école: Construite en 1885 sur l'emplacement actuel du magasin de M. Robert Pinel. **Disparue.**

• **2ème école:** Construite en 1905 près du presbytère du Père Brousseau. On l'appelle «L'École verte». Cette école a été achetée par M. Jean-Baptiste Mathieu et revendue à M. Gilles Leblond qui en est le propriétaire actuel.

• **3ème école:** Construite en 1942 près de «l'école verte». On l'appelait «l'école blanche». Elle a été achetée par M. Alphonse Thibault qui en est le propriétaire actuel.

• **4ème école:** Construite en 1942 dans le bas du village. On l'appelait «l'école élémentaire». Elle a été achetée par M. Arthur Labrie et revendue à M. Ovila Roy qui en est le propriétaire actuel.

• **5ème école:** Construite en 1957-58. C'est celle qu'on appelle actuellement «l'école centrale».

Religieuses qui ont enseigné à l'école numéro 1

S. St-Alda

S. Alice Bergeron

S. St-Antoine Daniel

S. Benoît-Marie

S. Ste-Bernadette

S. Ste-Louise de Jésus

S. Ste-Louise du Sacré-Coeur

S. Marie-Adoratrice

S. Marie-Alma

S. Marie-Antoine

S. St-Bernard de Citeaux
 S. Cécile Boutin
 S. Céline Lecours
 S. Ste-Claire d'Assise
 S. Ste-Colette
 S. Ste-Élisabeth
 S. St-Ernest
 S. St-Étienne
 S. St-Fidèle
 S. Annette Gosselin
 S. Florence Guay
 S. St-Gaston
 S. St-Georges-Arthur
 S. Ste-Gertrude
 S. St-Idelphonse
 S. Ghyslaine Laferrière
 S. Gisèle Ouellet
 S. St-Jean de la Trinité
 S. St-Joseph de Nazareth
 S. Denise Jean
 S. Marie de l'Annonciation

S. Marie-Gérard
 S. Marie de l'Hostie
 S. Marie-Suzanne
 S. St-Pierre de Cantherra
 S. St-Paul-André
 S. St-Paul de Galilée
 S. Régina Laflamme
 S. St-Rémi
 S. Rita des Anges
 S. Ste-Rose
 S. Ste-Rose de Marie
 S. Rose de Viterbes
 S. St-Sébastien
 S. St-Zéphirin
 S. Ste-Thérèse de la Croix
 S. Ste-Thérèse du Sacré-Coeur
 S. St-Viateur
 S. St-Vincent-Marie
 S. Ste-Virginie
 S. Ste-Vitaline

ÉCOLE # 1: Haut du village

Asselin Francine
 Asselin Marie-Claire
 Aubin Francine
 Aubin Ghyslaine
 Baillargeon Catherine
 Bégin Rolande
 Bilodeau Rita
 Boilard Joséphine
 Boudreau Viateur
 Boulanger Phirmine
 Boutin Pierre-André
 Brochu Colette
 Brochu Jeanne-Paule
 Brochu Marie-Yvonne
 Brochu Marie-Paule
 Busque Fernand
 Chabot Thérèse
 Charest Laurier
 Chartier Francine
 Couture Sylvie
 Dion Marielle
 Duchesneau Yvette
 Flamand Mariette
 Fortier Cyrille
 Fortier Jocelyne
 Fortin Nicole

Fradette Marthe
 Fradette Yolande
 Frenette Solange
 Gosselin Guy
 Gosselin Laurier
 Gosselin Pauline
 Goulet Jeannine
 Guillemette Jeannine
 Kelly Brigitte
 Labonté Hélène
 Labonté Nicole
 Labrecque Jules
 Labrecque Nelson
 Lachance Cécile
 Lachance Denise
 Lachance Gilberte
 Lachance Jeannine
 Laflamme Claudette
 Laflamme Jacqueline Mme
 Laflamme Lucille
 Leblond Victorien
 Mercier Antoinette
 Mercier Cécile
 Mercier Marie-Claire
 Moisan Mme Raymond
 Morin Antonin

Morin Charles-Léon
Nadeau Gilbert
Nadeau Jeannine
Richard Jacqueline
Rouleau Cécile
Roy Denise

Ruel Cécile
Ruel Gilles
Ruel Yvette
Tanguay Cécile
Turgeon Lorraine
Villeneuve Lise

ÉCOLE # 1B: Bas du village

Carrier Adrienne
Guillemette Jeannine
Kelly Brigitte
Labrecque Marie-Claire

Laflamme Thérèse
Leblond Julien
Rouleau Georgette
Roy Lorraine

ÉCOLE DES GARÇONS

Bernatchez Jean-Charles
Boudreau M.
Boutin Jean-Pierre
Busque Fernand
Comtois Roland
Fortier Cyrille

Gagné Jean-Paul
Gagnon Robert
Guay Raymond-Marie
Leblond Julien
Paré Gérald
Servant Charles

Écoles de l'arrondissement numéro deux (9^{ème} rang)

1^{ère} école: Construite en 1887. Elle était située à 8 ou 9 arpents à partir du coin de la route St-Gérard en allant vers le lac Dion du côté droit du chemin. **Elle n'existe plus.**

• **2^{ème} école:** Construite en 1910 presque en face de l'ancienne école décrite ci-dessus. C'est Mme Ovide Bilodeau qui en est la propriétaire actuelle.

ÉCOLE # 2: 9^{ème} rang

Asselin Bernadette
Audet Clémentine
Baillargeon Régina
Bilodeau Germaine
Bissonnette Germaine
Bissonnette Léda
Bissonnette Marcella
Brochu Maria
Brochu Marie-Yvonne
Carrier Adrienne
Chabot Amérilda
Chabot Marie-Marthe
Couture Délia
Dion Alice
Dion Bernadette
Drouin Rosée
Fradette Maria

Gagné Odélie
Goupil Denise
Guillemette Adélie
Guillemette Jeannine
Guillemette Maria
Guillemette Rose-Anna
Labrecque Émilie
Larochelle Jacqueline
Larochelle Madeleine
Larochelle Marguerite
Mercier Aurélie
Picard Marie-Claire
Provost Marie-Louise
Rouleau Mme Joseph
Roy Berthe
Roy Marthe
Tanguay Mlle
Turgeon Marie-Anne

Écoles de l'arrondissement numéro trois (Pointe-Lévis)

• 1^{ère} école: Construite en 1898. Elle appartient à M. Roy de Montmagny.

• 2^{ème} école: Construite en 1908. Elle a été achetée par M. Yvon Côté. Ce dernier en a tiré le matériel nécessaire pour bâtir la charpente de sa maison du village.

École # 3: Pointe-Lévis

Aubin Germaine	Goupil Marie-Anne
Aubin Mme Louis	Guillemette Odélie
Aubin Réjeanne	Labbé Calixa
Audet Zérila	Labbé Philippine
Beaudoin Claudette	Labrecque Émilie
Bilodeau Marie-Joséphine	Labrecque Jeannine
Bissonnette Odélie	Lacasse Marie-Anne
Bissonnette Mme Ovide	Lachance Elmire
Brochu Maria	Lachance Lumina
Brochu Monique	Lacroix Cécile
Couture Marie-Louise	Laflamme Ghyslaine
Dion Alice	Laflamme Thérèse
Dion Léonie	Mercier Rose-Anne
Fradette Désange	Métivier Mme Pierre-Joseph
Gagné Elmire	Perreault Hélène
Gagné Odélie	Rouillard Amérilda
Goupil Mme Désiré	Rouillard Céline

Maisons de l'arrondissement numéro quatre (St-Jean-Baptiste)

• La maison de M. Alyre Laflamme du rang St-Jean-Baptiste a servi à faire la classe en 1920. Le propriétaire actuel de cette maison est M. Émilien Bilodeau.

• La maison de M. Joseph Godbout du rang St-Jean-Baptiste a servi à faire la classe en 1934. Le propriétaire actuel de cette maison est M. Pierre Godbout.

ÉCOLE # 4: Rang St-Jean-Baptiste

Audet Aimée	Chabot Adèle
Bélangier Mme Lucien	Chabot Élodie
Bissonnette Léda	Corriveau Adèle
Bissonnette Marie-Louise	Dion Bernadette
Boissonnault Rose-Aimée	Dion Félixine
Brochu Anna	Drapeau Anna
Brochu Maria	Fradette Maria
Carrier Adrienne	Fradette Olivine
Carrier Yvette	Laflamme Dolorès
Cassidy Suzie	

École de l'arrondissement numéro cinq (Trois-Pistoles)

• **Seule école:** Bâtie en 1905. Elle a été déménagée à St-Narcisse, et son propriétaire est M. Narcisse Roy.

ÉCOLE # 5: Trois-Pistoles

Audet Zérila	Guay Henriette
Baillargeon Régina	Kelly Brigitte
Bélanger Yvette	Labbé Rosa
Bilodeau Germaine	Labrecque Émilie
Bissonnette Léda	Labrecque Jeannine
Brochu Délia	Labrecque Marie-Claire
Brochu Olivine	Leblond Blanche
Dion Alice	Mercier Marie-Claire
Dion Félicienne	Mercier Yvonne
Dion Félixine	Montmigny Marie-Jeanne
Fradette Maria	Nadeau Delvina
Gagné Elmire	Poulin Lucina
Gagné Marie-Adélie	Rouillard Mme Adélar
Gosselin Constance	Therrien Eugénie

Écoles de l'arrondissement numéro six (Grande route).

Maison: La première classe a eu lieu dans la maison de M. Ferdinand Roy. **Disparue.**

• **1ère école:** Construite en 1905. C'est la maison de M. Onésime Brochu. Ce dernier l'a revendue à son fils Jacques qui en est le propriétaire actuel.

• **2ème école:** Construite en 1926. C'est M. Émilien Béchard qui en est le propriétaire actuel. Cette école était située exactement où se trouve la roulotte actuelle de M. Henri Pelchat sur la grande route menant à St-Lazare.

ÉCOLE # 6: Grande-Route

Audet Annie	Lacasse Jeannine
Audet Rose-Aimée	Lacroix Mme Cajetan
Baillargeon Régina	Laflamme Ghyslaine
Bélanger Cécile	Larochelle Jacqueline
Bélanger Germaine	Leblond Marie-Louise
Bissonnette Jeanne	Marceau Marie-Alice
Boissonnault Rose-Aimée	Mercier Antoinette
Brochu Anna	Mercier Cécile
Brochu Maria	Picard Cécile
Carrier Adrienne	Picard Hélène
Chabot Élodie	Picard Nicole
Chabot Léontine	Poulin Lucina
Dion Alice	Samson Marie-Ange

École de l'arrondissement numéro sept (5ème rang)

• Seule école: Construite en 1910. Elle existe encore au même endroit.

ÉCOLE # 7: 5ième rang

Brochu Marie-Anna	Leblond Jeannine
Cassidy Marie-Rose	Mc Grath Mary Joanah
Cassidy Rosée	Moisan Mme Raymond
Cassidy Suzanne	O'Farrell Ida
Chabot Hélène	O'Farrell Mme Lewis
Couture Délia	O'Farrell Stacy
Dion Marie-Anne	Pelchat Ghyslaine
Fecteau Béatrice	Ruel Antonia
Fournier Alma	Samson Marie-Ange
Kelly Brigitte	Tanguay Florence
Larochelle Mme Wilfrid	Turcotte Henriette

École de l'arrondissement numéro huit (Moulin Goulet)

• Seule école: Construite en 1930. Elle existe encore et son propriétaire actuel est M. Roch Labrecque.

ÉCOLE # 8: Bureau Goulet

Bélanger Cécile	Labrecque Jeannine
Bélanger Yvette	Labrecque Marie-Claire
Chabot Élodia	Lacroix Mme Cajetan
Chabot Georgette	Larochelle Mme Wilfrid
Chabot Marie-Marthe	Leblond Georgette
Chabot Rita	Mercier Cécile
Dion Bernadette	Montmigny Juliette
Kelly Brigitte	Poulin Lucina
Labrecque Émilie	Roy Lorraine

MODESTES LOCAUX, HUMBLÉS MAISONS D'ÉCOLE, GRANDE BÂTISSE MODERNE, Vous en avez vu défiler, des «maîtres» et des «maîtresses» patients et dévoués! Vous en avez accueilli, des écolières et des écoliers ou sages ou dissipés!

Ces chers enfants de chez nous — raison d'être fondamentale de nos constructions — ont observé «leurs» professeurs. Comme l'un d'eux se plairait encore à les décrire,

Ces enfants qui me regardent, ils sont mes juges... Yeux scrutateurs, oreilles attentives, coeurs perspicaces, ils ont des antennes extrêmement sensibles qui perçoivent, avec une acuité extraordinaire, l'efficacité de l'enseignement qu'ils reçoivent. Rien ne leur échappe. Ils captent avec précision mes paroles, mes réticences, mes silences même, comme aussi tous mes gestes, mes actes et mes omissions.

En dépit de l'inexpérience de leur âge et de la légèreté de leur nature, ces témoins clairvoyants soupèsent avec justesse le degré d'intérêt que je leur porte, sondent la mesure de mon dévouement ou de mon égoïsme et soupçonnent, sans beaucoup se tromper, la profondeur de mon influence. Ils jaugent encore ma compétence, mon insouciance ou ma médiocrité, se prononcent sur la valeur de ma technique, la qualité de mon humanisme, ainsi que sur la sincérité de ma foi.

Conscients de la considération qu'on leur porte et des lourdes responsabilités qui en découlent, les enseignants d'ici — disons-le en toute sincérité — se sont montrés attentifs à ne rien détruire de ce qui pouvait être utilisé. Soucieux de ne rien négliger pour mettre en valeur les talents de leurs élèves, ils ont eu à coeur de les orienter convenablement et de leur donner une formation intégrale pleinement épanouissante et axée vers l'atteinte du bonheur véritable.

CHAPITRE HUITIÈME...

**... NOS ÉCOLES ET...
LA COMMISSION
SCOLAIRE...**

Le présent chapitre constitue un survol des principales activités menées par la Commission Scolaire de St-Damien de Buckland depuis 1884, année où elle a été constituée en Municipalité scolaire, jusqu'à 1972 où elle fut intégrée à la nouvelle commission scolaire regroupée qu'on a appelée la commission scolaire «*De l'Élan*».

C'est à partir de la lecture de tous les procès-verbaux de la commission qu'il a été possible de retracer les principaux événements qui ont marqué aussi bien les débuts, la montée, la progression et l'achèvement du système d'éducation que nous connaissons actuellement.

De là, les particularités de style qu'on observera à la lecture des pages qui suivent. Nous avons voulu coller la réalité au plus près de l'histoire...

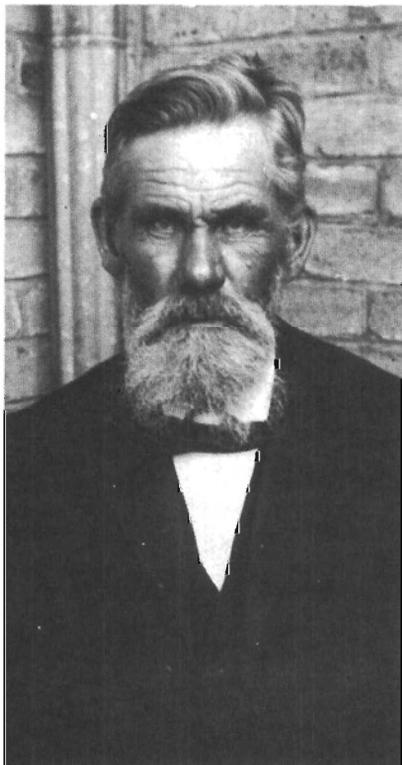
Il faut voir à travers tout cela l'acharnement de nos pionniers, leur tenacité, leur constance et leur foi dans la réalisation d'une oeuvre qui allait permettre, jour après jour, aux enfants de toutes ces familles de se développer, de s'épanouir et de devenir des citoyens capables de prendre la relève et de bâtir le patrimoine dont nous jouissons tous aujourd'hui et dont les générations futures bénéficieront aussi.

Érection

C'est M. Joseph Aubin qui proposa, secondé par M. Jules Fradette, qu'une information soit envoyée au secrétaire-trésorier de St-Lazare et à celui de St-Malachie pour les informer «*qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil d'ériger en date du 9 octobre 1884 la paroisse de St-Damien de Buckland dans le comté de Bellechasse en municipalité scolaire distincte avec les mêmes limites qui lui étaient assignées comme paroisse*».

Par la suite, soit le 21 novembre 1884, M. Charles Bilodeau de St-Lazare est engagé comme secrétaire-trésorier pour jusqu'au 1er juillet 1885 pour la somme de seize piastres par année pour s'occuper des affaires de routine des commissaires et tel que prescrit par la loi du temps.

M. Mizaël Mercier, premier président, convoqua une autre réunion en date du 30 décembre de la même année afin de discuter



M. Mizaël Mercier, premier président de la Commission scolaire.

question d'argent. Il faudra rencontrer les dépenses. Il est alors proposé par M. Onésime Brochu et secondé par M. Joseph Aubin que la somme de un tiers de centin dans la piastre soit prélevée sur toutes les propriétés foncières dans la municipalité. À cette même assemblée les commissaires décident que sur proposition de M. Jules Fradette, secondé par M. Alexandre Mercier, la municipalité scolaire de St-Damien soit divisée en deux arrondissements scolaires à savoir: toute la partie de la municipalité de St-Lazare amenée à la municipalité de St-Damien, sera connue et désignée comme l'arrondissement numéro deux et le reste de la municipalité sera connu et désigné comme l'arrondissement numéro un pour toutes fins scolaires.

Requêtes du 2 février 1885

Première requête: M. Vital Bilodeau du huitième rang de Buckland demande que le dit huitième rang soit détaché de l'arrondissement numéro un et devienne un arrondissement autonome.

Deuxième requête: M. Pierre Bilodeau du dixième rang de la seigneurie Taschereau pour la partie appelée communément «*Pointe-Lévis*», demande un arrondissement.

Troisième requête: M. Hilaire Boulanger demande un arrondissement pour les sixième et septième rangs.

Le 9 mars 1885 lors d'une séance régulière de la Commission, M. Jules Fradette propose, secondé par M. Onésime Brochu que les trois requêtes soient acceptées et qu'à partir du premier jour de juillet suivant, les parties mentionnées dans les requêtes, soient érigées en arrondissements distincts à savoir:

La concession appelée «*Petite Pointe-Lévis*», depuis la ligne d'Armagh jusqu'à la propriété numéro 908 inclusivement, formera l'arrondissement numéro trois.

Les sixième et septième rangs du dit canton de Buckland formeront l'arrondissement numéro cinq.

Le huitième rang du canton de Buckland formera l'arrondissement numéro quatre.

Reddition de comptes

C'est sur proposition de M. Alexandre Mercier, secondé par M. Antoine Lamontagne que le secrétaire-trésorier, M. Charles Bilodeau de St-Lazare, est appelé à rendre compte des recettes et des dépenses faites au nom de la Commission depuis son entrée en charge.

Perçu sur cotisation pour l'année 1884-85	\$117.73
Subvention du gouvernement	43.63
Reçu des commissaires de St-Lazare	32.41

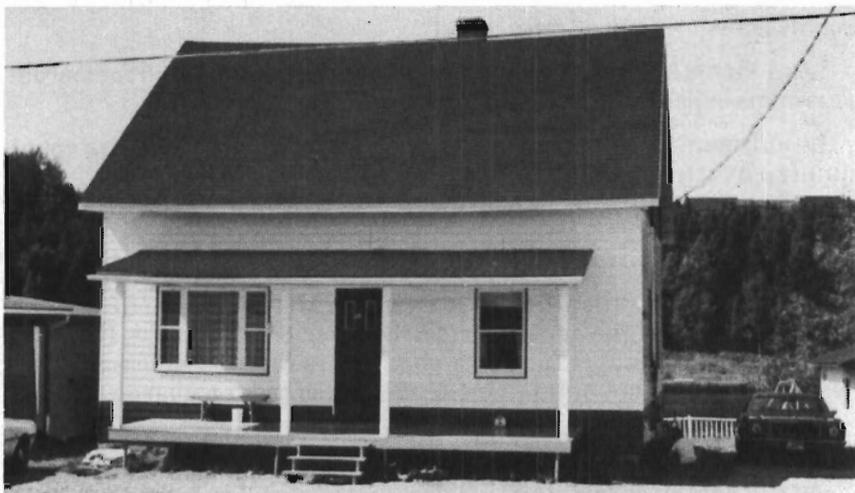
Montant des recettes	\$193.77
Sur cette somme a été payé	178.23

Balance au 13 juillet 1885 \$15.54

C'est donc un montant de \$15.54 que les commissaires ont en main pour débiter l'année 1885-86. Nous apprenons par la suite que M. Mizaël Mercier, premier président de la Commission, devient secrétaire-trésorier pour la modique somme de \$10.00 pour l'année en cours et que M. Joseph Aubin devient par la même occasion le deuxième président. À cette même réunion, on voit la commission s'unifier lorsque M. Alexandre Mercier propose que les arrondissements numéro trois et quatre soient amenés à l'arrondissement numéro un jusqu'à nouvel ordre et que toute la commission scolaire soit en commun et fasse bourse commune sous tous les rapports. La Commission Scolaire de St-Damien est donc bien implantée maintenant car elle a ses commissaires, elle a son président et son secrétaire-trésorier, elle a son compte de dépenses et elle est unifiée. On parle d'engagement d'institutrices, d'arrondissements et d'écoles.

L'argent manque mais...

C'est à une réunion du 16 novembre 1885 que la Commission propose la construction d'une première école pour l'arrondissement numéro un. Cette école aura 25 pieds par 35 pieds. Elle sera construite dans la ligne entre M. Charles Gagné et M. Alexis Dion pour la somme de \$240.00 par M. Michel Labbé. Un taux de quatre-huitièmes de centin par piastre d'évaluation sera prélevé aux contribuables pour payer cette construction. Cette école a été construite en fait sur l'emplacement actuel du magasin de M. Robert Pinel. C'est M. Célestin Bouchard qui était inspecteur à cette époque.



École du 9ème rang... Aujourd'hui maison de Mme Ovide Bilodeau.

Le 25 novembre 1887, à une autre réunion régulière, une deuxième école sera proposée pour l'arrondissement numéro deux. Elle aura 22 pieds par 20 pieds et sera construite au coût de \$222.22 par M. François-Xavier Lavertu dans la ligne entre M. Augustin Gagnon et M. Mizaël Mercier. Un taux de six-septièmes de centin par piastre d'évaluation sera prélevé aux contribuables pour payer cette construction. Cette école était située dans le rang 9 vers le lac Dion, à 8 ou 9 arpents à partir du coin de la route St-Gérard et du côté droit du chemin. À noter que la Commission construira une nouvelle école dans cet arrondissement en septembre 1910 par les soins de M. Adélice Tanguay pour la somme de \$1,045.00. Cette école était située presque en face de l'ancienne.

C'est à une réunion du 6 mai 1889 que, pour la première fois, on peut trouver au procès-verbal le nom d'une institutrice. Il s'agit de Mlle Joséphine Boilard, engagée pour l'école de l'arrondissement numéro un pour l'année 1889-90 pour la somme de \$86.00. À noter que les institutrices qui ont enseigné avant cette date apparaissent dans la liste des enseignants et ont été trouvées grâce à d'autres sources.

Le 2 juillet 1889, c'est le Père Brousseau lui-même qui signera le certificat attestant que les livres de la commission scolaire sont bien tenus. Cette année-là, le total des recettes avait été de \$469.08 et les dépenses de \$462.90, laissant une balance en main de \$6.18.

C'est à une autre réunion régulière du 26 août 1889, cette fois tenue à la porte de l'église, que pour la deuxième fois on peut lire au procès-verbal le nom d'une institutrice. Il s'agit de Mlle Elmire Lachance engagée pour la somme de \$52.00 pour faire la classe dans l'arrondissement numéro trois pour l'année 1889-90. Le 9 juin suivant, Mlle Joséphine Boilard renouvelle son engagement avec les commissaires pour l'école de l'arrondissement numéro un pour la somme de \$80.00. Elle subit donc une baisse de salaire de \$6.00 par rapport à l'année précédente. Cependant, elle bénéficiera de l'aide de Mlle Clémentine Audet qui agira comme «*sous-maître*» pour la somme de \$25.00 pour l'année scolaire. La Commission vient donc d'augmenter ses dépenses même si elle avait fait une certaine économie sur le salaire de Mlle Boilard. À cette même assemblée, Mlle Elmire Labrecque-Lachance s'engage pour l'école de l'arrondissement numéro trois pour la somme de \$42.00. La Commission vient de faire une autre économie de salaire au montant de \$10.00, puisque l'année précédente il en avait coûté \$52.00 pour le salaire de cette institutrice. À cette époque, les économies de ce genre étaient importantes. C'est le 14 juillet 1890, à une assemblée tenue cette fois chez M. Elzéard Boivin, que nous allons connaître le nom de l'institutrice pour l'arrondissement numéro deux. Il s'agit de Mlle Aurélie Mercier. Elle sera engagée pour la somme de \$60.00.

Le 21 juillet 1891, la résolution du 9 mars 1885 est amendée. On sait que par cette résolution, les sixième et septième rangs du canton de Buckland formaient l'arrondissement numéro cinq. L'amendement

proposé par M. Pierre Gagné fera que désormais les deux rangs du canton de Buckland feront partie de l'arrondissement numéro un. C'est Mlle Phirmine Boulanger qui sera l'institutrice de cet arrondissement pour l'année 1891-92.

Le 16 mai 1892, M. Jean Laflamme louera, pour \$12.00, un appartement de 10 pieds par 20 pieds pour faire une classe dans l'arrondissement numéro trois à la Pointe-Lévis. Ce coût représente un loyer de \$1.20 par mois. Il n'y avait pas là de quoi s'enrichir!

À la séance du 30 août suivant, il est entendu entre les commissaires et le Curé Brousseau que deux «*maîtresses*» soient fournies par les Soeurs de l'hôpital [*sic*] du Perpétuel Secours pour les écoles de l'arrondissement numéro un, avec un salaire de \$60.00 chacune.

École modèle

À une autre réunion régulière de la Commission en date du 5 septembre 1892, il est proposé par M. François Lavertu et secondé par M. Gonzague Laflamme qu'une «*école modèle*» soit établie sous le contrôle de la Commission scolaire dans l'arrondissement numéro un. Deux Soeurs seront fournies par M. l'Abbé Brousseau, après une entente avec la Congrégation des Soeurs du Perpétuel Secours, pour la somme de \$60.00 chacune. Les parents qui voudront envoyer leurs enfants à cette école modèle devront payer 50 centins par mois aux maîtresses elles-mêmes. On sait qu'il fallait, à cette époque, avoir passé par l'«*école modèle*» pour pouvoir aller chercher un diplôme élémentaire à l'extérieur. C'était une école très importante à ce moment.

Fermeture

À l'assemblée du 31 octobre 1892, les commissaires décident qu'il n'y aurait pas d'école dans l'arrondissement numéro trois. Par contre, l'argent ainsi économisé, soit environ \$30.00 selon ce qu'on indique, sera prêté à un contribuable au taux de «*six par cent*», que le contribuable remettra sur demande. Les commissaires espèrent ainsi constituer un fond qui permettra de réaliser certaines réparations futures.

Cependant, le 9 mai 1894, les propriétaires de ce même arrondissement déposent une requête aux commissaires à l'effet d'ouvrir une classe, étant donné le nombre d'enfants d'âge scolaire. Les commissaires accèdent à cette demande et un appartement sera aménagé dans la maison neuve de M. Napoléon Therrien de la Pointe-Lévis. Il touchera \$8.00 pour l'année entière.

Des prix

Le 18 juin 1894, lors d'une autre réunion régulière, les commissaires veulent montrer leur intérêt aux études des enfants. On vote un montant d'argent. Cette somme est minime, si l'on considère ce qu'on peut

dépenser aujourd'hui... Sur proposition de M. Gonzague Laflamme, secondé par M. Napoléon Duhaime, il est résolu d'accorder \$6.00 à l'arrondissement numéro un et \$2.00 à l'arrondissement numéro deux pour l'achat de récompenses.

On se rend compte qu'à ce moment la Commission est en meilleure situation financière car les livres indiquent qu'il reste \$156.77 en caisse et cela, toutes les dépenses payées en date du 5 juillet 1894. L'année suivante, en date du 15 juillet 1895, il reste un montant de \$214.33 en caisse et à la fin de l'année 1896, la commission inscrivaient des recettes pour un montant de \$366.55, laissant en main un montant de \$206.30. Ces montants étaient prévus pour des réparations aux écoles. Les commissaires étaient prudents, car ils tenaient leurs comptes par arrondissement. La preuve en est qu'on peut lire au procès-verbal de la réunion du 23 août 1896 ce qui suit: «*M. Joseph Lachance propose, secondé par M. François Breton, qu'il est reconnu par les commissaires que l'argent de l'arrondissement numéro trois de l'année 1894-95 est dépensé pour payer les dépenses de l'année 1895-96 et l'arrondissement numéro quatre et que leurs dépenses payées, il leur reste \$8.32 pour payer leur maîtresse pour l'année 1896-97*». On peut se demander comment les parents de cet arrondissement ont fait pour payer leur maîtresse cette année-là.

La Pointe-Lévis

Le 24 mai 1898, M. Jules Fradette propose, secondé par M. Pierre Pouliot, que la Commission fasse construire une maison d'école pour



Première école du rang de la «Pointe-Lévis».

l'arrondissement numéro trois à la Pointe-Lévis. La grandeur de cette école devra être de 20 pieds par 22 pieds et la hauteur du carré de 12 pieds. Le 16 août suivant, une résolution amende la précédente. Cette école devra avoir 22 pieds par 24 pieds. Cette construction a été mise en soumission et a été donnée à M. Joseph Guillemette pour la somme de \$40.00, seulement pour la main d'oeuvre. Les matériaux et toutes les autres «*fournitures*» devront être fournis par les propriétaires de l'arrondissement.

Les gens devaient donc se débrouiller pour construire leurs écoles. Il est étonnant quand même qu'avec leur peu d'argent, ils aient pu en construire autant!

En plus de fournir les matériaux, les propriétaires de cet arrondissement ont dû payer une taxe puisque au mois d'octobre suivant, la Commission décidait d'imposer une contribution spéciale de $\frac{1}{2}$ centin par piastre sur tous les biens imposables de l'arrondissement numéro trois pour payer une partie des dépenses faites lors de la construction de cette école.

Une nouvelle école a été construite dans cet arrondissement en 1908 par M. Octave Blouin, pour la somme de \$1,100.00.

Sécurité d'emploi

Les institutrices de ce temps-là n'avaient aucune sécurité d'emploi. Elles pouvaient être congédiées en plein milieu de l'année scolaire et sans aucun droit de recours. Il suffisait d'une simple requête d'un ou de quelques contribuables pour ce faire.

En effet, on trouve, au registre des procès-verbaux en date du 29 novembre 1898, que Dame Désiré Goupil, institutrice pour l'arrondissement numéro trois, fut victime d'une plainte formulée par un contribuable. Cette plainte a dû être étudiée en assemblée régulière et si ce n'eut été d'une autre requête, cette fois plus positive, elle aurait été remerciée de ses services. Plusieurs exemples de ce genre pourraient être apportés et souvent beaucoup plus graves que celui donné ci-haut. Ce n'est que beaucoup plus tard, comme on le verra, qu'une sécurité, encore là très relative, sera accordée aux institutrices.

Un nouvel arrondissement

La municipalité scolaire de St-Damien possédait déjà les arrondissements numéro un, deux, trois, quatre et cinq. Elle aura maintenant celui qui sera connu sous le numéro six. Sur proposition de M. Ferdinand Bissonnette, secondé par M. Pierre Pouliot, en date du 9 mai 1889, après avoir pris connaissance de la demande de quelques contribuables, il est décidé que cet arrondissement comprendra le cinquième rang et les deux côtés de la Grande Route, à partir du pont qui sépare St-Damien d'avec St-Lazare jusqu'au pont chez M. Joseph Leclerc.

C'est M. Ferdinand Roy qui louera sa maison pour faire la classe au

prix de \$10.00 pour l'année scolaire. M. Roy devra doubler le plancher et faire les cloisons demandées et «renhausser» à l'automne. Cependant, il se réserve le droit de mettre «son» grain sur le grenier et d'aller le chercher quand il en aura besoin. Ce sont deux Soeurs de la Congrégation du Perpétuel Secours qui feront la classe dans la maison de M. Roy pour la somme de \$75.00.

L'École des Trois-Pistoles

Sur proposition de M. Octave Nadeau, secondé par M. Ferdinand Bissonnette, il est résolu que la Commission scolaire donne une école à l'arrondissement numéro cinq, étant donné que les parents ont un nombre d'enfants suffisant. M. Jules Fradette, président, devra voir à louer une maison et la faire meubler pour qu'elle soit prête pour commencer la classe au début de l'année scolaire. C'est Mlle Delvina Nadeau qui sera engagée le 30 octobre suivant, au prix de \$40.00 pour l'année. En 1903, c'est M. Jean Rouleau qui louera une partie de sa maison pour faire la classe dans cet arrondissement, pour la somme de \$6.00 par année. Cette maison était située aux alentours du chalet de M. Gaétan Rouleau.



C'était l'école des «Pistoles»...

Un rapport de Monsieur l'inspecteur

Le 8 mars 1903, M. l'Inspecteur Célestin Bouchard commente ainsi la situation des écoles de St-Damien:

— *Les institutrices essaient d'enseigner toutes les matières au programme, mais les parents font souvent obstacle en ne voulant pas que leurs enfants les apprennent toutes.*

— *Les enfants n'ont pas toujours les livres nécessaires.*

— *Les institutrices préparent bien les tableaux d'emploi du temps et les suivent autant que possible.*

— *Les maisons d'écoles pour l'arrondissement numéro un et deux devraient être placées sur des emplacements de $\frac{1}{2}$ arpent de superficie car elles sont dans le chemin et les enfants n'ont pas de place pour jouer: souvent ils n'ont que le chemin pour prendre leur récréation.*

— *Le mobilier n'est pas adéquat surtout à l'«école modèle». Les pupitres devraient avoir 2 places de 3 pieds et demi de longueur par 1 pied et demi de largeur. Ils devraient être proportionnés à la grandeur et à l'âge des enfants.*

— *Les institutrices font leur devoir et la Commission scolaire doit les seconder en leur fournissant maison et mobilier confortables, cartes géographiques et livres dont elles ont besoin.*

— *Les meubles doivent être fabriqués conformément aux règlements.*

— *Les écoles numéro un et deux doivent être rebâties sur des emplacements convenables.*

— *Le tout devrait être pris sérieusement en considération par les commissaires, note enfin M. l'inspecteur, avec l'espoir que les moyens soient pris pour que ces travaux soient exécutés.*

Signé: Célestin Bouchard, i.e.

Ce n'est là qu'un exemple des nombreux rapports que les inspecteurs faisaient régulièrement. À chaque visite, l'inspecteur laissait toujours un rapport, parfois assez détaillé, à l'attention des commissaires et on voyait toujours l'insistance qu'il mettait à leur demander de poursuivre les améliorations commencées. Parfois, c'était tout un programme que les commissaires n'arrivaient pas à compléter dans l'année même, si bien que quand l'inspecteur revenait, il devait écrire les mêmes choses qu'il avait déjà notées dans ses rapports précédents. Il espérait par là que le système d'éducation pour les enfants soit toujours de mieux en mieux organisé. Ces rapports devenaient une carte de route pour les commissaires, un genre de plan de travail très important pour eux et pour l'inspecteur.

Arrondissement numéro sept

Il a été entendu entre les commissaires qu'une partie de l'arrondissement numéro six, à partir de chez Cyrille Lafontaine, «*en gagnant le sud*» jusqu'à l'extrémité de la Municipalité de St-Damien, soit séparée de l'arrondissement numéro six pour être formée en arrondissement qui sera connu sous le numéro sept.



Ce joli chalet était l'école du cinquième rang...

Les parents de cet arrondissement auront une classe dans une maison en septembre 1907 et une école en septembre 1910. Celle-ci sera bâtie par M. Napoléon Gagné au prix de \$995.00. Il n'y aura pas d'autre construction d'école dans ce rang, car la dernière a été érigée pour résister à toutes les intempéries. Elle est encore debout et elle témoigne fièrement de cette époque. Située sur une pente dans le rang 5, on ne peut manquer de la voir en passant. Le propriétaire actuel y a fait certaines améliorations tout en conservant l'aspect initial de cette construction. Il vaut la peine d'y jeter un coup d'oeil pour constater combien nos ancêtres avaient le souci des choses bien faites, le souci de la durabilité et le goût dans les proportions. Cette construction résistera encore bien longtemps à l'usure du temps. Elle est et demeurera un témoin vivant du temps où les classes de rang étaient en opération et constituaient la base de notre système scolaire.

«L'École verte»

Le 8 mars 1903, M. l'inspecteur Célestin Bouchard exprime le désir de voir rebâtir l'école du village. Le 11 mars 1904, les commissaires passent une résolution pour autoriser M. Gonzague Laflamme à acheter l'emplacement pour cette école. Cependant, cette résolution sera annulée et les commissaires feront nombre de réunions avant d'arriver à trouver une solution. On ne s'entend pas sur le site de cette nouvelle construction. Pendant plus d'un an, résolution sur résolution, rien n'aboutit et l'urgence demeure. Il faut une nouvelle école au

village, car la vieille école n'est plus adéquate et le local dans lequel les enfants travaillent est insalubre.

Voici ce qu'écrivit M. Célestin Bouchard dans son rapport du 17 mai 1905:

Avec toutes vos chicanes et votre persistance à ne pas suivre les avis des autorités et des personnes non intéressées qui vous disent que le meilleur site pour placer la maison d'école du village est près de l'église et non près de la boutique à feu et dans le champ, vous n'êtes pas plus avancés que l'an dernier et vos enfants croupissent dans un local impossible. Les réparations que vous avez faites à l'école numéro deux l'agrandissent un peu sans la rendre convenable. Il faudrait des maisons dans les arrondissements où il n'y en a pas. Le mobilier est défectueux partout et surtout aux deux petites classes du village. Voyez donc à avoir le nécessaire au moins pour vos écoles au lieu de laisser tout en ruine. Trente élèves n'ont pas de livres, de crayons et d'ardoises à l'école du village et plusieurs en manquent dans les autres arrondissements.

À noter qu'à ce moment, seulement les arrondissements numéro un, deux et trois ont des écoles; les autres arrondissements ont leur classe dans des maisons.

En fait, en 1905, on peut constater que les classes se répartissent comme suit:

Arrondissement numéro un du village: Deux classes élémentaires dans la même école. Une classe modèle au couvent des Religieuses (Maison Brousseau).

Arrondissement numéro deux: Une école au 9^{ème} rang. Une classe dans une maison au 8^{ème} rang.

Arrondissement numéro trois: Une école à la Pointe-Lévis.

Arrondissement numéro cinq: Une classe dans une maison et une école qui viendra tout de suite après.

Arrondissement numéro six: Une classe dans une maison et une école qui viendra tout de suite après.

Il n'y a donc pas de classe aux arrondissements numéro quatre et sept.

Par résolution, en date du 27 juillet 1905, il est proposé par M. Joseph Mercier, secondé par M. Léonard Bissonnette que l'entreprise de la construction de la maison d'école du village soit donnée à M. Elzéard Métivier et fils, pour le montant de \$2,350.00. La construction devra être terminée pour le 1^{er} janvier 1906. Le 5 novembre 1905, un acompte sur cette construction sera remis à M. Métivier. Pour ce faire, M. Napoléon Bissonnette prêtera \$325.00, M. Omer Vachon prêtera \$200.00 et M. Elzéard Métivier lui-même prêtera \$300.00. Cette même journée, M. Métivier signera un reçu comme quoi on lui a donné un acompte de \$825.00 pour cette construction.

Par la suite, M. Charles Chabot prêtera \$600.00 et M. Nicolas Kelly \$75.00 à la Commission pour cette même construction.

Cette école sera, plus tard, appelée «*l'École verte*».

Le 1er mars 1906, M. Célestin Bouchard écrit encore:

La maison d'école du village sera très bien lorsqu'elle sera complètement terminée. Les travaux qui restent à faire m'empêchent de la recevoir définitivement. Je vois que vous allez construire deux nouvelles écoles l'an prochain.

Et M. l'inspecteur incite encore les commissaires à mettre du mobilier dans les classes, à acheter des livres et surtout à voir à faire l'engagement des institutrices à l'avance afin d'avoir des diplômées dans toutes les classes de la Commission, car on sait que les engagements se faisaient tard à la fin d'août et même en septembre, mais que par contre, les congédiements se faisaient tôt, soit vers la fin d'avril et dans le mois de mai.



L'ancienne «École Verte»...

Déménagement

On sait que l'école modèle était dans le couvent des Religieuses depuis plusieurs années. Cependant, le 15 juillet 1907, les commissaires décident de finir le haut de l'école du village, celle nouvellement construite, et de déménager l'école modèle dans ce nouveau local. Cette classe devra débiter le premier lundi de septembre de la même année. Vingt pupitres seront achetés pour meubler cette classe. C'est M. Alphonse Morin qui s'engagera à finir la moitié du haut de cette école pour la somme de \$80.00. On ne sait pas qui a fini l'autre moitié. Par contre, on sait que M. Charles Chabot prêtera \$100.00 pour ces travaux.

Nouvel inspecteur

Le premier rapport de M. l'inspecteur L.-P. Goulet, en date du 31 mars 1908, est adressé à M. Alfred Gagné, secrétaire-trésorier. Ce n'est pas un long rapport comme on a pu en voir avec le précédent. Il se contente de donner des points à chacune des écoles, sur un maximum de 10.

École numéro 1	_____	10
École numéro 2	_____	fermée (classe 1909)
École numéro 3	_____	7
École numéro 4	_____	fermée (classe 1910)
École numéro 5	_____	6.5
École numéro 6	_____	6.5
École numéro 7	_____	6.5

Par une résolution en date du 18 août 1909, les commissaires forment un nouvel arrondissement pour le huitième rang, qu'on appelle communément le «*Bureau Goulet*». Une école y sera construite seulement en 1930. Cette école fut érigée sur une partie du terrain de M. Alfred Asselin et une partie du terrain de M. Joseph Aubin. Elle est occupée actuellement par M. Roch Labrecque qui en est le propriétaire. Il faut noter que, jusqu'à ce que cette construction soit réalisée, les enfants du huitième rang allaient à l'école du neuvième rang et devaient marcher jusqu'à deux milles, à pied, pour s'y rendre.



Un groupe d'élèves de l'«*École Verte*», en 1914.



Autres élèves de l'«École Verte» vers 1945...

Améliorations

Petit à petit, certaines améliorations importantes vont être apportées à quelques écoles, comme par exemple à celle du village. En effet, c'est ainsi que le 13 novembre 1910, les commissaires décident de doter l'école du village d'une fournaise à air chaud. Il ne sera pas possible cependant, dans les années à venir, de faire la même chose dans les autres écoles de rang. On devra s'en tenir au poêle à bois, bien spécial dans le temps, qu'on appelait communément «*poêle à deux ponts*».

Dettes

Le 19 novembre 1916, les commissaires, après avoir fait vérifier les livres, se rendent compte que la Commission scolaire est endettée pour un montant de \$4,925.00. C'est le résultat des emprunts faits pour la construction des écoles. C'est un montant fort respectable si on considère les maigres revenus des contribuables à cette époque. Les prêteurs réclament leur argent. Alors la Commission demandera l'autorisation au Lieutenant-Gouverneur en conseil, d'emprunter cette somme du Curé Côté d'Armagh. Le prêt sera fait à 5% l'an, remboursable sur une période de six ans. Une taxe spéciale sera imposée aux contribuables pour rencontrer les redevances annuelles.

Tout en faisant ces remises, les commissaires doivent toujours assurer les salaires du personnel, les réparations les plus urgentes et surtout penser qu'il reste d'autres écoles à construire. Il ne leur sera donc pas toujours possible de répondre aux demandes répétées des inspecteurs d'écoles, dont nous faisons état antérieurement.

À partir du 2 avril 1917, la Commission passe une résolution à l'effet que les arrondissements qui auront construit leur école, ne soient plus seuls à rencontrer les dépenses futures. Ces dépenses seront mises en bourse commune et seront réparties sur toute la paroisse suivant l'évaluation. Ce règlement entrera en vigueur le 17 mai suivant, à la condition que les montants ne dépassent pas \$50.00 par fois. C'est le règlement numéro 21 qui s'appliquera.

Première paye régulière

Les institutrices devaient attendre souvent le paiement de leurs services. Elles n'avaient aucun recours vis-à-vis la commission et cette dernière était le plus souvent confrontée à des obligations auxquelles sa bourse ne lui permettait pas de répondre adéquatement. Pourtant, en date du 29 septembre 1917, les commissaires passent une résolution, à l'effet que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les institutrices après chaque mois d'enseignement, vers le 15 du mois suivant. C'était là une amélioration considérable dans la façon de traiter le personnel enseignant de la Commission, même si le paiement devait se faire quinze jours après le mois d'enseignement. Il faudra attendre jusqu'au 2 octobre 1921 pour que, par une résolution, le paiement se fasse immédiatement après le mois d'enseignement. C'est sur proposition de M. Narcisse Labbé, secondé par M. Onésime Guillemette, que cette mesure s'appliquera.

Rang St-Jean-Baptiste

Nous avons peu de détail sur la période s'étendant de 1900 à 1917, sauf qu'il y a eu de la classe en 1900, 1903, 1904, 1910, 1911 et 1912.

Le 15 septembre 1917, la Commission décide d'ouvrir une classe pour cet arrondissement numéro quatre du rang St-Jean-Baptiste, seulement pour deux mois et pour deux familles, étant donné qu'il est pratiquement impossible pour elles d'envoyer leurs enfants fréquenter d'autres écoles, compte tenu des distances à parcourir. Trois ans plus tard, la Commission décidera d'ouvrir une classe pour l'année entière, soit par résolution passée en date du 22 août 1920, et qui stipule que cette classe sera située dans la maison de M. Alyre Laflamme. Une chambre sera de plus réservée pour l'institutrice, le tout pour la somme de \$25.00 par année répartie sur l'ensemble de l'arrondissement. Le 11 février 1923, les commissaires prennent connaissance d'une remarque de M. l'inspecteur Goulet, à l'effet que le local de la classe de cet arrondissement ne répond pas à la loi et aux règlements scolaires et qu'en conséquence, si la classe doit exister en permanence dans ce rang, il faudrait penser construire une école. Ceci ne sera jamais réalisé à cause de la baisse constante de la clientèle scolaire. On sait que le 30 août 1934, M. Joseph Godbout recevra \$1.50 par mois pour que la classe se fasse dans sa maison. L'année suivante,



Première maison-école de St-Jean-Baptiste. À ce moment-là propriété de M. Alyre Laflamme, elle appartient actuellement à M. Émilien Bilodeau.



Autre maison-école du rang St-Jean-Baptiste, aujourd'hui propriété de M. Pierre Godbout.

en 1935, M. Pierre Godbout, devenu propriétaire de la maison de son père, devra fournir un local pour l'institutrice, pour la modique somme de \$3.00 par mois. Ce dernier continuera quelques années à fournir ce local à la Commission. Finalement, le 23 septembre 1945, il devra placer ses quatre enfants au pensionnat des Religieuses du village, étant le seul parent à avoir des enfants d'âge scolaire dans ce rang. Il n'y aura plus de classe par la suite dans cet arrondissement.

Classe modèle

Le 15 juillet 1907, les commissaires avaient décidé de déménager l'école modèle dans le haut de l'école du village. On ne mentionnait pas alors de redevance à payer pour qui que ce soit. Cependant, le 18 octobre 1917, à une réunion régulière, la commission stipule dans un règlement que dorénavant les parents des enfants, étrangers à la municipalité, qui voudront prendre des cours modèles à l'école du village, étant le seul parent à avoir des enfants d'âge scolaire dans ce et devront payer une piastre par mois, à l'avance, pour chaque mois d'enseignement à recevoir. La Commission voulait probablement garantir la priorité aux enfants de la paroisse en agissant de la sorte.

On avait eu recours au Père Brousseau pour la construction de certaines écoles. Certains paiements étaient maintenant échus. Il fallait finir par remettre cet argent au Père, même si ce dernier n'en *«faisait pas rigueur»* à la Commission. En date du 18 octobre 1917, la Commission décide d'imposer aux contribuables une cotisation spéciale de 35 centins par cent piastres d'évaluation, pour rencontrer les paiements dus. Ceci permettra, le 9 juillet 1918, de remettre \$1,000.00 au Père Brousseau. Cette cotisation spéciale sera reconduite pour l'année 1918, et, le 27 juillet 1919, on pourra ainsi faire un deuxième versement de \$960.00 et finalement payer le reste des *«débentures»* à la succession du Père Brousseau, pour le 12 juillet 1920. Le règlement de cette dette permettra plus facilement à la Commission de demander de l'aide pour la construction de futures écoles.

Demande d'octroi

Le 20 mai 1922, une demande d'octroi est faite à l'honorable Galipeault pour aider la Commission à payer les réparations faites aux écoles. Le 1er août suivant, les commissaires reçoivent \$300.00. Des félicitations sont envoyées à l'honorable Galipeault pour le succès qu'il remporte quand il plaide la cause de St-Damien. Le 8 avril 1924, une autre demande est envoyée au même député pour bénéficier d'un autre octroi au montant de \$500.00, afin de pouvoir payer les travaux faits aux écoles numéros 2, 6 et 7. Cet octroi n'a pas été reçu comme tel. D'autre part, l'inspecteur Goulet conseille aux commissaires, en date du 2 mai suivant, de rebâtir l'école numéro six, de vendre la vieille et de demander un nouvel octroi pour une école de quarante élèves. Le 28 décembre de la même année, les commissaires passent une résolution à l'effet de vendre la vieille école, de trouver un emplacement et de

rebâtir une école neuve qui devait être prête en septembre 1925. Les plans sont acceptés le 25 février 1925. La plus basse soumission, celle de M. Joseph Laflamme au montant de \$1,950.00, a été acceptée le 12 avril suivant. Un emprunt temporaire est accepté le même jour. C'est M. Onésime Brochu qui prêtera \$1,000.00 le 14 juin suivant pour qu'on puisse donner un acompte à M. Laflamme. La vieille école sera vendue aux enchères le 25 juin 1925, entre 11 heures et midi. Le 24 mai 1926, les commissaires reçoivent un octroi au montant de \$1,200.00 pour cette construction. Les commissaires formulent alors des vœux pour que l'honorable Galipeault soit représentant du comté de Bellechasse encore longtemps.

Cette école fut déménagée au village et c'est M. Émilien Béchard qui en est le propriétaire actuel. La nouvelle école était située exactement où se trouve la roulotte actuelle de M. Henri Pelchat, sur la Grande Route menant à St-Lazare.



École de la «Grande Route» ou «École de la station».

Caisses d'Économie scolaire

Le 11 février 1923, il fut proposé par M. Narcisse Labbé, secondé par M. Cléophas Baillargeon, que conformément à la loi 9, Edward 7, chapitre 33, section 4, soient fondées et installées, dans toutes les écoles de la commission qui sont sous son contrôle, des caisses d'économie scolaire, que les dépôts qui seront confiés à ces caisses soient déposés à la Banque nationale qui s'engage à fournir toute la papeterie nécessaire à la tenue de ces caisses. C'est M. Edmond Leblond, secrétaire-trésorier de la commission scolaire, qui sera nommé trésorier de ces caisses. Aujourd'hui, cette pratique se continue dans les écoles, mais cette fois, de concert avec les Caisses Populaires.

École au moulin Goulet

Le 11 mai 1930, M. Adélarde Brochu, secondé par M. Georges Guillemette, propose que la soumission de M. Léonidas Bisson, au prix de \$1,950.00, soit acceptée pour la construction de l'école numéro huit, suivant les plans et devis du Département de l'Instruction publique, et que M. Adélarde Carrier, président, soit autorisé à signer le contrat avec M. Bisson. Cette construction sera payée, les deux tiers par un octroi spécial, l'autre tiers par les propriétaires de l'arrondissement numéro huit, par une taxe spéciale annuelle durant cinq ans à partir de l'année de la construction. Les enfants n'auront plus à parcourir deux milles de chemin pour fréquenter l'école, comme on le mentionnait précédemment. On sait que cette école est toujours au même endroit et qu'elle est occupée par son propriétaire actuel, M. Roch Labrecque.



École du 8ème rang.

Un maître d'école

Le 19 avril 1931, M. l'inspecteur Wilfrid Caron, dans un rapport à la Commission, attire l'attention des commissaires sur le fait qu'il serait nécessaire d'ouvrir une classe de garçons dans le village, étant donné qu'il y a une soixantaine de garçons qui vont au couvent. De ce nombre, il y en a 25 ou 30 qui auraient besoin d'une direction ferme et énergique.

M. l'inspecteur Caron fait remarquer qu'il ne veut pas abaisser le mérite des Religieuses, mais il soutient que pour diriger des garçons, il faut une «*main de maître*»! Selon lui, il y aurait un octroi spécial pour l'engagement d'un professeur diplômé d'une école normale. M. l'inspecteur Caron offre ses services pour trouver un «*bon professeur diplômé*», à la condition qu'il connaisse assez tôt la décision des commissaires à ce sujet.

Il faudra attendre jusqu'au 5 août 1934 pour que les commissaires recommandent son engagement. Ils poseront une seule condition: qu'il soit diplômé de l'École Normale Laval. C'est M. Jean-Charles Bernatchez qui sera engagé le 30 août suivant pour la somme de \$450.00 par année. Il ne restera cependant à St-Damien qu'un an. Ce fut tout de même le premier professeur masculin à la Commission. Il y en aura quelques-uns par la suite et cela jusqu'à ce qu'arrive la régionalisation. Leurs noms apparaissent dans la liste avec les institutrices.

Dans un rapport en date du 22 mai 1932, M. l'inspecteur Wilfrid Caron demande aux commissaires de ne pas baisser les salaires des institutrices sous prétexte de faire de bonnes économies. M. l'inspecteur fait remarquer que ce n'est pas sur les salaires qu'on doit penser faire des économies et il ajoute qu'il ne faut rien négliger quand il s'agit de l'avenir de nos enfants. Il considère que ce serait revenir quarante ans en arrière que de réduire les dépenses par ce moyen qui paralyserait le progrès des écoles, et cela quel que soit le dévouement des institutrices.

Cependant, à la réunion du 25 juillet suivant, les commissaires décident quand même de baisser les salaires à \$150.00 par année pour les institutrices enseignant aux écoles de rang et à \$175.00 pour celles enseignant aux écoles du village. C'est une baisse substantielle, si on considère que l'année précédente les salaires étaient à \$275.00 par année. C'est donc une baisse de \$125.00, soit une diminution d'environ 45% du salaire antérieur. Ce salaire de \$150.00 par année sera figé jusqu'en 1936. Il passera à \$175.00 en 1937 et à \$300.00 en 1938, pour être encore figé à ce montant jusqu'en 1942. M. l'inspecteur Caron avait donc raison de mentionner dans son rapport que ce serait revenir longtemps en arrière que de réduire les dépenses par ce moyen. Il aura fallu six ans pour que les institutrices retrouvent leur salaire antérieur.

Un costume

En 1933, la ligue des femmes catholiques de la province de Québec avait recommandé que les institutrices portent un costume spécial pour enseigner. Cette recommandation avait été portée à l'attention du Cardinal Villeneuve et ce dernier avait approuvé cette recommandation. Les commissaires ont été saisis de la question et lors d'une réunion de la Commission en date du 13 août 1933, ils décident d'adopter une résolution stipulant que la commission ratifie cette recommandation. Les institutrices de cette époque eurent donc à se confec-

tionner un costume afin de répondre aux exigences de cette résolution. On ne mentionne pas par la suite combien de temps a duré cette exigence.

Dictionnaires français-anglais

Les inspecteurs avaient souvent mentionné, dans leurs rapports aux commissaires, l'importance d'avoir dans chaque classe un matériel didactique minimum qu'on pouvait qualifier de base et entre autres, des dictionnaires à au moins un exemplaire par école.

À cet effet, le 17 décembre 1933, les commissaires décident, sur proposition de M. Elzéard Bélanger et secondé par M. Pierre Couture, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter des dictionnaires français-anglais pour chacune des classes de la municipalité scolaire où il n'y en avait pas. Le 18 février 1934, la Commission recevait la facture de la Librairie Langlais de Québec qui se montait à \$14.00 pour les sept dictionnaires achetés. Ce n'est là qu'un détail, mais combien significatif, si on considère qu'aujourd'hui chaque élève a son propre dictionnaire!

En 1938, M. l'inspecteur Wilfrid Caron décide d'organiser des conférences pédagogiques en regroupant les paroisses avoisinantes. En plus, il y aura des cercles pédagogiques à chaque mois dans la paroisse. C'est à ce moment que les institutrices se regroupent. Ce qui permet aux débutantes de rencontrer d'autres institutrices d'expérience et d'échanger avec elles. Peut-on penser que c'est une première forme de probation?

École du rang cinq

On sait que cet arrondissement avait été institué en date du 14 mai 1904 et que les parents n'avaient eu leur première classe dans une maison qu'en septembre 1907 et une école en 1910. La classe s'est continuée dans cet arrondissement jusqu'en 1935. Après cela, cette classe est fermée jusqu'en 1941 alors que le 14 juillet de cette même année, M. Pierre Roy en demande la réouverture. Cette demande sera étudiée à la réunion du 20 juillet suivant et la réponse sera négative. Cependant, le 30 novembre suivant, les commissaires, lors d'une autre réunion, reviennent sur le sujet et décident d'offrir à M. Royer une institutrice à son domicile. La Commission paiera son salaire et les autres frais seront à la charge de M. Pierre Roy. Par la suite, la classe de cet arrondissement sera ouverte jusqu'en 1957, année de la construction de l'école centrale, où les enfants seront transportés par la suite.

Rôle des inspecteurs d'écoles

Nous avons déjà parlé du travail des inspecteurs d'écoles dans les Commissions scolaires en reproduisant certains de leurs rapports et recommandations. Ce travail d'inspection se continue sans relâche.

L'inspecteur fait le tour des écoles, note ce qui est défectueux, ce qui manque et ce qui devrait être réparé. Il fait une liste des volumes à acheter ainsi que du matériel didactique à se procurer. Il fait un rapport dans lequel on retrouve les recommandations à l'adresse des commissaires. À la fin de son rapport, il insiste toujours pour que ces recommandations soient prises en considération sérieuse. À chaque année, il revient sur certaines recommandations antérieures qui n'ont pas été prises en considération.

Ce n'est donc pas uniquement au niveau des institutrices qu'il travaille, mais aussi auprès des commissaires. Son rapport apparaît toujours au procès-verbal de la Commission et les commissaires en prennent connaissance lors de leur réunion régulière.

Fosses septiques

Le 3 mai 1942, à une réunion régulière, les commissaires discutent de l'opportunité d'installer un système de fosse septique, à l'école de l'arrondissement numéro deux du 9^{ème} rang. Le secrétaire est autorisé à prendre toutes les informations pour connaître davantage ce système, et surtout les coûts de l'installation. Les commissaires sont bien conscients que ce serait là une amélioration souhaitable, non seulement pour cette école, mais pour l'ensemble des écoles des rangs. Le 7 juin suivant, ils reçoivent une réponse de M. B.O. Filteau et M. Roberge concernant l'installation mais, devant les coûts trop élevés, ils décident de remettre à plus tard et de faire réparer le vieux système de toilette. Il n'est pas nécessaire de décrire cet ancien système que tous les gens d'un certain âge connaissent bien, mais préfèrent oublier. Toujours est-il que les commissaires ont dû en installer un certain nombre, puisque, en date du 25 janvier 1948, on note au procès-verbal que, même si aucune école de rang n'a l'eau courante, il n'y a que trois écoles de rang qui n'ont pas de toilettes septiques. On peut présumer que ces trois écoles de rang auraient eu leurs toilettes, si ce n'eût été du fait qu'en 1949, le projet d'agrandissement de l'école du bas du village, projet qui ne se réalise pas, amène finalement la Commission à bâtir une école élémentaire plus grande. Celle qui est devenue l'École centrale actuelle, provoqua par la suite, la fermeture graduelle de toutes les écoles de rang.

Un nouveau maître: deux nouvelles constructions

On sait que M. l'inspecteur Wilfrid Caron avait fortement conseillé aux commissaires d'engager un maître en 1931, ce qui fut fait seulement trois ans plus tard, soit en 1934, par l'engagement du premier maître à St-Damien dans la personne de M. Jean-Charles Bernatchez. L'année suivante, ce fut M. Laurier Gosselin qui fut engagé et demeura deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1937. Par la suite, nous n'auront plus de maître à St-Damien et ce seront les Religieuses qui prendront la relève de cette classe des garçons jusqu'en 1942. Cette année-là, M. l'inspecteur Willie Godbout avait, lui aussi, incité les commissaires à se doter des services d'un maître d'école pour les garçons. Les



La maison actuelle de Mme Pierre Goupil fut utilisée comme école des garçons, avant la construction de «l'École du Maître».



Des élèves de «l'École du Maître» ou «l'École blanche», en 1956.

commissaires étaient prêts à répondre à cette demande, à la condition qu'un loyer convenable soit trouvé pour le maître et qu'il lui soit loué à bas prix, qu'un octroi soit accordé par le Gouvernement, qu'on construise une nouvelle école pour les garçons et que le coût de cette nouvelle construction ne dépasse pas \$2,000.00. C'était beaucoup d'exigences à la fois pour l'époque. Cette résolution fut passée le 26 juillet 1942, en même temps qu'on engageait M. Robert Gagnon pour la somme de \$1,000.00. D'ailleurs, son engagement lui sera renouvelé l'année suivante en date du 30 mai 1943, engagement qui en dit long si on considère qu'habituellement les contrats étaient passés après les vacances d'été. Il faut conclure que les commissaires n'étaient pas intéressés à ce que M. Gagnon prit contrat ailleurs. Ses services avaient été appréciés.

Toujours est-il que M. Amédée Roy fut autorisé à prendre option sur un emplacement des Religieuses, pour la construction de l'école devant loger le nouveau maître au coût de \$250.00. Le 4 octobre 1942, la Commission demande des soumissions pour la construction, non pas d'une, mais de deux écoles. Une école élémentaire pour la première à la cinquième année, qui sera connue sous le numéro I-B en bas du village: c'est la maison actuelle de M. Ovila Roy.



École du «Bas du Village».

Une première école sera connue sous le numéro I-A en haut du village, maison actuelle de M. Alphonse Thibault. Elle sera la nouvelle école du maître qu'on appellera l'école complémentaire. Il en coûtera \$2.00 par mois à chaque élève fréquentant cette école complémentaire. C'est M. Lucien Larochelle qui construira les deux écoles au prix de \$1,900.00 pour le numéro I-A, et de \$2,000.00 pour le numéro I-B.



C'était «l'École du Maître»...

Celle du haut du village ne pourra être utilisée qu'en septembre 1944, tandis que celle du bas du village le sera en septembre 1943. C'est cette même année que les élèves de l'arrondissement numéro sept seront transportés à cette école par un entrepreneur, pour la somme de \$1.00 par jour.

Une bonne nouvelle

Depuis 1938, les salaires des institutrices avaient été gelés à \$300.00 par année et, à maintes reprises, M. l'inspecteur Willie Godbout avait attiré l'attention des commissaires, à l'effet de hausser les salaires des institutrices, ne fusse que pour reconnaître leur dévouement à la cause de l'éducation. Le 25 juillet 1943, les commissaires, réunis en assemblée régulière, décidèrent d'augmenter les salaires pour l'année qui venait de se terminer en juin et de les porter, de \$300.00 qu'ils étaient, à \$400.00.

C'était donc une augmentation de \$100.00 qui devenait une balance due aux institutrices. Cette somme fut envoyée à chacune d'entre elles pendant les vacances d'été. On imagine la joie de M. l'inspecteur Godbout et à plus forte raison celle des institutrices! Voilà qu'on reconnaissait d'une façon tangible le dévouement des éducatrices de cette paroisse!

C'est à partir du 25 juillet 1943, sur résolution proposée par M.

Georges Breton, secondé par M. Damien Baillargeon, que la Commission scolaire fera désormais affaire avec la Caisse Populaire de St-Damien. En effet, le secrétaire-trésorier sera autorisé à payer à la Caisse Populaire un montant de \$5.10 comme part sociale et taxe d'entrée. Le président M. Henri Breton est alors autorisé, avec le secrétaire-trésorier, à signer les chèques, billets ou autres documents pour et au nom de la Commission scolaire de St-Damien.

École du soir

Encore ce 25 juillet 1943, la Commission scolaire de St-Damien autorisera le secrétaire-trésorier à demander l'ouverture d'une école du soir pour les jeunes qui désireraient se perfectionner en français, en mathématiques, ou qui aimeraient apprendre à lire et à écrire la langue anglaise. Le 2 octobre suivant, c'est M. Gérald Paré qui sera nommé pour faire cette classe du soir. C'est lui qui assumera cette tâche jusqu'en 1946. Nous n'avons pas de détails concernant les années suivantes, sauf qu'en 1955, c'est Mlle Délia Couture, possédant un diplôme supérieur français et anglais, qui fera la classe du soir cette année-là. D'après les recherches que nous avons effectuées, il n'y aurait plus eu de cours du soir par la suite. Notons cependant que Mlle Délia Couture donnera, beaucoup plus tard, un cours d'anglais à l'École centrale, durant l'année 1978-79.

Association catholique des institutrices

Le 7 mai 1944, une demande est faite à la Commission scolaire par l'Association catholique des institutrices concernant une hausse de salaire. On se souvient que de 1938 jusqu'en 1942, les salaires étaient restés à \$300.00. En 1943-44, ils étaient passés à \$400.00, ce qui faisait \$40.00 par mois. Malgré cette légère augmentation qui laissait penser que les commissaires étaient sensibilisés au problème, les institutrices se montraient insatisfaites. Elles demandaient donc d'autres augmentations. Les commissaires ne se montrèrent pas opposés à cela et ils firent certaines constatations qu'ils portèrent à l'attention du personnel enseignant.

Les commissaires constatent que plus de 80% des contribuables ont un revenu inférieur à \$600.00 annuellement pour subvenir aux besoins de leurs familles et ils se montrent d'accord à augmenter les salaires du personnel enseignant, à la condition de recevoir les octrois additionnels qui permettraient de laisser le montant payé par les contribuables au même niveau. Finalement, le salaire des institutrices, cette année-là, demeura définitivement à \$400.00.

Le 1er novembre 1944, c'est la Commission du salaire minimum qui demande l'opinion des commissaires au sujet de la fixation d'une échelle de prix raisonnables, pour donner justice aux Commissions scolaires et au personnel enseignant. Les commissaires répondent à cette demande en retournant à la Commission du salaire minimum le contenu de la résolution suivante:

Les cultivateurs et les journaliers, dans une proportion de 80%, ont un revenu inférieur à \$1,000.00 par année. Il est impossible pour ces contribuables de subir une hausse de taxe. D'autant plus que les salaires actuellement payés aux institutrices sont raisonnables. Pour les instituteurs, c'est \$900.00 pour la première année avec \$50.00 d'augmentation par année jusqu'à un maximum de \$1,600.00. Donc, le salaire actuel de \$1,100.00 est suffisant! Vu toutes ces raisons, la Commission croit que cette résolution sera approuvée par les membres de la Commission du salaire minimum de Québec.

Le 24 juin 1945, les institutrices, par la voix de leur association, font une nouvelle demande de hausse de salaire. Les commissaires refusent, parce que les finances ne le permettent pas. Cependant, on sait que par la suite les commissaires donneront \$100.00 d'augmentation. Le 31 mars suivant, l'association revient à la charge et le 5 mai 1946, la Commission scolaire n'aura pas le choix, car le Gouvernement ayant adopté le Bill 48, elle devra payer toutes ses institutrices au salaire minimum de \$600.00.

À partir de ce moment, les salaires continueront de monter graduellement à \$700.00 en 1948, à \$850.00 en 1954, à \$900.00 en 1955, à \$1,050.00 en 1957, à \$1,100.00 en 1959 et jusqu'à \$3,150.00 en 1965. À partir de 1966, il y aura une convention collective qui inclura une échelle de salaire.

L'École centrale

Depuis les débuts de la Commission scolaire, nous avons noté l'insistance que mettaient les inspecteurs sur les améliorations à apporter aux écoles. Les commissaires en prenaient bonne note et étaient souvent d'accord, mais c'était toujours le même problème: manque d'argent et par conséquent, demande d'octroi au député. Le 20 juin 1948, M. l'inspecteur Willie Godbout attire l'attention des commissaires sur le fait qu'aujourd'hui, une 7ème année est un minimum et il se demande combien, des 31 élèves de 6ème année, s'inscriront en 7ème en septembre prochain. Il apparaît clairement que l'école élémentaire sera trop petite et que, par conséquent, il faudrait l'agrandir. C'est là la recommandation de M. l'inspecteur.

Une série d'actions seront menées à partir de cette recommandation, dont le terme final sera la construction de l'école centrale actuelle.

Le 6 mars 1949, les commissaires se penchent sérieusement sur le projet d'agrandissement de l'école élémentaire du bas du village. On étudie la possibilité d'acheter un terrain. Le 3 avril suivant, une demande est faite pour obtenir des renseignements supplémentaires et un plan d'agrandissement. Le 23 octobre 1949, on demande les plans et devis tels que suggérés par l'office qui a fait l'enquête sur les besoins scolaires et pédagogiques. Le 4 décembre suivant, M. l'inspecteur

Antonin Nicole attire l'attention des commissaires sur l'urgence d'agrandir l'école du bas du village. Le 15 janvier 1950, les commissaires songent plutôt à une nouvelle construction. Le 2 avril suivant, M. l'inspecteur Nicole élabore certaines hypothèses, mais donne sa préférence à une nouvelle construction. Le 20 avril suivant, une assemblée spéciale est convoquée. Les contribuables rejettent le projet d'une nouvelle construction. Le 16 décembre 1951, M. l'inspecteur revient à la charge, en insistant encore sur l'urgence de cette construction. Le 11 décembre 1955, lors d'une réunion spéciale, il est proposé par M. Gérard Mercier et secondé par M. Noël Roy, qu'une demande soit faite au Département de l'Instruction publique afin d'obtenir la permission de construire une école dans l'arrondissement numéro 1 du village.

Le 12 février 1956, la Commission scolaire reçoit le permis pour bâtir une école de huit classes, sans logement. Le 8 avril suivant, le Docteur Alphée Poirier, député de Bellechasse, fait remarquer aux commissaires que l'emplacement qu'ils ont choisi pose certains problèmes, étant donné la présence d'un abattoir sur le terrain voisin. Si jamais il y avait des plaintes du Département de la santé, la Commission devrait s'entendre avec le propriétaire pour déménager l'abattoir. Ce fut accepté. Le 15 avril suivant, l'école numéro I-B est expropriée par le ministère de la voirie pour la somme de \$2,603.00. Le 21 mai 1956, le terrain de l'école numéro I-B est vendu pour la somme de \$272.00 devant le notaire Guy Pouliot de St-Gervais. Le 1er juillet suivant, il est proposé par M. Noël Roy et secondé par M. Oram Blouin, que le terrain de M. Adélarde Laflamme, d'une dimension de 200 pieds de l'est à l'ouest et de 171 pieds du sud au nord, soit acheté pour bâtir la nouvelle école de huit classes. La Commission scolaire demande la permission au département de l'instruction publique de passer le contrat. Demande faite le 5 août 1956. Le 10 août suivant, la commission décide, sur proposition de M. Alyre Rouleau, secondé par M. Noël Roy, de construire cette école telle que les plans et devis numéro 56 du Département de l'instruction publique la décrivent. Le 4 novembre suivant, on décide de mettre cette construction à soumission selon le plan. Le 28 avril 1957, M. Ferdinand Royer de Ste-Hénédine soumissionne pour cette construction, au montant de \$84,750.00. M. Alyre Rouleau, secondé par M. Noël Roy, propose que la Commission accepte cette soumission à la condition que le Département de l'Instruction publique l'accepte aussi. Le 9 juin suivant, les commissaires demandent à rencontrer les autorités du Département pour savoir à quoi s'en tenir au sujet de cette soumission.

Le 11 août 1957, la Commission reçoit la permission de construire cette école. La Commission émettra des obligations n'excédant pas \$94,500.00. Ces obligations seront en coupures de \$100.00, datées du 1er octobre 1957 et remboursables en série, sur une période de 20 ans, au taux de 5% l'an.

Le 25 septembre suivant, la Commission reçoit l'accord du Département sur le montant de \$84,750.00 pour cette construction. Le Gou-



«École centrale» actuelle...

vernement enverra à la Commission scolaire trois versements annuels de \$21,187.50 totalisant un montant de \$63,562.50 qui servira à la remise des obligations. Le 31 juillet 1958, la nouvelle école est construite et M. Édilbert Chabot y fait le terrassement. Le 31 août suivant, M. Alfred Fradette est nommé surveillant de l'École centrale et, en début de septembre 1958, les classes sont en opération. Le 25 septembre suivant, les commissaires acceptent la nouvelle école, l'ayant trouvée conforme aux plans et devis numéro 56 du Département. Le 1er octobre 1958, une lettre signée par M. Desaulniers informe les commissaires que, d'après un rapport de M. l'inspecteur Clovis Aubé, la maison d'école construite au village est acceptée par le Département de l'Instruction publique.

Ce fut la dernière construction réalisée par la Commission scolaire de St-Damien, la plus coûteuse, celle qui a demandé le plus de démarches, si on considère qu'elle s'est réalisée sur une période d'environ dix ans. Ce fut aussi la plus significative, si on pense qu'elle a permis de regrouper les enfants de toute la paroisse, faisant ainsi disparaître les divisions multiples en les remplaçant par des divisions uniques. On améliora ainsi les conditions de travail des enseignantes et partant, la qualité de l'enseignement.

Et ce fut la fin des écoles de rang. Déjà en septembre 1958, on transportait, à l'École centrale, les enfants des 9ème et 5ème rangs et on fermait du même coup les écoles numéro deux et sept. En 1961, on transportait ceux de la Pointe-Lévis, de la Grande-Route et du Bureau Goulet et on fermait ainsi les écoles numéros trois, six et huit. Il ne restait donc à ce moment aucune école de rang en opération. Les écoles numéros deux, trois, six et sept furent vendues le 20 mai 1962, et celle portant le numéro huit, le 14 juillet suivant.

Régionalisation

Le 18 janvier 1962, la Commission scolaire de St-Damien informait le Département de l'Instruction publique de son intention d'adhérer à la régionalisation. Le 9 juillet 1963, le pôle du secteur était fixé à St-Damien.

Le 19 août 1963, M. Jean-Marc Fradette fut nommé délégué officiel à l'assemblée générale de l'association des Commissions scolaires du diocèse de Québec, avec tous les droits et pouvoirs que lui conféraient les règlements de l'association. Le 13 novembre 1964, lors d'une réunion régulière, il proposa que la Commission scolaire de St-Damien fut formée en Commission scolaire régionale avec les Commissions scolaires avoisinantes qui en manifesteraient le désir pour faire partie de la Régionale Louis-Fréchette. Cette proposition fut résolue à l'unanimité des membres de la Commission.

Le 30 juin 1965, sur proposition de M. Léonard Laflamme et secondé par M. Jean-Gilles Fradette, il est résolu qu'un avis de réception soit envoyé au sous-ministre de l'éducation, M. Arthur Tremblay, concernant le télégramme reçu et dans lequel on mentionnait que la Commission scolaire de St-Damien ferait partie de la Régionale Louis-Fréchette, par l'arrêté en conseil numéro 1218, en date du 21 juin 1965, et avec prise d'effet le 1er juillet suivant.

Réunis en assemblée spéciale le 31 août 1965, les commissaires protestent énergiquement contre le changement de secteur fait par la Régionale Louis-Fréchette, à l'effet de déplacer le pôle du secteur vers Ste-Claire. Une copie de résolution sera envoyée à la Régionale Louis-Fréchette, ainsi qu'au Ministre de l'éducation, M. Paul-Gérin Lajoie.

Nouvelle Commission scolaire locale

Le 13 juin 1966, M. Jean-Marc Fradette, M. Léonard Laflamme et M. Jean-Gilles Fradette sont nommés délégués aux réunions de la Régionale Louis-Fréchette. Le 12 juillet 1966, une demande est faite à l'effet d'avoir sept commissaires d'école à la Régionale Louis-Fréchette. Le 9 mai 1967, la Commission scolaire de St-Damien convoque une réunion des paroisses avoisinantes pour étudier le regroupement. Le 9 avril 1968, un projet est présenté en vue de regrouper les paroisses de St-Damien, d'Armagh, de Buckland, de St-Lazare, de St-Nérée et de St-Nazaire. La Commission accepte le projet, en principe. Le 6 octobre 1971, M. Jean-Marc Fradette est délégué au conseil provisoire de la nouvelle Commission scolaire, qui deviendra, par la suite, la Commission scolaire «*De l'Élan*», avec siège social à St-Lazare.

Dernière réunion...

Le 29 juin 1972, à une dernière réunion, les commissaires ferment leurs livres et mettent tout en ordre. On gardera le secrétaire-trésorier encore un mois, le temps de tout classer et de finaliser les

choses. À partir du 1er juillet 1972, la Commission scolaire de St-Damien sera fondue dans celle que l'on a appelée «L'Élan».

La Commission scolaire de St-Damien aura duré 88 ans, c'est-à-dire de 1884 à 1972, et comme d'autres Commissions scolaires paroissiales, elle aura contribué largement à l'édification du système d'éducation que l'on connaît aujourd'hui.

Avec l'avènement de la régionalisation et le regroupement des Commissions locales, d'importants changements se sont produits. Cette union a permis l'organisation de services beaucoup plus diversifiés et beaucoup plus complets. Ainsi la régionalisation a permis l'organisation de l'enseignement secondaire et, aujourd'hui, chaque secteur a sa polyvalente. Celle de St-Damien regroupe huit paroisses, pour un total d'environ huit cents élèves. Elle est dirigée par M. Nelson Labrecque.



La «Polyvalente» de St-Damien.

La présidence de la Régionale Louis-Fréchette est assumée par M. Georges Berberi et la direction générale par M. Ghislain Guay.

La Commission scolaire «De l'Élan» dispense l'enseignement primaire dans sept écoles, dont deux à St-Damien: l'École Centrale dirigée par M. Léopold Lafontaine et l'École Colline Notre-Dame, intégrée au Centre d'accueil Pavillons des Jeunes, dirigée par M. Claude Gignac. La présidence est assumée par M. Raymond Aubin de St-Lazare et la direction générale par Soeur Alexandra D'Astous, de la Congrégation des Soeurs du Perpétuel Secours.

Deux représentants de St-Damien, Mme Yolande Labrie et M. Léonard Laflamme, siègent à la table des commissaires.

Il faut rendre hommage à tous ceux et celles qui ont oeuvré à l'intérieur de la Commission scolaire de St-Damien, qui ont donné de leur temps sans compter et qui se sont dévoués, parce qu'ils croyaient à la valeur de l'éducation de leurs enfants. Les conditions, comme on l'a vu, n'étaient pas toujours faciles, mais les gens de St-Damien étaient courageux, tenaces et constants dans leur travail et malgré les difficultés nombreuses, les autorités scolaires, les éducateurs et éducatrices, les parents ont tenu à garantir à leurs enfants une éducation et une instruction de qualité. C'est aujourd'hui que la population de St-Damien en bénéficie et que les générations futures pourront être assurées d'une vie meilleure.

Présidents

1- M. Mizaël Mercier	1884-1885
2- M. Joseph Aubin	1885-1886
3- M. Joseph Goulet	1886-
4- M. Michel Labbé	1886-1889
5- M. Elzéard Boivin	1889-1896
6- M. Joseph Goulet	1896-1899
7- M. Jules Fradette	1899-1901
8- M. Charles Gagné	1901-1904
9- M. Hilaire Boulanger	1904-1905
10- M. Adélard Guillemette	1905-
11- M. William Mercier	1905-1908
12- M. Charles Chabot	1908-1910
13- M. Alfred Audet	1910-1912
14- M. Philippe Moisan	1912-1913
15- M. Louis Métivier	1913-1916
16- M. Octave Brochu	1916-1919
17- M. Omer Lamontagne	1919-1920
18- M. Wilfrid Côté	1920-1924
19- M. Alyre Laflamme	1924-1926
20- M. J. Antonio Fauchon	1926-1927
21- M. Charles Chabot	1927-1928
22- M. Adélard Carrier	1928-1933
23- M. Omer Brochu	1933-1934
24- M. Adélard Aubin	1934-1940
25- M. Amédée Roy	1940-1941
26- M. Lorenzo Lamontagne	1941-1942
27- M. Henri Dion	1942-1945
28- M. Louis Laflamme	1945-1949
29- M. Thomas Mercier	1949-1951
30- M. Alphonse Laflamme	1951-1952
31- M. Pierre Royer	1952-1953

32- M. Noël Roy	1953-1956
33- M. Oram Blouin	1956-1957
34- M. Alyre Rouleau	1957-1958
35- M. Henri Dion	1958-1961
36- M. Joachim Thibault	1961-1963
37- M. Jean-Marc Fradette	1963-1969
38- M. Léonard Laflamme	1969-1972

NOTE: *À partir de 1972, c'est le regroupement.*

Secrétaires-trésoriers

1- M. Benoît Aubin	1884-
2- M. Charles Bilodeau (St-Lazare)	1884-1885
3- M. Mizaël Mercier	1885-1898
4- M. Alfred Gagné	1898-1905
5- M. Noël Laflamme	1905-1906
6- M. Alfred Gagné	1906-1916
7- M. Wilfrid Roy	1916-1917
8- M. Edmond Leblond	1917-1951
9- M. Alyre Leroux	1951-1972

Inspecteurs d'écoles

1- M. Célestin Bouchard	1884-1907
2- M. L.P. Goulet	1907-1927
3- M. A. Jolin	1927-1930
4- M. Wilfrid Caron	1930-1939
5- M. Willie Godbout	1939-1948
6- M. Antonin Nicole	1948-1953
7- M. Clovis Aubé	1953-1958
8- M. J.A. Dionne	1958-1959
9- M. Clovis Aubé	1959-1962
10- M. J.A. Dionne	1962-1963

NOTE: À partir de 1963, deux ans avant l'incorporation à la Régionale Louis-Fréchette, les Inspecteurs d'écoles n'agissaient plus dans les paroisses. Le dernier rapport de M. l'inspecteur Dionne est daté du 12 novembre 1963.

CHAPITRE NEUVIÈME...

**...NOTRE
CHEMINEMENT
POLITIQUE...**

Bien campé dans la grosse chaise qu'il avait fabriquée à la naissance de son premier fils, Alfred pensait... Il pensait au village où il était né, où il avait vécu, où il avait aimé. Ce village était cher à son coeur de vieil homme de quatre-vingt-huit ans bien sonnés, car il avait vu grandir ce village, il l'avait vu passer de simple hameau à une agglomération de maisons couvrant les deux collines séparées par la Rivière-aux-Billots. Lui, il était devenu vieux, mais le village était devenu grand, prospère. Il se renversa sur sa chaise comme pour mieux goûter le changement opéré.

Il alluma sa pipe. Il s'en échappa un rideau de fumée derrière lequel le bon vieux Fred se sentait heureux, comme si le temps s'arrêtait à cet instant... Il connaissait bien l'histoire de St-Damien. Il n'était pas là au tout début, au temps où les terres se vendaient \$0.30 l'acre, mais son père le lui avait raconté maintes fois et, un vieux, ça se rappelle. À cet âge-là, les souvenirs sont importants... Son père lui avait raconté qu'avant 1882 St-Damien existait déjà. Le nom n'était pas encore inscrit dans les grands livres, mais l'âme était là, tant et si bien que le 28 septembre 1882, lors de l'érection canonique, faisant de St-Damien un coin de paradis sous le regard de l'Église, déjà près de sept cents personnes, soit quatre-vingt-quatre familles, trimaient dur sur des terres rocheuses et accidentées.

La route, qui serpentait à travers les montagnes entre Buckland et St-Lazare, n'était qu'un chemin de colonisation perdu dans la nature. L'automobile n'existant pas encore, c'étaient les roues des charrettes et les sabots des chevaux qui avaient tracé la voie. Le voyageur qui arrivait à St-Damien en ce temps-là pouvait déjà voir une chapelle, plusieurs maisons et, en bas près de la rivière, un moulin pour scier du bois.

C'est le 6 octobre 1890 que le Conseil Municipal du comté de Bellechasse passa la résolution d'ériger la paroisse civile de St-Damien de Buckland en une municipalité rurale sous le nom de «Municipalité de la Paroisse de St-Damien de Buckland». La nouvelle localité est composée des territoires détachés de St-Lazare, de Notre-Dame-Auxilia-trice de Buckland, de St-Cajetan d'Armagh ainsi que de St-Malachie. Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil approuva cette résolution le 20 décembre 1890, et c'est ainsi que naissait, sur le flanc d'une colline, un nouvel espoir. Et Alfred était fier de ce deuxième départ, se rappelant mentalement un document qu'un ami lui avait montré.

*Province de Québec
Municipalité du comté de Bellechasse.*

A tous ceux qui les présentes peuvent concerner

Avis public est, par les présentes, donné qu'une résolution passée par le conseil municipal du comté de Bellechasse, le sixième jour d'Octobre dernier, (1889), érigeant la paroisse civile de St. Etienne de Buckland, en une municipalité rurale, sous le nom de "Municipalité de la paroisse de St. Etienne de Buckland", a été approuvée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en date du vingtième jour de Décembre courant.

Donné à St. Michel, ce vingt-septième jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt-dix.

M. Mercier

S. J. G. C. B.

Le père d'Alfred n'avait pu se présenter à la première réunion du conseil chez le marchand Joseph Goulet: sa femme devait accoucher de son deuxième enfant. Même si le père d'Alfred était porté vers les affaires municipales, il était trop inquiet pour quitter sa femme. Son voisin était allé à la réunion et la lui avait racontée. Ce fut tout un événement, cette première! Les hommes étaient nerveux, car il fallait choisir les conseillers qui feraient progresser le nouveau village. Messieurs Hilaire Boulanger, François Breton, Jules Fradette, Michel Labbé, Philias Lachance, François Laflamme, Alexandre Mercier furent élus conseillers et ce, sous la présidence d'Alexis Dion. Ainsi est né, dans un magasin, le premier conseil de la paroisse. Pendant plusieurs années, à dix heures du matin, chez le marchand Joseph Goulet de qui on louait un local pour \$0.15, les édiles municipaux débattrent les problèmes auxquels une nouvelle municipalité est confrontée.

Le lundi 19 janvier 1891, Hilaire Boulanger est nommé maire. Il sera assisté de Mizaël Mercier comme secrétaire-trésorier auquel est alloué le salaire annuel de \$20.00. Le 2 février de la même année, les conseillers élus se répartissent les tâches à exécuter: inspection de voirie, évaluation et inspection agraire, etc... C'est aussi à cette date que la Seigneurie Taschereau est divisée en arrondissements. Pour ne

citer qu'un exemple, le rang des Trois-Pistoles portait le nom d'arrondissement numéro six. Dès que les rangs sont homologués, les conseillers répartissent les tâches entre chaque cultivateur. Aujourd'hui, les routes sont entretenues par les deniers publics mais, en ce temps-là, chacun avait à entretenir son bout de chemin et même à construire un ponceau si nécessaire; ce qui ne plaisait pas toujours aux propriétaires. Devant le tumulte de certaines assemblées, le conseil vota, le 23 février 1891, le règlement suivant: «*Il est ordonné et statué par règlement que, suivant l'article 465, les membres du conseil doivent assister à toutes les séances sans se rendre passibles d'une pénalité suivant l'article 508, et tous ceux qui assisteront aux séances devront maintenir la paix sans se rendre passibles d'une amende n'excédant pas \$2.00 ou d'un emprisonnement n'excédant pas huit jours*»... Le vieux Fred se surprit à sourire. Il n'y a rien de changé, pensa-t-il, sauf qu'aujourd'hui ceux qui font leurs «*sparages*» aux réunions du conseil ne sont pas poursuivis...

Devant l'opposition des gens du rang St-Jean-Baptiste et du Onzième rang à aider à l'entretien du Chemin Perdu, en direction de Buckland, le maire Hilaire Boulanger nomme d'autres inspecteurs de voirie. Il dut aussi avec ses conseillers veiller à ce que les clôtures fussent aux bonnes bornes et à ce que chaque colon fit son bout de clôture. Et ce n'était pas toujours facile. Certains cultivateurs étaient plus que rebelles. Malgré quelques soubresauts, le premier conseil établit son premier rôle de perception à «*2/9 dans la piastre*».

Même si la structure paroissiale était à un stade embryonnaire, le conseil n'était pas au bout de ses peines car les plaintes affluaient. Un tel se plaignait de ce que le voisin avait brisé son bout de chemin en sortant des billots. Un autre avait cassé un essieu devant la maison de tel quidam. Un troisième ne voulait pas construire un pont, même si la municipalité allouait \$5.00 pour tout nouveau bout de chemin. La réponse du conseil fut rapide: «*Tout requérant devra fournir \$1.50 s'il veut voir sa requête entendue...*»

C'est aussi à cette époque que la grande route, reliant St-Damien à Buckland et à St-Lazare, est fixée à vingt pieds de largeur entre les fossés.

Le 30 juillet 1891, par une chaude journée d'été, Hilaire Boulanger est nommé maire pour la troisième fois et prête le serment d'office. Mais notre homme n'était pas au bout de ses peines. En effet, le 7 septembre, le conseiller François Breton refuse de continuer son travail de conseiller. En vertu de l'article 117, il est soumis à une pénalité de \$20.00, le même prix que le salaire annuel du secrétaire-trésorier. Et «*sur motion d'Alexandre Mercier, secondé par Philias Lachance, le maire est autorisé à prendre des procédures contre le démissionnaire*». La séance fut ajournée à sept heures trente du soir.

Le budget de la municipalité n'était pas très élevé et même les propriétaires ne voulaient pas toujours payer. C'est ainsi que le 5

octobre 1891, le secrétaire soumet des comptes de l'ordre de \$72.85, mais y sont rattachées des amendes totalisant \$60.25. Il faut dire que les gens étaient tellement pauvres qu'il leur était même impossible de payer des taxes de \$2.00. Devant cette situation, la municipalité s'est parfois vue dans l'obligation de vendre aux enchères, par le conseil de comté, les biens immeubles des colons les plus démunis. C'est dur à comprendre et à accepter, cogita le vieux Fred, mais il faut croire qu'il fallait faire ainsi pour survivre. Les gens forts, laborieux, réussissaient à s'en sortir mais il n'y avait pas de place pour les faibles en terre de colonisation. La nouvelle paroisse ne faisait qu'appliquer le code municipal de la Province de Québec.

C'est en tirant au sort les noms des conseillers sortant et en spécifiant les réglementations des chemins d'hiver que se termina, par une froide journée de décembre, la dernière séance du conseil pour l'année 1891. Et notre ami Alfred de méditer tout en regardant devant lui un village qui ne ressemblait en rien aux débuts difficiles que lui avait racontés son père!

La vie d'autrefois était rude, mais les gens avaient bon coeur. Même s'il y avait des routes à faire et à entretenir, même s'il fallait des ponts pour enjamber les rivières, même si les terres ne donnaient pas toujours les récoltes escomptées, même si les gens vivaient sous le seuil de la pauvreté, les villageois de St-Damien savaient donner aux plus démunis. C'est ainsi que le 5 septembre 1892, la ferme et les dépendances de l'orphelinat furent exemptées de payer les taxes municipales et scolaires pour une période de vingt-cinq ans. Ce geste en dit long sur la qualité d'âme de ces indomptables pionniers.

L'hiver 1893 avait été dur. Plusieurs pères de famille avaient dû troquer leur sciotte pour le fusil afin de nourrir leur famille qui s'agrandissait presque à tous les ans. Le lièvre et la perdrix, cuits avec des bardes de lard salé, firent des fricassées délicieuses. Le chevreuil devint un plat de résistance succulent, au goût un peu sauvage...

Enfin le printemps, pas à pas, relégua l'hiver dans les souvenirs. Les érables avaient recommencé à donner leur sève. Les oiseaux, fidèles, revenaient de leur long périple. Les hommes reprenaient courage. La vie s'ouvrait, pleine d'espérance. C'est dans cette frénésie printanière que naquit notre ami Alfred. Son premier vagissement s'était perdu dans le soleil levant de la barre du jour, et, comme pour saluer ce nouveau-né, un voilier d'outardes passa juste au-dessus de la maison en criant sa joie. Éternel retour! Cycle immortel de la vie qui se perpétue inlassablement! Naître est toujours difficile: pour la mère et pour l'enfant. Mais, de cette souffrance, on peut attendre les plus beaux espoirs. Alfred se mit à penser à ses parents, aujourd'hui disparus, qui eux aussi, avaient laissé leur empreinte sur ce sol pierreux. La vie prend mais elle donne aussi. Il essuya une larme du coin de l'oeil et, comme pour se ressaisir, il pensa à la réglementation passée durant l'hiver 1896. Cela lui fit du bien. Il esquissa un sourire. L'objet de son sourire visait ce règlement qui, dorénavant, interdisait à toute personne,

y compris les enfants, de glisser dans les chemins de la municipalité, sous peine d'une amende de \$0.25 à \$2.00... Circulation trop dense! imagine notre ami...

Tous les autres procès-verbaux se réfèrent à des dépenses ordinaires, à des entretiens ou à des réparations de routes. Mais, en 1897, il y a un changement: la construction d'un trottoir dans le village. Cela ne va pas sans difficulté: les clôtures longeant la rue principale — unique en ce temps-là — ne sont pas toutes établies en ligne droite. Certains se sont approprié du terrain en clôturant le plus près possible de la route. Des conseillers sont donc mandatés pour remettre de l'ordre afin que le trottoir soit droit et la route de largeur constante. L'histoire a eu des suites: en février de l'année suivante, le conseil alloue \$3.75 au nouveau maire François Lavertu, afin qu'il aille à Québec prendre les procédures qui s'imposent à l'égard d'un villageois récalcitrant qui refuse de déménager sa clôture. Les événements nous apprendront que la municipalité eut gain de cause, après un procès qui coûta \$422.00. C'est aussi cette année-là que le conseil vendit la terre d'un contribuable, incapable de payer ses taxes. Le prix de vente: \$17.69. Cette pratique était courante un peu partout au Québec.

Les années 1899 et 1900 furent d'un calme plat, un peu comme l'homme qui passait devant la maison d'Alfred.

—J'vas gager avec toi, mon Jos, que tu ne sais pas qui a été réélu maire en 1901.

Joseph, petit homme courbé par le poids des années, jeta un regard interrogateur sur le vieillard à la moustache jaunie par la fumée de sa pipe.

—Toi, je suppose que tu le sais, à voir ton sourire triomphant!

—Oui! c'est François Lavertu.

—Comment se fait-il que tu me parles de ce bonhomme-là?

—Je passais en revue les grands moments de notre histoire locale.

—C'est intéressant... Qu'est-ce qu'il fait, ton Lavertu?

—Comme tous ceux qui ont tenu les rennes du «village», il a fait beaucoup. En ce temps-là, il devait veiller à ce qu'il y eût des gardiens d'enclos, des membres actifs dans le conseil d'hygiène, des réévaluations continues du rôle d'évaluation etc... C'est aussi à cette époque que l'on construisit des trottoirs en bois dans le centre du village. De plus, les temps changent, car des conseillers sont mandatés pour réparer les routes, surtout après qu'un avocat de Ste-Marie eut réclamé un paiement pour avoir brisé sa voiture sur la route de St-Damien...

—Ma foi du saint ciel! où c'est que t'as pêché ça?

—Dans ma tête, dans celle des autres, dans la lecture des procès-verbaux de la municipalité. À gauche et à droite. Assieds-toi, je vais te raconter la suite. Tu vas aimer ça, tu vas voir! Je suis certain que tu ne

savais pas que notre conseil s'était occupé d'obliger les gens de St-Damien à se faire vacciner contre la diphtérie. Il paraît que de l'eau impropre s'était mélangée à l'eau de consommation. Mais il n'y avait pas que l'eau qui était dangereuse... Au printemps de 1902, au moment où les ruisseaux coulaient de plus en plus, un villageois demanda la permission de «faire couler la bière»... Le privilège de vendre de la bière, même en bouteille, lui fut refusé. Le 17 mars, il est statué que, pour le bon ordre et la morale, les conseils locaux possèdent le pouvoir de réglementer le commerce des «liqueurs» de manière à prohiber au besoin la vente en gros aussi bien que la vente au détail... Quatre mois plus tard, le conseil permet au Révérend J.-O. Guimont de vendre du vin aux malades de cette municipalité...

Elzéard Métivier est nommé maire. Alfred Gagné sera le secrétaire-trésorier. Dès le mois de février 1903, ils doivent s'attaquer à un nouveau fléau: la variole. Un officier mandaté arpente la paroisse à la recherche des cas de variole. S'il s'en trouve, l'officier fait placarder les fenêtres des maisons contaminées et en fait rapport au conseil. Cette année-là, pour compliquer les choses, plusieurs incendies se déclarent, à un point tel qu'une réglementation est décrétée: les cheminées devront dorénavant être en brique ou en pierre et les amas de paille autour des maisons seront prohibés... Autre aspect insoupçonné: les gens de St-Damien aiment les tours de magie, d'adresse ou de souplesse. Les élus ne le voient pas du même oeil: défense d'organiser des fêtes publiques, sous peine d'une amende de \$40.00, surtout quand on sait que le secrétaire-trésorier gagne \$20.00 annuellement... Cependant, il faut dire, mon cher Joseph, que même si l'homme de 1903 est sévère, il a le coeur sur la main.

Pour ne te donner qu'un exemple, le conseil n'hésite pas à payer des frais de médecin pour une famille dans le besoin.

—L'être humain est fondamentalement bon! fit remarquer Joseph.

—Oui, c'est vrai. Alfred garda le silence quelques instants comme pour méditer la parole de son ami, puis il entama: une année heureuse que l'année 1904! Du moins pour le secrétaire-trésorier, puisqu'il voit augmenter son salaire annuel de \$10.00, sans avoir à multiplier ses heures de travail: c'est le calme plat dans le petit village qui se structure!

L'année suivante, un règlement stipule que toute personne qui circule dans le village à une vitesse démesurée décrochera une contravention de \$2.00...

—Ouais! dans ce temps-là, les chevaux avaient du muscle! Et les deux amis se mirent à rire.

—N'faut pas que tu oublies qu'avec une taxation à \$0.15 du \$100.00 d'évaluation on doit glaner des argents un peu partout... L'année 1906 réunit St-Damien à St-Malachie par la construction conjointe d'un pont dans le cinquième rang de St-Damien et d'un autre dans le

«quatrième» de St-Malachie. Même si, en 1907, le réseau routier rapprochait de plus en plus les gens, le colporteur étranger, lui, se voyait de moins en moins près des gens. L'imposition d'une taxe de \$25.00, s'il voulait faire du commerce dans la municipalité, lui faisait regretter le temps des sentiers... Cette mesure éloignait des peu nantis ceux qui voulaient les exploiter.

La municipalité levait, si besoin était, des taxes spéciales pour couvrir des dépenses non prévues.

Dès 1908, le progrès commence à s'infiltrer à St-Damien car le 14 octobre, le docteur Joseph Leblond de St-Malachie se voit accorder la permission de planter des poteaux de téléphone le long de la route de St-Damien. De plus, le 16 décembre, les villageois demandent que l'entretien des chemins d'hiver soit confié à l'entreprise privée. Ceci peut surprendre, mais déjà les revenus de la municipalité permettent un salaire annuel de \$50.00 au secrétaire de la «paroisse». Même l'entretien des ponts, ayant une arche de plus de huit pieds, relève de la municipalité, dès 1910.

Alfred arrêta de parler. Il regarda, songeur, la femme qui, malgré le chaud soleil de nombreux étés et le froid d'interminables hivers, avait gardé, dans son visage et ses gestes, une fraîcheur juvénile. Secrètement cette femme lui plaisait...

—Te souviens-tu, Antoinette, d'avoir été vaccinée contre la variole? s'enquit-il sans plus de préambules.

Les vieilles amitiés se passent de détours!...

—Si je m'en souviens! Mon père était nerveux, ce 5 mai 1911, parce que le refus de la vaccination entraînait une amende de \$5.00, «quarante-huit heures après l'adoption du règlement, et \$1.00 pour chaque jour additionnel». Il fallait qu'il payât de toute façon pour le vaccin. Heureusement qu'il avait vendu du bois au village! C'est sûr que la municipalité aurait payé les vaccins si mon père n'avait pas eu l'argent. Mais il se disait que si le Bon Dieu lui avait donné neuf enfants, c'était le signe qu'il pouvait en prendre soin. La vie n'était pas facile comme aujourd'hui...

—Tu peux le dire, répliqua Joseph. Mon père, cette année-là, avait travaillé à la réfection des ponts. Une journée de travail de dix heures lui donnait \$1.25 et il lui était alloué \$0.50 par jour pour son boeuf de trait. Il n'avait pas encore de cheval, le pauvre!...

—La misère était un fléau, c'est sûr, mais l'alcool en était tout un aussi! Du moins dans la tête des gardiens de la moralité. Même le conseil municipal intervint directement auprès du premier ministre Jean-Lomer Gouin pour contrecarrer la demande de la Chambre de commerce du district de Montréal qui voulait que l'État enlevât aux municipalités les pouvoirs relatifs aux permis d'alcool. Pour cette lutte, le fer de lance était la Société de tempérance de la Croix Noire.

—Sais-tu, Fred, si les gardiens de la tempérance de ce temps-là voyaient les annonces de bière à la télévision, ils retourneraient à toutes jambes dans leur tombeau!...

Et les trois amis s'esclaffèrent...

—L'année 1913, continua Fred, fut très calme: un terrain dans le village fut exproprié pour le montant de \$10.00. Puis au printemps de 1914, le conseil demanda la continuité du service ferroviaire à St-Damien. Le Transcontinental l'accepta, mais dès 1915, le conseil rappliquait en demandant au député de faire des pressions afin qu'un agent de gare fût installé en permanence à St-Damien. Les raisons évoquées sont l'importance du commerce et le bassin de la population à desservir, soient cinq à six mille personnes, ces chiffres incluant les paroisses avoisinantes. Cette année-là, comme suite logique à cette demande, le député fédéral J.-O. Lavallée est approché afin d'obtenir des subsides pour réparer la route reliant le village à la «station». On ne lâcha pas! Au mois de novembre 1917, les Conseillers demandaient au ministre Casgrain d'assurer par train un service postal régulier. Ils ont même écrit au Lieutenant-Gouverneur pour que les avis publics et les ordonnances des corporations ne fussent faits et écrits qu'en français!... Mais où est passée Antoinette?

—J'sais pas!

—Elle nous trouvait peut-être ennuyants. Des discours d'hommes, ça n'intéresse pas toujours les créatures!...

—Les femmes!... soupira Alfred.

—Comment les femmes? rétorqua Antoinette, subrepticement. J'étais allée chez Armandine. Son père était dans le conseil, à l'époque. Voulez-vous que je vous lise ce qu'il avait noté?

—Vas-y!

—Je vous le lis tel quel: 1918: la paroisse de St-Damien demande d'être incorporée. Les routes d'été n'en seraient que meilleures.

1919 - Un médecin est nommé: le docteur Jean-Baptiste Piégay qui pratiquait déjà depuis 1917.

1920 - Le gravelage des routes est devenu une priorité.

1921 - Un pont est autorisé sur la «*Rivière-aux-Billots*».

1922 - J'ai gagné \$1.50 par jour lors de la construction du pont du neuvième rang.

1923 - Nous avons demandé de l'aide pour la construction d'un pont sur la «*Rivière-aux-Billots*».

1924 - Les hommes gagnent \$0.30 de l'heure pour construire le dit pont. Les parents, dont les enfants joueront sur le trottoir avec des voiturettes, seront passibles d'une amende de \$5.00.

1925 - Le conseil fait des pressions pour que la route partant de St-Camille se termine à Beaumont et non à St-Vallier, comme le veut le plan initial.

—Des fois, les fonctionnaires ont de ces idées de fou!...

—T'oublies que ton fils est fonctionnaire?

—Je sais, Antoinette, mais lui, c'est pas pareil! C'est mon fils: c'est normal qu'il soit intelligent!...

—Vieux vantard! L'orgueil tue son maître!

—Si je ne suis pas mort, c'est signe que j'ai toujours dit la vérité!...

Antoinette esquissa une grimace. Alfred, lui, les regardait en souriant. Il savait bien que, derrière cet affrontement enfantin, se cachait une grande amitié, une amitié forgée, renforcée, éternisée par les ans. Il savait que même les pires vents ne viendraient pas à bout de ce chêne qu'étaient leurs sentiments réciproques. La taquinerie exprimait l'éternelle jeunesse de cœur qui habite les hommes et les femmes de tous les âges, de toutes les classes sociales, de toutes les époques, quand ces hommes et ces femmes savent s'ouvrir à la VIE!...

Les derniers rayons du soleil s'estompèrent derrière les montagnes. Lentement, les lumières, dans les rues, commencèrent à vaincre la noirceur envahissante.

—C'est donc plaisant, ces lumières-là! Ça fonctionne tout seul!

—Surtout que ça chauffe les maisons!

—Les lumières?

—Non! L'électricité!

—J'avais compris, dit Alfred en ricanant.

Joseph lui aussi riait, parce qu'Antoinette s'était fait prendre.

—C'est en 1926, enchaîna Alfred, que la municipalité signait un contrat de dix ans avec la compagnie *St Francis Water and Power*, pour assurer le courant électrique dans le village et aussi pour éclairer ses rues. C'était tout un pas vers le progrès! Et pour continuer dans la même veine, les trois années suivantes furent des années de réparations des routes et d'aménagements de nouvelles voies d'accès et de ponts. Il faut dire que le conseil municipal fut en contact constant avec les instances gouvernementales. C'est même en 1928 qu'il réussit à avoir des subsides pour changer le trottoir de bois en un trottoir de ciment. Durant l'année 1930, le conseil fit un pas de plus en forçant la main du député, pour qu'il fit reconnaître l'actuelle route 279 comme route régionale. De plus, il voulait qu'elle fût bien signalée, ce qui cependant ne se réalisa que vers les années 1970. Toutefois, le pont sur la Rivière-aux-Billots est concrétisé dès 1930.

—Sais-tu, Fred, notre député au provincial, Monsieur Galipeault, devait être las de toutes les demandes de notre municipalité.

—L'histoire ne le dit pas, mais il semble que cela n'a pas engendré de démission de sa part!...

—Au début des années 30, je m'en souviens, c'était la crise économique! reprit Antoinette. Pourtant, notre économie municipale se portait bien! Si ma mémoire m'est fidèle, je crois qu'il restait, à la fin de 1932, le même montant que ce nombre d'années.

—Les finances de St-Damien ont toujours été bonnes! lança Alfred. Les conseillers et les maires ont toujours eu du nerf! Ils ont même, par un comité de chômage, soutenu des sans-travail durant la belle saison. Bien plus, ils ont fait parvenir aux familles les plus démunies de la paroisse des paniers des provisions juste avant la fête de la Nativité, afin de leur permettre de passer cette période de festivités dans la joie!...

—C'est vrai que nos édiles municipaux ont toujours regardé loin devant! Je me souviens qu'en 1934, ils ont proposé au Gouvernement un mode d'implantation des fils de cultivateurs sur les terres du Québec. En 1935, bien avant la loi 101, ils ont demandé au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qu'à l'avenir toutes les publications, les avis publics, les règlements, les résolutions fussent écrits en langue française seulement.

—Je me souviens, renchérit Antoinette, qu'à l'été 1936, les récoltes avaient été mauvaises à cause d'un été exécrable. Le conseil avait donc demandé au député Boiteau de dédommager les cultivateurs, ceux-ci ayant perdu leur avoine de semence. L'année suivante, il obtient même l'aide nécessaire pour monter une infrastructure contre les incendies. Aussi, dès 1938, le conseil s'oriente vers l'implantation d'un système d'égouts et d'élimination des eaux de surface.

—C'est cette même année que le conseil municipal prie le Conseil de l'Instruction publique d'accorder le titre d'École Normale Rurale à l'Institut des Soeurs Notre-Dame du Perpétuel Secours.

—T'as de la suite dans les idées, mon Jos!... blagua Alfred en ricanant.

—Oubliez pas, les hommes, que la guerre a parfois commencé par une farce plate!

—C'est bien les femmes!...

—Vous n'avez pas compris! 1939, ça ne vous rappelle rien?

—Le début de la deuxième guerre mondiale, répondirent en duo les comparses.

—Moi, je m'en souviens! poursuivit-elle. Mes trois fils étaient d'âge de s'enrôler et même si en 1942 et en 1944, le conseil s'était opposé à toute loi concernant la conscription pour le service outre-mer, s'il n'eût été des Religieuses qui avaient accepté de les engager à la ferme, ils seraient partis pour les *«vieux pays»*.

—La terre a sauvé les miens aussi! renchérit Alfred.

—Moi, ma défunte femme ne m'a pas donné de fils! dit Jos. Mais avec dix femmes dans la maison, c'était pire que la guerre!...

Antoinette jeta un oeil courroucé sur Joseph qui avait peine à retenir un éclatement de rire. Avec un air moqueur, Alfred continua: Savez-vous, les amoureux, combien coûtait, en 1944, l'entretien des chemins d'hiver? La somme mirobolante de \$342.00!

—Oui, mais il ne faut pas que tu oublies que ce n'était pas entretenu comme aujourd'hui: la plupart des grattes étaient tirées par des chevaux; les automobiles ne circulaient pas librement comme maintenant! Tu dois te souvenir — ça se passait dans les années 50 — du «*snow*» de Wilfrid Goulet? Eh bien! quand, durant une grosse tempête de neige, le «*snow*» passait, tout le village pensait que quelqu'un était malade: c'était la coutume, dans ces moments-là, que le médecin voyageât avec le «*père Goulet*». Il nous fallait attendre la fin de la tempête pour savoir qui était malade. Avec les moyens d'aujourd'hui, les «*snows*», c'est du folklore maintenant!...

—Tu sauras que nous, les femmes, nous les appréhendions, les tempêtes de neige, surtout quand la «*maladie*» devait passer... Mettre au monde un enfant, quand tu ne savais pas si le docteur pouvait se rendre à ton chevet, c'était tout un calvaire! Il fallait qu'on eût du courage: je ne serais plus capable aujourd'hui de vivre ainsi! Mais on aimait «*notre*» mari. On remettait toute «*notre*» vie entre les mains du bon Dieu... Quand le médecin ne pouvait venir, mais ça, c'est de l'histoire plus ancienne encore, une sage-femme, appelée communément «*ba-boche*», venait nous «*délivrer*»...

Après un moment d'hésitation, la vieille dame continua:

—À bien y penser, je recommencerais!

Et le regard de cette femme se perdit dans le passé, où le souvenir du bonheur était plus grand que celui de la souffrance. Les deux hommes respectèrent son silence, car il parlait plus que les mots. Si l'on pouvait, l'espace d'un instant, réunir le passé et le présent!...

C'est le klaxon d'une automobile qui mit fin à leur rêverie. Un jeune homme sortit de la voiture et prestement vint tendre la main au vieil Alfred:

—Bonsoir, grand-père! Bonsoir, monsieur Joseph! Bonsoir, madame Toinette!...

—Mais quel bon vent t'amène, un soir de la semaine?

—Il faisait beau. J'étais fatigué d'étudier. L'université, c'est agréable, mais j'avais besoin de quitter la ville et de me retremper dans mon patelin. Aussi avec les deux ponts reliant les rives du fleuve, venir à St-Damien est un jeu d'enfant!

— Aujourd'hui, c'est facile, mais il en a fallu du temps et des pres-

sions venant de nombreux milieux, y compris le nôtre, pour avoir un premier pont entre Lévis et Québec! Avant cette réalisation, les glaces servaient de pont durant l'hiver, tandis que durant l'été, les gens empruntaient le traversier.

—On appelait ce dernier: le *«bateau de la traverse»*.

—Cela a bien changé! Les transports, les communications, les moeurs...

Antoinette regardait le jeune homme vêtu seulement d'un *«jeans»* court, le torse et les jambes nus...

—En 1947, mon garçon, tu aurais fait scandale dans cette tenue!...

L'étudiant, intrigué, la regarda.

—Vois-tu, continua-t-elle, le conseil a voté en 1947 une motion afin que les gens se vêtissent décentement dans les lieux publics et lors des baignades. Remarque cependant qu'un beau corps de jeune homme comme toi, c'est ragoûtant!...

—Holà! s'écria Joseph: les avances amoureuses à ton âge: tu devrais avoir honte!...

Antoinette n'ajouta mot, mais dans son coeur elle savait apprécier ce qui était beau et ce, malgré le fait que sa jeunesse était définitivement perdue dans les brumes du passé... lointain! La beauté est éternelle! pensa-t-elle.

Alfred entra dans la maison et en sortit quelques instants plus tard avec trois verres de vin de pissenlit et une bière.

—Je vais revenir encore, grand-père, si vous me traitez ainsi. Sur-tout avec la nouvelle route entre St-Charles et la *«20»*, c'est rapide!

—Et dire qu'à la fin des années 40 et au début des années 50, la municipalité a dû harceler le gouvernement pour faire asphalter la route conduisant à St-Lazare, la 25 A, comme on l'appelait. Pis encore, le conseil a dû forcer le C.N. à rétablir son service. Il paraîtrait que les gars qui arrivaient du bois *«menaient du train»*... dans les *«chars»*. Ah! ces disciples de Bacchus!... Eugène Roy faisait la navette de la gare au village.

—Moi, grand-père, je n'ai pas connu le train mais l'autobus.

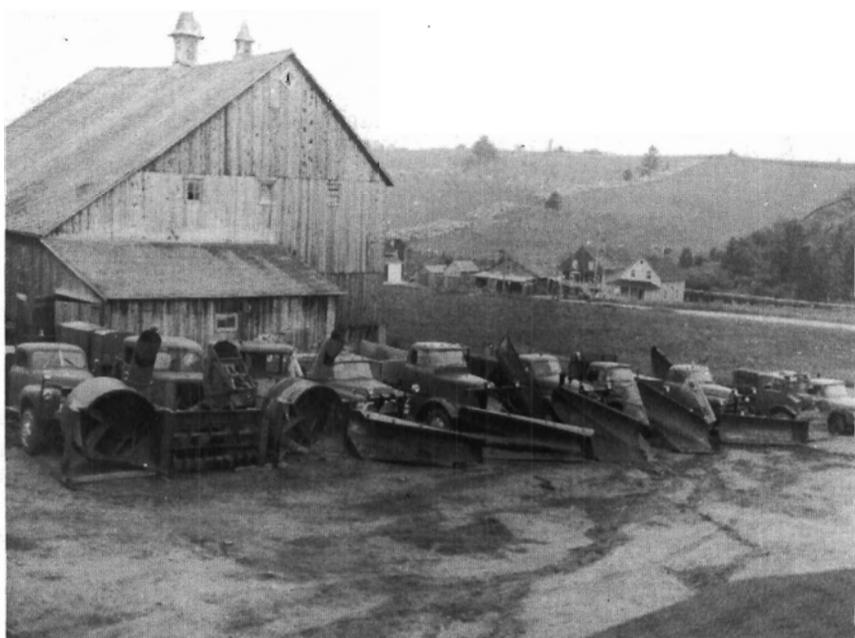
—Oui, c'est vrai! tu es jeune, toi! Mais l'autobus, ça ne date pas d'hier non plus. En 1950, la municipalité a dû se battre pour que le service ne s'arrêtât pas durant l'hiver, même si ce service était assuré par une auto-neige. En 1951, nous avons un service quotidien d'autobus, durant l'été.

—Pour nous, c'était le progrès! On pouvait aller magasiner sur la rue St-Joseph à Québec!

—Déjà en 1951, les gens de St-Damien exerçaient des pressions à différents paliers gouvernementaux pour la construction d'un hôpital.



Une assemblée régulière du Conseil municipal, en 1951... — MM. Alyre Leroux, sec., Gérald Paré, Hormidas Beaudoin, Joseph Fradette, Maurice Brochu, Alyre Rouleau, Ferdinand Couture, Alyre Aubin, maire.



La machinerie de M. Robert Bissonnette pour l'entretien des chemins d'hiver, vers 1962. Sur la droite, le moulin d'Armand Labrecque.

Un peu plus tard, grâce au dévouement du docteur Alphée Poirier, paroissien de St-Damien et membre de l'Assemblée Législative à Québec, ce fut presque chose faite. Mais un changement politique fit avorter le projet.

—Ça prouve une chose: quand on veut construire, il faut tirer le «*borleau*» du même bord et tous ensemble! De toute façon, l'argent n'a pas de couleur!...

—Il est farceur, monsieur Joseph!

—Ne réveille pas les morts, mon Jos! Je veux finir mon idée. Ce projet d'hôpital s'inscrivait dans le sillon du progrès de notre municipalité. Nous avions une infrastructure routière acceptable, une industrie qui grandissait, des institutions d'enseignement bien cotées, des services publics qui s'articulaient de mieux en mieux: protection contre les incendies, déblaiement hivernal approprié, aréna à caractère régional, etc... À cette époque, St-Damien était considéré par bien des gens comme le pivot du sud de Bellechasse. Même les anciens ponts de bois, cédés depuis au Gouvernement, faisaient peau neuve dans les années 50. Ils permettaient le transport lourd et une plus grande flexibilité dans le transit routier. On s'est battu pour faire de St-Damien ce qu'il est aujourd'hui. Cela n'a pas toujours été rose: une terre rocheuse, perdue dans les montagnes, à cinquante milles de Québec. Mais cela en valait le coût! De ce coin de pays, est même sorti un homme politique en la personne de monsieur Ovide Laflamme.

Alfred s'arrêta, comme pour goûter le passé, puis son regard s'intensifia pour se projeter vers la dernière tranche de l'histoire.

—Les années 60 furent différentes dans les mentalités. Il n'apparaîtra plus, dans le livre des minutes, des écrits comme: «*faire du stationnement — faire du parking — est interdit sur les routes de St-Damien*». «*Un surveillant est nommé pour veiller au bon ordre ou à la décence*», ou bien encore: «*Les chauffards trop rapides et pris à récidiver perdront leur «licence» ou leur permis de conduire*»... Subrepticement, ce qu'il a été convenu d'appeler la «*Révolution Tranquille*» fit sortir les esprits de la «*Grande Noirceur*».

Pour ne vous donner qu'un exemple du revirement des mentalités, le conseil n'acquiesça pas à la demande du curé Rodrigue d'interdire la vente des boissons alcooliques et la danse. Ce refus officiel marque bien le mouvement de sécularisation qui s'instaure au Québec. Il n'y a pas d'évolution sans déchirure!

—Sais-tu, grand-père, tu n'as pas été seulement un bon trappeur dans ta vie: tu en connais des choses!...

— Il passe son temps à lire et à réfléchir!, surenchérit Joseph.

—Au moins lui, enchaîna Antoinette, il ne passe pas son temps à reluquer les «*petites mères*»!...

Joseph ricana et cacha sa rougeur derrière une grosse bouffée tirée du chaud fourneau de sa pipe.

—Vous me le direz si je fais des erreurs, mais il y a des faits dont, moi aussi, je me souviens malgré mon jeune âge. La première chose ayant trait à la politique municipale est la numérotation des maisons et l’affichage officiel des noms de rues: le conseil avait pris cette décision en 1963. Je me rappelle aussi que nous, les jeunes, nous opposions à ce que le poste de police de St-Camille s’installât à St-Damien. C’est la crainte du policier qui engendrait cette attitude, probablement. À l’âge où la différence entre locataire et propriétaire faisait peu d’impacts dans ma vie, le conseil avait dû prendre des procédures pour obliger certains locataires à payer leurs taxes de locataire et de vidange.

En 1966, une demande est faite pour que les épiceries ferment leurs portes le dimanche. Je m’en souviens très bien car, habitués que nous étions d’aller nous chercher des «*fudges*» le dimanche après-midi, se cogner sur une porte verrouillée, ça fait fondre les appétits les plus chauds!...

—Une autre bière? demanda Alfred à son petit-fils.

—Oui, s’il vous plaît, mais juste une, parce qu’après, il me faut étudier avant de dormir et j’ai besoin de me concentrer.

Alfred lui remit sa bière et l’universitaire le remercia...

—Je me souviens que le conseil avait fait des démarches, en 1967, pour la reprise de la construction du foyer-hôpital. Cette demande



L’équipe actuelle de nos pompiers devant le camion acheté en 1968... — MM. Gaétan Labrecque, Conrad Labbé, Jean Mercier, Gilles Aubin, Fernand Mercier, Yvon Leclerc, Robert Bissonnette, Chef, John Simms, Pierre Laflamme, Roger Bissonnette, Marcel Mercier, Raynald Labbé, Jean-Yves Roy.

avait suscité beaucoup d'espoirs... Vite déçus. En 1968, il y eut l'achat d'un camion à incendie au coût de \$19,161.00. Ça peut vous surprendre que je n'aie pas oublié ce montant. La raison est très simple: au moment de cet achat, le professeur nous avait donné un travail sur les pompiers et j'en ai toujours gardé le souvenir, surtout que le montant m'avait paru astronomique en comparaison de mon faible avoir à la caisse scolaire!... De toute façon, quatorze ans plus tard, mon compte en banque est toujours aussi bas! Je peux cependant affirmer que mon automobile est payée!

—Au moins, tu n'es pas «cassé»! taquina Alfred.

—De toute manière, je vais avoir une bourse spéciale pour étudier durant l'été. Je me débrouillerai bien.

Il sentit briller de la fierté dans le regard des trois patriarches assis devant lui. Il eut l'impression de voir dans leurs yeux quelque chose comme «*nous pouvons mourir tranquilles parce qu'il y a des jeunes qui ont du sang dans les veines et du courage dans l'âme!*»...

—Tu parlais du camion à incendie. Tu dois te souvenir qu'en 1969, la municipalité a fait construire un garage pour le dit camion.

—Oui, je m'en souviens, grand-père. Les villageois étaient contents car il est sécurisant d'avoir dans son propre milieu un poste à incendie!

—C'est aussi cette même année, poursuivit Joseph, que le conseil demande au député que la route 25 A contourne le village. L'année suivante fut une année préparatoire à l'achat du système d'aqueduc, jusqu'alors propriété privée. L'achat fut conclu au mois de janvier 1971, au montant de \$38,000.00. La municipalité, prévoyante, acheta une plus grande surface de terrain à des fins récréatives. De plus, en 1972, la municipalité se porte acquéreur du réservoir d'eau potable des Religieuses. Ce réservoir était communément appelé «*Source des Soeurs!*» La municipalité se dote ainsi d'une infrastructure vitale. Il restait donc l'étape de la réfection de tout le système, quelque peu vieillot et désuet. Dès 1973, le conseil, tout en faisant des revendications auprès des différents paliers gouvernementaux pour la construction d'un H.L.M., l'implantation d'un C.L.S.C. et d'un poste de police, autorisait une firme d'ingénieurs à préparer les plans et devis d'un réseau d'aqueduc et d'égouts. Le 16 septembre 1975, l'implantation du réseau, dont le coût est estimé à \$4,693,772.97, est adoptée. Cependant, les travaux ne débiteront que près de trois ans plus tard.

—Et entre ces deux dates, surenchérit Antoinette — elle avait le goût, elle aussi, de montrer que la «*chose*» municipale l'intéressait toujours — il y eut la construction du H.L.M., de la nouvelle aréna et la vente du «*vieux temple du hockey*» aux Industries IPL... Ces années furent des années de profonds changements! Et ça ne s'est pas arrêté là: le conseil, à l'instar de l'Assemblée Nationale, entre dans les foyers par la télévision communautaire, en 1980. Une bien bonne affaire! On peut suivre les projets de nos édiles, tout en restant à la maison. La



Façade du H.L.M. collectif de vingt logements.



Quatre unités indépendantes complètent l'ensemble.

même année, c'est l'étude et la mise en application de ce qu'on peut appeler la «régionalisation» des déchets... Personne n'a trouvé facile de ne plus avoir accès au dépotoir de St-Damien: il faut bien penser à l'écologie, si on ne veut pas mourir à plus ou moins brève échéance sous un amas de détritrus!... Cette même année, la municipalité achète l'édifice, qui servait auparavant à l'Hydro-Québec, pour y installer son secrétariat et son poste de pompiers. C'est aussi la finalisation du réseau d'aqueduc sur le versant nord du village.

—Savez-vous, madame Antoinette, que les affaires municipales vous intéressent, fit remarquer l'universitaire.

—C'est pour montrer qu'elle est égale à nous autres, lança Joseph, d'un air moqueur...

Comme pour empêcher les deux amis de se quereller, l'étudiant se leva, s'excusa poliment:

—Je dois étudier ce soir et déjà le soleil a perdu sa force!

Son petit-fils parti, Alfred regarda ses congénères:

—Il faudrait bien que le conseil réussit à gagner un foyer pour vieillards. Il y a des écoles, des équipements sportifs pour les jeunes, du travail pour les adultes, mais nous, qui avons trimé si dur, il nous faudrait plus qu'un H.L.M.!...

—Moi, je pense qu'une fois l'étude d'un centre communautaire terminée et une fois le plan d'urbanisme instauré, le conseil va faire des pieds et des poings pour gagner le foyer tant désiré.

—C'est vrai ça, Jos! ajouta Antoinette. Depuis que la maison St-Bernard est fermée, nous les vieux, nous nous sentons à l'étroit.

Le soleil se couchait, rouge, gorgé, prémices d'un lendemain ensoleillé, plein de promesses... Nos trois amis regardaient, silencieux, cet astre qui, depuis des millénaires, donnait espoir à l'humanité!

Ils pressentaient qu'ensemble, les gens de St-Damien feraient de ce village un joyau perché dans la chaîne des Appalaches.

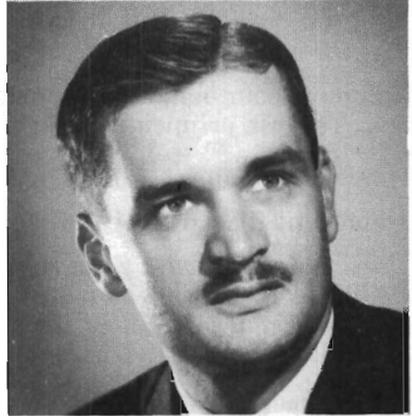
Chacun partit donc retrouver son lit, sans peur du lendemain. L'air embaumait l'esérance...

Pendant la nuit, des ailes, comme celle des anges, avaient poussé à notre ami Alfred. Qui plus est, une nouvelle faculté l'habitait, celle de transcender le temps, c'est-à-dire de vivre le présent au passé ou au futur. Aucun être humain n'avait, de mémoire d'homme, été gratifié d'un tel don!

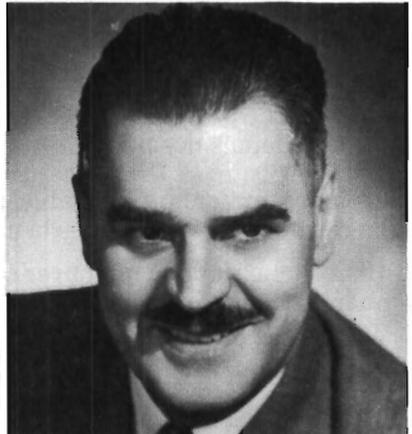
Un peu hésitant, il s'avança vers le perron. Le village était encore assoupi... Il se décida et s'élança comme un oiseau...

Quelle sensation angélique que de goûter le lever du jour du haut des airs, de humer les odeurs matinales, de se griser de la beauté du paysage orangé des premiers rayons! Le début du monde... Quel spectacle grandiose de vivre dans un même instant le passé, le présent et l'avenir! Alfred gloussait de joie lorsqu'il entendit le cri d'un nouveau-né, émanant d'une maison sise dans le rang St-Jean-Baptiste. Puis une seconde plus tard, il vit le même enfant, devenu adulte, se diriger fièrement vers le parlement d'Ottawa. Ses pas soulevaient une traînée lumineuse où l'on pouvait lire: 1955-1958. Alfred comprit que cet homme était le seul enfant de St-Damien qui siégea en tant que député fédéral de Bellechasse... Un coup d'aile sur la gauche l'amena au-dessus du rang de la Pointe-Lévis... C'est alors qu'il vit inscrit le nom de cet homme profondément attaché à son patelin: Ovide Laflamme...

Tout en planant gracieusement au-dessus de la paroisse, il remarqua que celle-ci s'animait de plus en plus. À l'extrémité de cette localité, était inscrite sur le roc la date de «1952» et, en surimpression, le chiffre «1960». Entre ces deux dates, des «*bulldozers*» refaisaient la route «25 A». Des camions charroyaient gravier et asphalté. Les rangs s'élargissaient, s'embellissaient. Une école apparaissait, puis une autre, plus grosse. Les rues du village faisaient peau neuve. Des ponts enjambaient la rivière nouvellement draguée. Un pont-barrage harnachait la Rivière-aux-Billots: Des gens, plus démunis les uns que les autres, reprenaient espoir, grâce à quelques dollars glissés dans le creux de leurs mains. Des pères de famille trouvaient du travail. Un projet d'hôpital-foyer pour personnes âgées était rendu à l'étape de la réalisation. L'effervescence montait partout: au nord, au sud, à l'est, à l'ouest. À tous les paliers et sur tous les plans... Aucun domaine n'était oublié, qu'il soit éducatif, culturel, religieux ou routier, commercial, industriel, sportif...



Me Ovide Laflamme, député fédéral de Bellechasse, de 1955 à 1958.



Dr Alphée Poirier, député provincial de Bellechasse, de 1952 à 1960.

Au-dessus de ce branle-bas inhabituel, un homme, membre de l'Assemblée Législative du Québec, dominait, aidant un enfant à naître, aidant Saint-Damien à renaître. Cette figure de proue s'avança vers Alfred et ce dernier reconnut le docteur Alphée Poirier...

Puis, l'homme-oiseau vit se dessiner une figure nouvelle, au loin, dans le futur. Soudain, alors que son nouveau sens prémonitoire traçait les grandes lignes de l'avenir, il commença à battre de l'aile. Il tombait. Il essayait de reprendre son vol, mais en vain. Le sol approchait à une vitesse fulgurante: l'impact fut terrible!...

Abasourdi, Alfred se réveilla. Il remarqua qu'il était étendu sur le sol de sa chambre et qu'il battait encore des mains: il était tombé de son lit!...

Quel beau rêve! songea-t-il en souriant... et quelles réalités!...

LISTE DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-DAMIEN DE BUCKLAND

Janvier 1891	}	Mizaël Mercier , secrétaire-trésorier.
Octobre 1897		
Octobre 1897	}	Arthur Nadeau , secrétaire-trésorier.
Octobre 1900		
Octobre 1900	}	Mizaël Mercier , secrétaire-trésorier.
Janvier 1903		
Janvier 1903	}	Alfred Gagné , secrétaire-trésorier.
Janvier 1916		
Janvier 1916	}	Wilfrid Roy , secrétaire-trésorier.
Août 1917		
Août 1917	}	Joseph Bélanger , secrétaire-trésorier.
Février 1924		
Février 1924	}	Edmond Leblond , secrétaire-trésorier.
Décembre 1947		
Décembre 1947	}	Alyre Leroux , secrétaire-trésorier.
Septembre 1972		
Septembre 1972	}	Rodolphe Aubin , assistant secrétaire.
Novembre 1972		
Novembre 1972	}	Lucien Roy , secrétaire-trésorier.
Novembre 1979		
Janvier 1980		Jacques Thibault , secrétaire-trésorier.

CONSEIL MUNICIPAL 1982



1^{ère} rangée (assis) de g. à dr.: MM. Pierre A. Dion, Gilles Guillemette, maire, Julien Métivier. 2^e rangée: Pierre Laflamme, Paul-Émile Fradette, Gilles Leclerc, Denis Côté.

À l'occasion des Fêtes du Centenaire de notre paroisse, le Conseil municipal est heureux de remercier tous les membres des Comités du Centenaire ainsi que toute la population, qui n'ont rien négligé pour assurer le succès de ces Fêtes.

CHAPITRE DIXIÈME...

...NOS ORGANISMES...

Au cours des cent dernières années, bien sûr, St-Damien a eu ses clochers, ses sites de travail, ses lieux de rencontres, ses écoles, ses activités politiques: en somme, autant d'occasions pour la population de se tenir plus qu'active!

Toutefois, comme le souligne le vieux dicton qui décrète que «l'oisiveté demeure la mère de tous les vices», il importe fort qu'au cours de la même période, tous les corps et tous les esprits se mettent au boulot, meublent leurs temps morts et s'impliquent dans des domaines susceptibles de les rendre meilleurs...

Ainsi est née, chez nous, cette pléiade de mouvements, dont les objectifs différents visaient fondamentalement le même et unique but: OCCUPER... «pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de ses frères»...

...LES ENFANTS DE MARIE...

La Congrégation des Enfants de Marie de St-Damien a été fondée en 1897.

Voici, d'ailleurs, la lettre officielle d'érection canonique qui témoigne de l'événement:

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Cyrène, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Aux fidèles de la Paroisse de St-Damien de Buckland: SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR!

Vu la demande à nous faite par le Révérend Curé Joseph-Odilon Guimont, votre curé, d'établir dans votre paroisse une congrégation en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, dont feraient partie les jeunes filles de la dite paroisse;

Convaincu nous-même des précieux avantages qui résultent des confréries en l'honneur de la Sainte Vierge dans toutes les paroisses où elles ont été érigées et voulant faire participer votre paroisse à ces avantages, en même temps vous donner un témoignage de l'affection sincère que nous vous portons en Notre-Seigneur, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT:

1) En vertu d'un indult en date du 20 avril 1890, qu'il a plu au Saint-Siège de donner pour dix ans à l'Archevêque de Québec, nous établissons, à perpétuité, par les présentes, dans l'Église de St-Damien de Buckland, une Congrégation en l'honneur de Marie, sous le titre de Notre-Dame du Rosaire, avec toutes les indulgences, tant plénières que partielles, que le Saint-Siège a trouvé bon d'accorder à ces sortes de congrégations. Le bienheureux Saint Joseph, époux de la Vierge Marie, sera le patron secondaire de la Congrégation que nous établissons par les présentes;

2) La dite Congrégation sera entièrement sous notre autorité et celle

de nos successeurs et sera dirigée par le Curé de la dite paroisse, suivant les règles communes aux autres Congrégations de Notre-Dame;

3) Les personnes qui auront le bonheur d'être membres de cette Congrégation s'engageront à ne pas assister aux veillées de danse, à ne pas sortir seules avec les jeunes gens et à pratiquer la modestie dans l'habillement et le langage. Elles devront se réunir tous les mois et s'efforcer de pratiquer la communion mensuelle.

4) Le Conseil de la dite Congrégation ne pourra adopter de règle permanente distincte des règles communes que moyennant l'approbation de l'Archevêque.

Nous avons l'espoir que l'établissement de cette Congrégation aura l'effet de produire, chez celles qui doivent en faire partie, un accroissement de ferveur dans le service de Dieu et de zèle en l'honneur de la Vierge et qu'elles auront à coeur de retracer en elles ces sublimes vertus qui ont brillé avec tant d'éclat dans leur Sainte Mère et Patronne.

Seront les présentes lues et publiées au prône de la Messe Paroissiale de St-Damien de Buckland, puis insérées dans un livre particulier qui servira à l'enregistrement des délibérations du Conseil de la dite Congrégation.

DONNÉ À QUÉBEC, sous notre Seing et Sceau de l'Archidiocèse de Québec et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire, le vingt août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

**+Louis Nazaire,
Archevêque de Cyrène,
Administrateur par amendement de Mgr l'Administrateur.**

Le document est contresigné par Monsieur l'abbé J.-Cl. Arsenault, assistant-secrétaire.

En octobre 1897, selon la liste officielle dressée par Monsieur le Curé J.-Odilon Guimont, font partie des Enfants de Marie:

Mesdemoiselles

Présidente: Célianire Boulanger,
Vice-présidente: Léonie Bilodeau,
Secrétaire: Léda Bissonnette,
Conseillères: Marie Fournier,
Alphonsine Laflamme,
Léda Lavertu,
Célestine Labonté,

Comme membres assidues, relevons les noms de

Mesdemoiselles

Delvina Aubin,
Joséphine Boivin,
Rose-de-Lima Boulanger,
Marie-Louise Fradet,
Odélie Gaulin,
Élise Godbout,
Marie Guimont,
Aténaïs Laflamme,
Joséphine Laflamme,
Marie Laflamme,
Odélie Landry,
Emma Leroux,
Alphonsine Létourneau,
Alphonsine Mercier,
Élise Pouliot,
Odélie Rhéaume.

À cette époque, la contribution annuelle est fixée à \$0.15. Les Congréganistes organisent une souscription pour l'achat d'une bannière pour la procession de la Fête-Dieu.

Avec le décès de Monsieur le Curé Guimont, les activités cessèrent.

En 1911, les membres se réunissent à nouveau. Un autre Conseil est nommé, avec Mademoiselle Exérine Audet comme présidente. On fait du recrutement. Le 8 décembre, il y a réception des «élues». Mais il n'y eut pas de suite...

Il faut attendre en 1931 pour que Monsieur le Curé Raymond réorganise et fasse revivre la Société. Un comité est formé. On s'occupe de trouver des jeunes filles désireuses d'entrer dans la Congrégation. Soixante-dix aspirantes demandent leur admission.

Quelques semaines plus tard, il y a réception solennelle, avec entrée en procession par le chœur de l'église. Toutes les nouvelles sont vêtues de blanc et portent voile et couronne. Après la cérémonie, se déroule la remise des diplômes d'affiliation.

À la première réunion, Mademoiselle Aimée Audet est élue présidente. On maintient l'ancien règlement. En plus de la communion mensuelle, on décide que le chapelet sera récité chaque dimanche, après la grand'messe, devant l'autel de la Sainte Vierge. La contribution passe à \$0.25 par année et une grand'messe sera célébrée chaque année pour les membres... C'était l'âge d'or de la Congrégation!...

Puis, peu à peu, la ferveur diminue, les activités ralentissent... D'autres mouvements voient le jour et la Congrégation des Enfants de Marie subit l'usure du temps.

Depuis vingt ans, la Société des Enfants de Marie, qui avait pourtant réalisé un travail admirable, est disparue des organismes paroissiaux... Hélas!...